



# Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire en Île-de-France, des acteurs de la Transition Écologique et Énergétique

État des lieux







Les urgences climatiques et plus largement écologiques semblent progressivement imprégner les consciences. Seront-elles prises en compte à la hauteur des enjeux par les gouvernants et les décideurs pour accompagner la transformation de nos modes de production, de consommation et de gestion des ressources dans le délai relativement court que donne au vivant et à l'humanité la communauté scientifique ? Il faut l'espérer et tout mettre en œuvre pour y parvenir. Les entreprises de l'ESS ne sont pas en reste pour éduquer les consommateurs, sensibiliser, informer et faire évoluer les producteurs de biens et de services. Les principes caractéristiques de l'ESS que sont la coopération, la solidarité, la répartition des richesses créées et, au-dessus de tous les autres, la démocratie, sont les plus efficaces pour qu'ensemble nous puissions réconcilier le développement économique et le respect de l'environnement. Accompagner et mobiliser les habitants et les acteurs des territoires afin qu'ils s'organisent pour produire les biens et les services dont ils ont besoin est certainement la clé de la réussite de ce défi incontournable qu'est la sobriété de l'utilisation des matières premières, par définition non renouvelables. Réduire et trier les déchets, innover pour les recycler en ressources, transformer ou

réemployer les objets inusagés font émerger autant de filières d'activités et de réseaux qui définissent l'économie circulaire et qui soutiennent la durabilité de l'économie. Rapprocher les intérêts des producteurs et des consommateurs en développant les circuits de proximité dans tous les secteurs d'activités économiques est une mutation vertueuse pour l'environnement. On réduit ainsi les transports donc les émissions de gaz à effet de serre tout en localisant la production pour mieux l'adapter aux besoins des habitants des territoires et de maintien d'emplois locaux.

Le « changement d'échelle » de l'ESS, la diffusion et l'application de ses principes permettront de prolonger la durée de vie de la planète mais aussi celle de l'humanité. En partageant plus équitablement les richesses sociales, culturelles et financières que nous créons, en investissant collectivement dans la transition énergétique et écologique, nous défricherons de nouvelles filières d'activités, développerons de nouvelles compétences et coopérations et contribuerons efficacement à l'émergence d'un monde durable capable de chasser les monstres qui menacent de surgir du clair-obscur que nous traversons.

**Éric Forti**  
Président de la Cress

**Xavier Corval**  
Président de la Commission  
Economie Circulaire  
PDG Eqosphere



L'ADEME et la CRESS sont engagées, à travers le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) conjoint, pour le développement de structures de l'ESS dans les différents domaines de la transition écologique (alimentation, mobilité, économie circulaire...). Cet AMI esquisse une forme de guichet unique, qui vise à faciliter la tâche des porteurs de projets en les orientant vers les bons dispositifs de soutien. Il s'inscrit dans la logique de la démarche French Impact, qui à travers une politique de

labellisation encourage le développement des méthodes et dispositifs de soutien « ESS friendly ». Cet AMI est le fruit de la convention ADEME IDF CRESS IDF qui a permis de réaliser un état des lieux des structures de l'ESS franciliennes qui interviennent dans la transition écologique. Cette étude permet d'avoir une vision d'ensemble des acteurs existants et d'identifier les nouvelles filières et activités en émergence à développer sur le territoire francilien, cibles prioritaires de notre AMI

**Michel Gioria**  
Directeur régional ADEME IDF

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>L'urgence écologique et sa gouvernance</b>	<b>7</b>
Urgence écologique mondiale	7
La France vit au-dessus des limites planétaires	8
<b>L'investissement politique des thématiques climatiques et écologique</b>	<b>10</b>
La difficile gouvernance climatique internationale	10
Les ambitions de l'Union Européenne	10
En France, des institutions politiques qui suscitent une forte défiance	11
L'Economie Sociale et Solidaire pour incarner le projet d'une transition écologique solidaire et locale	12
<b>Objectifs et méthodologie</b>	<b>13</b>
<b>Réemploi, réutilisation, réparation</b>	<b>16</b>
<b>L'impact environnemental de la production de nos équipements</b>	<b>17</b>
<b>Contexte, réglementation et orientation</b>	<b>20</b>
<b>La hiérarchie des modes de traitements de l'Union Européenne</b>	<b>20</b>
Le réemploi et la réutilisation	20
Le recyclage	20
La valorisation énergétique	20
Le stockage	20
<b>Situation francilienne : orientation et objectif de la Région</b>	<b>21</b>
<b>Réemploi, réutilisation, réparation : tour d'horizon des structures de l'ESS</b>	<b>23</b>
Les Ressourceries et Recycleries, des lieux ouverts du réemploi, de la réutilisation et de la réparation	23
Emmaüs, lutter contre la grande exclusion et préserver l'avenir	25
Le réseau Envie, des entreprises d'insertion spécialistes des DEEE	28
Les Repair Café, apprentissage de la réparation en convivialité	28
<b>Quantification des structures de l'ESS du Réemploi, de la Réparation et de la Réutilisation</b>	<b>29</b>
<b>Analyse et perspectives</b>	<b>31</b>
<b>Des pratiques vertueuses spécifiques à l'ESS</b>	<b>31</b>
La question de la pérennité économique	31
Des perspectives encourageantes	31
Les structures de l'ESS : des outils pour atteindre les objectifs régionaux	32
Les zones blanches du réemploi	33
Des inquiétudes sur la qualité	35
La commande publique : un potentiel encore peu exploité	35
<b>L'essentiel</b>	<b>36</b>
<b>Agriculture, et alimentation durable</b>	<b>38</b>
<b>L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des enjeux écologiques et climatiques</b>	<b>39</b>
<b>Vers de nouveaux modèles agricoles et alimentaires</b>	<b>39</b>
<b>En Île-de-France, un projet ambitieux pour remédier à une situation préoccupante</b>	<b>40</b>
<b>Les structures de l'ESS de l'agriculture et de l'alimentation durable</b>	<b>42</b>
<b>Les structures de l'ESS de l'agriculture et de l'alimentation</b>	<b>42</b>
<b>Accompagner et former</b>	<b>42</b>
Enjeux et contexte	42
Les acteurs de l'ESS et leurs solutions	43
Perspectives	46
<b>Les circuits courts et de proximité : l'installation et la pérennisation de nouveaux modèles</b>	<b>46</b>
Enjeux et contexte	46
Les structures de l'ESS et leurs réponses	47
Perspectives	51

<b>L'agriculture urbaine</b> .....	<b>52</b>
Enjeux et contexte .....	52
Les acteurs de l'ESS et leurs solutions .....	52
Perspectives .....	54
<b>Le renouveau des coopératives de consommateurs à la faveur des modèles agricoles alternatifs</b> .....	<b>56</b>
Enjeux et contexte .....	56
Les acteurs de l'ESS et leurs solutions .....	56
Perspectives .....	59
<b>Lutter contre le gaspillage alimentaire : un secteur d'activité historique de l'ESS en mutation</b> .....	<b>59</b>
Enjeux et contexte .....	59
Les acteurs de l'ESS et leurs solutions .....	61
Perspectives .....	67
<b>L'essentiel</b> .....	<b>68</b>
<b>Mobilité et logistique propre</b> .....	<b>70</b>
<b>Contexte et enjeux</b> .....	<b>71</b>
<b>Les structures de l'ESS pour des mobilités plus propres</b> .....	<b>73</b>
Le covoiturage et l'autopartage <sup>73</sup>	
Les ateliers vélos participatifs.....	74
Les structures de l'ESS de la logistique propre .....	76
<b>Analyses et perspectives</b> .....	<b>79</b>
Les ateliers vélos participatifs, des outils pour atteindre les objectifs régionaux.....	79
Les structures de cyclologistique, des alternatives pour la livraison intra-urbaine .....	79
Une absence de structure d'autopartage .....	80
<b>L'essentiel</b> .....	<b>81</b>
<b>Logement et Bâtiment</b> .....	<b>82</b>
<b>Le logement et le bâtiment, des enjeux cruciaux de la transition écologique et énergétique</b> .....	<b>83</b>
Le bâtiment au cœur des enjeux de l'énergie et de la gestion des déchets en France .....	83
Le bâtiment et le logement : un rôle exacerbé en Île-de-France en raison du volume du parc résidentiel .....	83
<b>Rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique</b> .....	<b>85</b>
Accompagner les rénovations énergétiques .....	85
Lutter contre la précarité énergétique.....	86
Analyse et perspective .....	91
<b>Limiter les déchets par le réemploi des matériaux de déconstruction</b> .....	<b>92</b>
<b>L'essentiel</b> .....	<b>95</b>
<b>Énergie durable</b> .....	<b>96</b>
<b>Enjeux et contexte</b> .....	<b>97</b>
<b>Les structures de l'ESS de production et de fourniture d'électricité</b> .....	<b>98</b>
<b>Analyse et perspectives</b> .....	<b>100</b>
<b>L'essentiel</b> .....	<b>101</b>
<b>Pour ne pas conclure</b> .....	<b>102</b>
<b>Pour résumer</b> .....	<b>103</b>
<b>Pour poursuivre</b> .....	<b>104</b>
Première piste : les acteurs du logement social .....	104
Deuxième piste : les coopératives d'artisans du bâtiment.....	104
Troisième piste : l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).....	104
<b>Pour agir</b> .....	<b>105</b>
Axe 1 : Développer l'offre de réemploi en Île-de-France .....	105
Axe 2 : Développer l'offre de formation et d'accompagnement innovant des porteurs de projets agricoles .....	105
Axe 3 : développer des solutions de logistiques propres .....	106



# Introduction

# L'urgence écologique et sa gouvernance

## Urgence écologique mondiale

Les températures mondiales sont déjà supérieures d'un degré par rapport à leur niveau préindustriel. Cette hausse est attribuable aux activités humaines et particulièrement aux émissions de gaz à effet de serre (GES). En suivant la trajectoire actuelle, la température moyenne aura augmenté de 1.5°C entre 2030 et 2052. Les conséquences d'une hausse globale des températures sont importantes : accroissement des épisodes climatiques extrêmes comme les sécheresses et les inondations, hausse du niveau des océans et déstabilisation des écosystèmes entraînant une perte de biodiversité<sup>1</sup>.

Le GIEC a établi des scénarios permettant de limiter la hausse des températures aux alentours de 1.5°C d'ici la fin du siècle. Ils sont conditionnés par une réduction des émissions de 45 % d'ici à 2030 par rapport à 2010 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce scénario semble de moins en moins réaliste tant la trajectoire réelle diverge de la trajectoire permettant de limiter le réchauffement climatique aux alentours de 1.5°C<sup>2</sup>. Le GIEC a établi un autre scénario

permettant de limiter l'augmentation des températures aux alentours de 2°C. Pour suivre ce scénario, la diminution des émissions de GES devrait être de 25 % à horizon 2030 pour atteindre la neutralité carbone en 2070<sup>3</sup>. Les conséquences d'une augmentation de 2°C seront plus déstabilisantes pour les écosystèmes naturels comme pour les sociétés humaines qu'une augmentation de 1.5°C<sup>4</sup>.

Toutefois, cet objectif d'une limitation à 2°C permettrait d'atténuer les risques de franchir certains seuils qui rendraient le climat futur difficilement prédictible. Effectivement, le système climatique incorpore des milliers de paramètres en interaction. Certaines rétroactions pourraient enclencher une dynamique d'auto-entretien du réchauffement climatique : fonte du permafrost, ralentissement des courants océaniques et diminution de l'albedo. S'il est impossible de dire avec précision à quelle augmentation des températures seront franchis ces différents seuils, on peut affirmer que la probabilité qu'ils le soient augmentent à chaque hausse de la température. C'est pourquoi cet objectif de 2°C demeure essentiel.

Le réchauffement climatique causé par l'émission des GES issus des activités humaines est un fait établi et documenté depuis plusieurs décennies. Toutefois, à l'échelle planétaire, l'humanité n'a jamais connu de baisse globale durable<sup>5</sup> de ces émissions de gaz à effet de serre<sup>6</sup>. L'humanité fait face à un défi inédit par sa nature.

D'autant plus que les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas les seules menaces pesant sur les milieux de vie. La majorité des sols non-gelés, 70 %, sont directement affectés par les activités humaines et environ 25 % seraient dégradés<sup>7</sup>. Cette dégradation limite à la fois les capacités d'absorption du carbone par les sols et compromet la sécurité alimentaire des populations. Les écosystèmes sont aussi gravement touchés par de multiples pollutions dont la plus emblématique est sans doute celle du plastique. En 2016, ce sont environ 100 millions de tonnes<sup>8</sup> de plastiques qui ont contaminé les écosystèmes sans être captées par les filières de traitement. Ces plastiques se dégradent en petites particules qui contaminent l'ensemble des milieux et rentrent dans les chaînes trophiques.

1 Global Warming of 1.5°C, Summary for Policymakers, IPCC, 2018, pp 6-7.

2 The Production gap, Executive Summary, United Nation Environment Program, p3.

3 Global Warming of 1.5°C, Summary for Policymakers, IPCC, 2018, p14.

4 Global Warming of 1.5°C, Summary for Policymakers, IPCC, 2018, pp 9-11.

5 Les crises économiques mondiales s'accompagnent souvent d'une réduction ponctuelle des émissions de CO<sub>2</sub>, ce fut le cas entre 1979 et 1982 ainsi qu'entre 2007 et 2009.

6 Fossil CO<sub>2</sub> Emissions of all world countries, JRC Science for Policy Report, European Commission, 2018, p9.

7 Climate Change and Land, Summary for Policy Maker, IPCC, 2019, pp 2-3.

8 Pollution plastique : à qui la faute ?, WWF, pp 12-13.

Enfin, les activités humaines font peser une pression sur les ressources qui dépasse largement les capacités de renouvellement de la planète. L'équilibre entre ce que la Terre peut produire et ce que l'humanité lui soustrait a été atteint en 1970. Aujourd'hui, il faudrait 1.69 Terre pour que la consommation de ressource de l'humanité soit soutenable<sup>9</sup>.

La liste des limites écologiques auxquelles se confrontent nos modes de vie sont nombreuses et elle pourrait s'étendre à la qualité de l'air, aux pollutions industrielles, à l'acidification des océans, la fonte des glaces etc.

### La France vit au-dessus des limites planétaires

L'empreinte écologique de la France est supérieure à la moyenne mondiale. Si toute la population vivait comme la moyenne des Français, il faudrait environ 2.9 terres pour couvrir ses besoins.

Pour s'insérer dans le scénario du GIEC où le réchauffement climatique se limiterait à une hausse de 2°C par rapport à son niveau préindustriel, les émissions carbone des Français devraient se situer entre 1.6 et 2.8 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant. Or ce « budget carbone » est largement dépassé. Les émissions directes, c'est-à-dire celles produites sur le territoire français sont de 4.9 tonnes par habitant. Les émissions indirectes, qui

FIGURE 1 : EMPREINTE ÉCOLOGIQUE MONDIALE

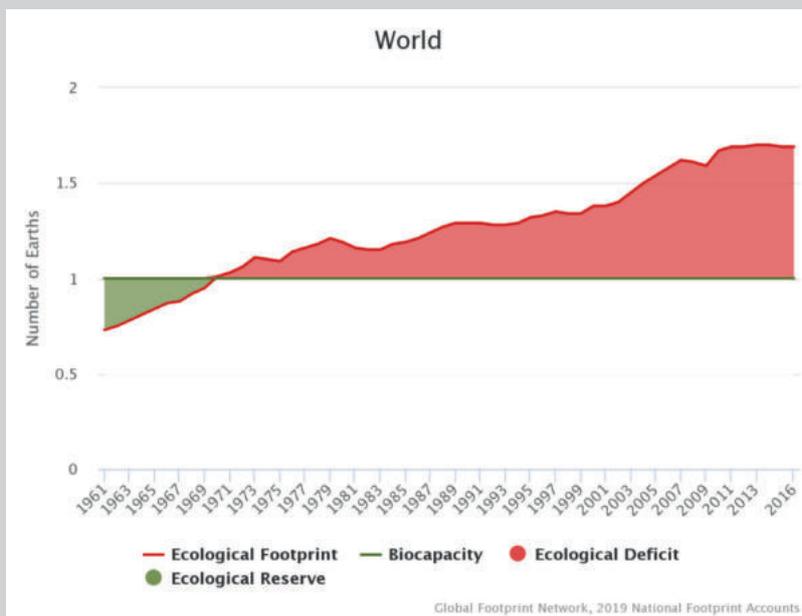
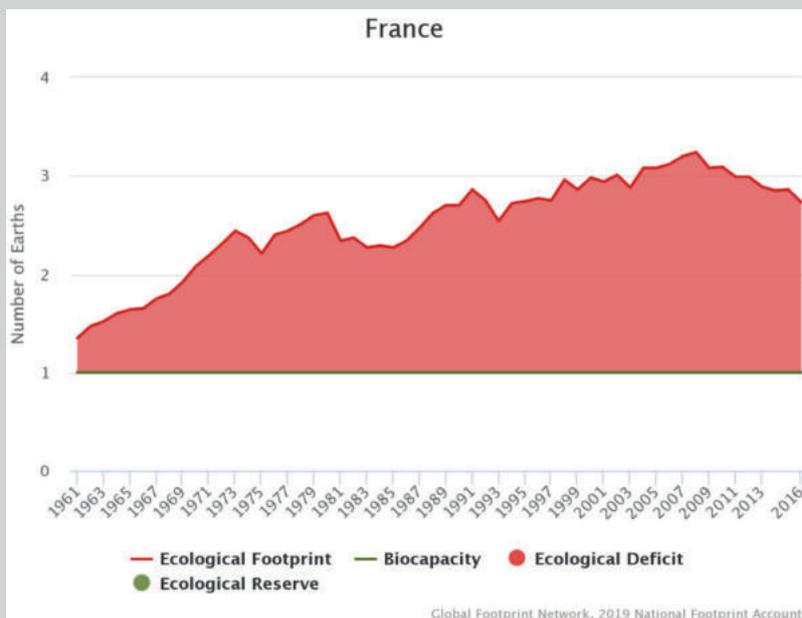


FIGURE 2 : EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE

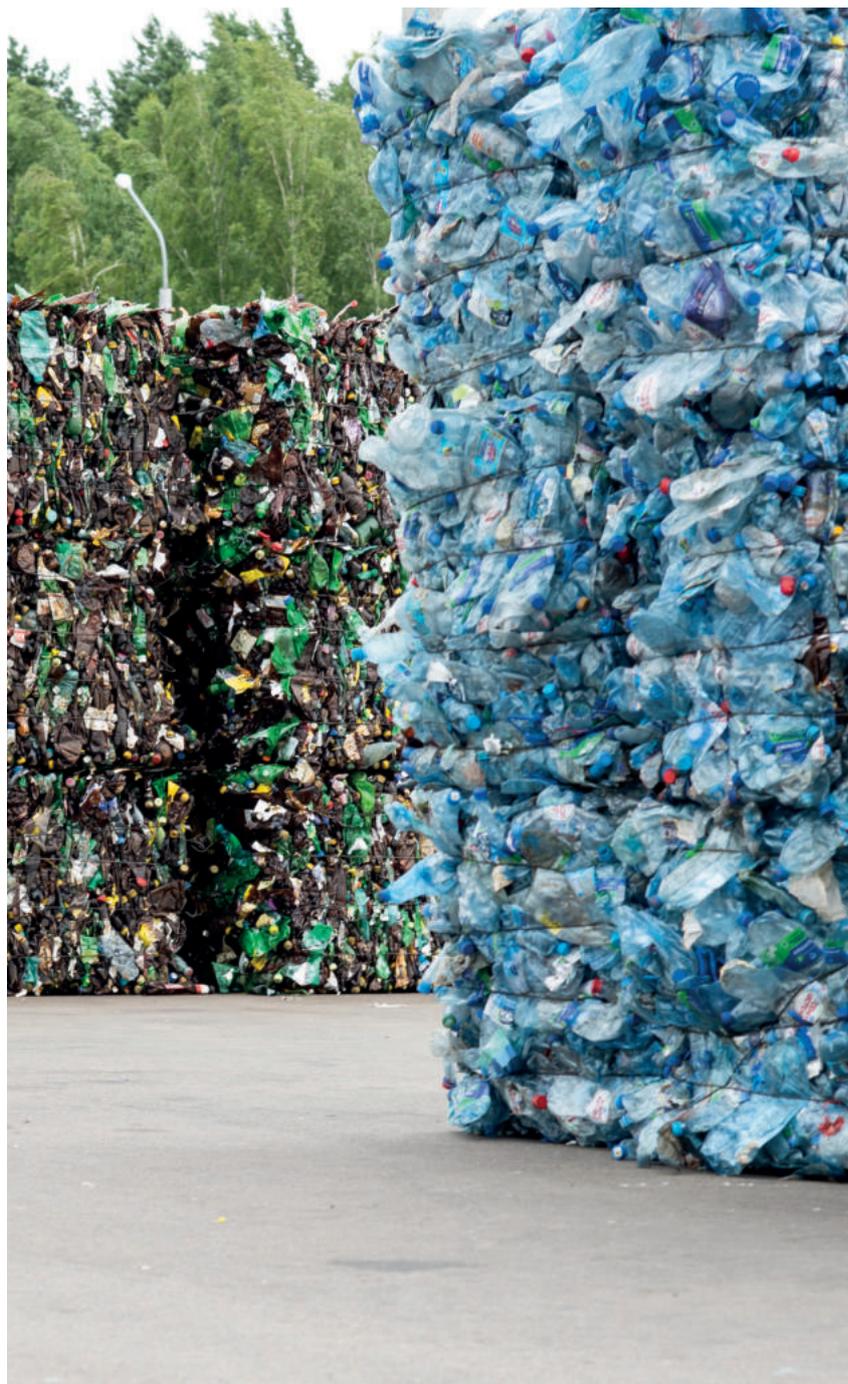


<sup>9</sup> D'après les données du Global Footprint Network.

prennent en compte le CO<sub>2</sub> émis pour la production et le transport des biens consommés par les Français, sont elles estimées à 8 tonnes par habitant<sup>10</sup>. Ainsi, suivre la trajectoire de réduction des émissions de GES pour contenir le réchauffement autour de 2°C se traduit pour la France par une division par 4 de ses émissions de carbone.

La situation de la biodiversité est également inquiétante. A titre d'exemple, les populations d'oiseaux spécialistes, c'est-à-dire vivant dans un milieu spécifique sont en nette diminution, -30 % pour les espèces des milieux bâtis et -33 % pour les espèces des milieux agricoles<sup>11</sup>. Les causes de cette érosion sont multiples : artificialisation des terres, intensification des pratiques agricoles, pollutions lumineuses et... changement climatique.

La France est aussi un pays qui consomme beaucoup de plastique. En moyenne, la France produit chaque année environ 4.45 millions de tonnes de déchets plastiques ce qui représente 66.6 kilos de déchets plastique par an et par habitant. Ces plastiques sont recyclés à hauteur de 22 % tandis que le reste est incinéré, enfoui ou relâché dans l'environnement. Ce sont 2 % des déchets plastiques qui sont relâchés dans l'environnement, ce qui représente 80 000 tonnes annuelle à l'échelle du pays<sup>12</sup>.



<sup>10</sup> L'environnement en France, 2019, Rapport de synthèse, la Documentation Française, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2019, p111.

<sup>11</sup> L'environnement en France, 2019, Rapport de synthèse, la Documentation Française, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2019, p42.

<sup>12</sup> Stoppons le torrent de plastique! Guide à destination des décideurs français pour sauver la Méditerranée, WWF, 2019, p6.

# L'investissement politique des thématiques climatiques et écologique

Face à ces réalités connues depuis plusieurs années, les pouvoirs politiques se sont saisis des questions environnementales et climatiques depuis maintenant de nombreuses années, à la fois au niveau mondial, européen et national. Sans toutefois parvenir à inverser les tendances.

## La difficile gouvernance climatique internationale

Les enjeux climatiques et environnementaux sont des sujets intrinsèquement internationaux. En effet, les émissions de CO<sub>2</sub>, les pollutions atmosphériques ou océaniques se moquent bien des frontières humaines. C'est pour cette raison que les problématiques écologiques ont été l'objet de discussions et de négociations entre Etats, au moins depuis la Conférence des Nations unies sur l'Environnement humain de Stockholm en 1972.

Depuis 1995, les discussions internationales sur le climat sont institutionnalisées dans le cadre onusien de la COP (*Conference of the Parties*). Ce cadre international n'est pour l'instant pas parvenu à réorienter les activités humaines pour les rendre soutenables dans le temps. Les tentatives de réglementations coercitives se sont heurtées aux intérêts nationaux et à la difficulté de s'appuyer sur

une norme partagée de justice environnementale. Comment prendre en compte les émissions passées ? Comment intégrer les différences environnementales entre pays ? Comment intégrer les différences de développement entre les pays ? Ces questions n'ont pour le moment pas de réponses consensuelles. Il est en conséquence très difficile de trouver la légitimité sur laquelle fonder une action coercitive à un niveau mondial.

Devant la difficulté à imposer des normes contraignantes, la diplomatie environnementale internationale a donc laissé aux Etats la liberté de fixer ses propres objectifs environnementaux. C'est le principe de l'accord de Paris de 2015. Le programme des Nations Unies pour l'environnement estime que, même si les objectifs de l'accord de Paris étaient respectés, la trajectoire climatique serait celle d'une hausse de 2.9°C à 3.4°C d'ici la fin du siècle<sup>13</sup>.

## Les ambitions de l'Union Européenne

De nombreux domaines centraux de la transition écologique et énergétique relèvent des compétences partagées entre l'Union Européenne et les Etats membres : agriculture, environnement, transport et énergie notamment. Ce qui signifie que l'UE et les Etats

membres peuvent adopter des législations et des réglementations contraignantes dans ces domaines, l'UE étant prioritaire si elle souhaite agir.

La gouvernance européenne des sujets environnementaux et climatiques se heurtent parfois aux divergences d'intérêts entre Etats membres. Elles peuvent être bloquantes dans une organisation institutionnelle qui requiert souvent des majorités qualifiées.

Plusieurs avancées significatives ont néanmoins été obtenues dans le cadre de l'UE. Des objectifs chiffrés sont fixés dans les « paquets énergie-climat ». Non-contraignants, ils permettent d'affirmer des orientations. Ils prévoient par exemple une réduction de 40 % des GES d'ici à 2030 par rapport à son niveau de 1990 ainsi qu'une part de 27 % d'énergie renouvelable<sup>14</sup>.

Sur certains secteurs, l'UE impose des objectifs contraignants. C'est le cas notamment de la qualité de l'air avec la directive de 2008 sur la qualité de l'air ambiant qui pose des seuils de pollution à ne pas dépasser. Cette directive permet de sanctionner les membres en cas de dépassement<sup>15</sup>. C'est ce qui est arrivé à la France, condamnée en 2019 pour non-respect des seuils durant sept années consécutives<sup>16</sup> dans plusieurs agglomérations françaises.

<sup>13</sup> Le monde doit de toute urgence prendre des mesures pour réduire de 25 % les émissions prévues d'ici à 2030, rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement, UNEP, 2016.

<sup>14</sup> 2030 Framework for Climate & Energy, Outcome of the October 2014 European Council, European Commission, 2014, p2.

<sup>15</sup> Directive n° 2008/50/CE du 21/05/08 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

<sup>16</sup> CJUE, 24 oct. 2019, Commission européenne c/ République française, C-636/18.

La nouvelle Commission européenne a placé la lutte contre le changement climatique et l'écologie au cœur de ses préoccupations. C'est le « Green Deal Européen » porté par la présidente de la Commission européenne récemment nommée Ursula von der Leyen. Ce projet a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone au niveau européen à horizon 2050. Plusieurs actions sont envisagées comme la fin des exemptions fiscales pour le transport aérien et maritime, une taxe carbone aux frontières communautaires<sup>17</sup> etc. Reste à savoir si des majorités politiques se dégageront pour réaliser ses ambitions alors qu'en 2016, la subvention aux énergies fossiles des Etats membres atteignaient 55 milliards d'euros<sup>18</sup>.

### En France, des institutions politiques qui suscitent une forte défiance

L'échelle nationale est dans la plupart des pays démocratiques le lieu par excellence de la délibération politique. C'est à l'échelle nationale que se sont constituées les institutions démocratiques qui permettent de prendre des décisions et des orientations légitimes auprès des peuples. Du moins en théorie. En pratique, les institutions de la démocratie représentative suscitent une désaffection croissante, au moins en France.

Quelques chiffres permettent de dresser ce constat. Entre 2007 et 2017, la participation aux élections

présidentielles et législatives a diminué de 10 points<sup>19</sup>. Le niveau de confiance dans les institutions politiques est lui aussi en nette diminution. Moins d'un quart des français accorde aujourd'hui leur confiance à l'institution présidentielle, au gouvernement ou à l'assemblée nationale. Il faut noter que plus les institutions politiques sont proches des citoyens, plus elles semblent susciter la confiance. Plus de la moitié des français déclare avoir confiance dans le conseil municipal. Le conseil départemental et le conseil régional sont ensuite les plus plébiscités<sup>20</sup>.

Cette défiance envers les institutions politiques est un obstacle majeur à la transition écologique et énergétique. Comment réaliser les transformations massives de nos modes de consommation et de production avec des institutions qui suscitent une défiance croissante ? Cette contradiction a été mise en lumière dès le début du mouvement des Gilets Jaunes en novembre 2018 qui a émergé en réponse à l'augmentation d'une taxe sur les prix des carburants considérée comme injuste. Peut-être faut-il comprendre ce mouvement comme un signe que la transition écologique et énergétique ne peut se concrétiser sans s'appuyer sur un projet de société



17 Engagements pris lors des auditions des commissaires désignés, Commission von der Leyen, 2019-2024, Parlement Européen, 2019, p 58.

18 Energy prices and costs in Europe, Report from the commission to the european parliament, the council, the european economic and social committee and the committee of the region, 2019, p10.

19 Insee, enquêtes sur la participation électorale de 2002 à 2017.

20 Baromètre de la confiance politique, vague 10, CEVIPOF, p 28.

qui place la justice et la solidarité au cœur de ses préoccupations.

### **L'Économie Sociale et Solidaire pour incarner le projet d'une transition écologique solidaire et locale**

Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire portent un ensemble de valeurs et de caractéristiques qui permettent de sortir de certaines contradictions limitant les possibilités de réaliser la transition écologique et énergétique.

L'ESS est un mode d'entreprendre qui place les personnes et non les capitaux au centre de son fonctionnement. En conséquence, l'enracinement territorial des structures de l'ESS est important dans le sens où les décisions sont prises par les membres des structures et non par des investisseurs, commanditaires souvent lointains. Elles situent ainsi leur action au niveau local, or c'est à c'est à

l'échelle locale que les Français accordent le plus de confiance aux organisations.

Ensuite, les structures de l'ESS se définissent juridiquement par leur gouvernance démocratique<sup>21</sup>. Les Français sont de plus en plus défiants à l'égard des institutions démocratiques, mais ils restent néanmoins attachés au système démocratique à 86 %<sup>22</sup>. La proposition de l'ESS est en phase avec cette sympathie démocratique, au fond le cœur du projet de l'économie sociale et solidaire est bien d'étendre la démocratie à la sphère économique.

Enfin, l'ESS porte un principe de lucrativité limitée qui incarne une forme de justice sociale. La majorité des bénéfices réalisés doivent ainsi servir la pérennisation et le développement de l'activité<sup>23</sup> et ne peut donc être utilisée pour rémunérer la propriété du capital. C'est une protection

supplémentaire, en plus de la gouvernance démocratique, contre l'appropriation individuelle des bénéfiques. Par ailleurs, les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) font vivre l'idée que l'activité économique doit être mise au service de la solidarité en permettant l'insertion de populations en difficulté. Elles réalisent le projet d'une économie où tout le monde à sa place, même les personnes a priori éloignées de l'emploi.

L'Économie Sociale et Solidaire a donc des spécificités à faire valoir pour la transition écologique et énergétique : ancrage local, gouvernance démocratique et idéal de justice et de solidarité économique. Elle constitue sans doute un moyen efficace d'incarner une transition écologique et énergétique quotidienne et proche des citoyens. Cette territorialisation est une force en même temps qu'une limite. D'un côté, les problématiques environnementales se déploient à des échelles extraterritoriales et les régulations macro-économiques seront essentielles. Mais dans les pays démocratiques, ces transformations n'auront pas lieu sans un soutien populaire fort. Et c'est ici que l'Économie Sociale et Solidaire a un rôle central à jouer, en incarnant au quotidien et dans les territoires la perspectives d'une transition écologique juste, solidaire et démocratique.



21 LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, Article 1.

22 Baromètre de la confiance politique, vague 10, CEVIPOF, p 86.

23 LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, Article 1.

# Objectifs et méthodologie

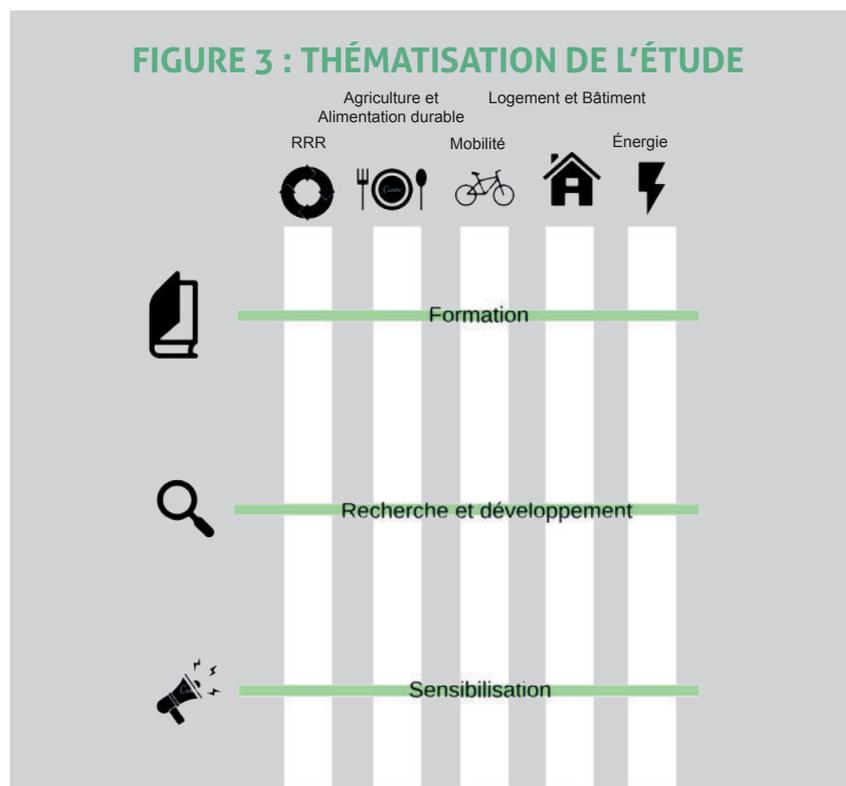
Cette étude se donne pour objectif de réaliser un état des lieux des structures franciliennes de l'ESS investies dans la transition écologique et énergétique. L'ambition est de réaliser un état des lieux des acteurs, de leurs activités, de leurs forces, de leurs faiblesses et de leurs perspectives. Bien sûr, une attention particulière sera portée aux structures innovantes qui portent des projets originaux adossés à des modèles économiques créatifs. Mais il ne faut surtout pas oublier de mettre en valeur les modèles éprouvés par le temps qui ont su se pérenniser et montrer leur efficacité.

## Méthodologie

### Le périmètre thématique

Plusieurs outils ont été utilisés pour mener ce travail à son terme. Le premier d'entre eux est une thématization qui permet de découper la transition écologique et énergétique en plusieurs petits morceaux plus simple à appréhender. Dans le même mouvement, cette thématization dresse le périmètre de l'étude. Plusieurs découpages sont envisageables : selon les fonctions (conception, production, transport, utilisation etc.), selon les 3 domaines et les 7 piliers de l'économie circulaire établis par l'ADEME, selon les risques écologiques etc.

Le choix a été fait dans cette étude de procéder par secteur d'activité. Cette approche a l'avantage de respecter en partie les filières et de retranscrire des écosystèmes



d'acteurs. Un autre point en faveur de cette approche est que la majorité des politiques publiques, qu'elles soient nationales ou régionales, sont sectorisées.

Le choix des secteurs d'activité est assez classique. On y retrouve les secteurs les plus contributeurs à l'empreinte carbone des Français : mobilité, agriculture et alimentation, logement. La production industrielle et manufacturière a été abordée par l'angle de l'allongement de la durée de vie des produits dans un secteur nommé « réemploi, réutilisation, réparation ». Et finalement, un dernier secteur regroupe les activités de production et de fourniture d'énergie.

Certaines activités sont transversales à l'ensemble des secteurs, c'est le cas de la sensibilisation, de la formation et de la recherche et développement. Elles peuvent être réalisées par des acteurs spécialisés dont c'est le cœur de métier, mais dans la plupart des cas ce sont des activités qui sont exercées parmi d'autres. La sensibilisation est une activité très fréquente pour les structures de l'ESS intervenant dans le domaine de la TEE. Elles se retrouvent dans tous les secteurs d'activité. La formation est elle aussi courante, c'est particulièrement vrai dans les SIAE et c'est un enjeu très important pour les structures dont les métiers sont émergents. Enfin, les activités de

recherche et développement au sens technique sont rares. Il s'agit essentiellement du développement d'outils numériques.

Comme toutes classifications, celle-ci comporte des limites. Par exemple, où placer les ateliers-vélos participatifs qui proposent des services de mobilité en s'appuyant sur le réemploi et la valorisation de vieux vélos ? La décision a été prise de les placer dans la partie mobilité dans un souci d'équilibre, déjà précaire, entre les parties.

Le principal défaut de cette classification est de ne pas faire ressortir le rôle des associations à l'éducation et au développement durable (EEDD). Ces associations d'éducation populaire ont la sensibilisation comme activité principale et interviennent sur plusieurs thématiques. Cette thématisation ne permet

pas vraiment de les distinguer des autres structures qui font de la sensibilisation dans le cadre de leur secteur d'activité.

Enfin, certaines associations de protection de l'environnement ne sont pas intégrées au périmètre. Par exemple, une association qui ferait de la défense des espaces naturels sont cœur d'activité ne serait pas représentée.

### Les données

Maintenant que le périmètre thématique est établi, quelles sources de données utiliser pour répondre aux objectifs de l'étude ? Ce travail s'appuie à la fois sur des données quantitatives et des données qualitatives.

Les données quantitatives ont l'immense avantage de pouvoir prétendre à une forme d'exhaustivité. Dans l'idéal, elles permettent

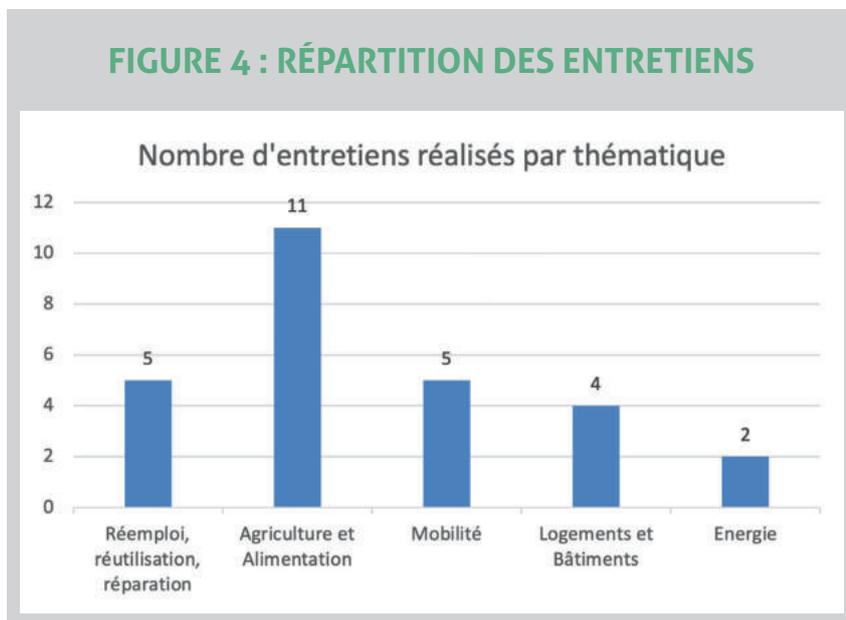
de dresser un état des lieux complet du nombre de structures, du nombre de salariés et même des chiffres d'affaire par secteur d'activité. Dans la pratique, c'est plus compliqué pour deux raisons, l'une propre à la TEE et l'autre propre à l'ESS.

Les classifications statistiques des secteurs d'activité, la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF), ne tiennent aucunement compte de l'aspect environnemental de l'activité. Dans la plupart des cas, une même activité peut être exercée de manière plus ou moins écologique, mais les classifications statistiques usuelles n'en tiennent pas compte. La classification des structures de l'ESS par code NAF n'indique pas toujours le secteur d'activité de la structure. Par exemple, la plupart des associations sont rattachés à la catégorie "Autre association par adhésion volontaire", ce qui ne permet pas vraiment d'avoir d'indication sur son activité.

Pour remédier à ces limites, la solution suivie a été de s'appuyer sur les données recueillies par les organisations de représentation. Evidemment, cette méthode laisse dans l'ornière de nombreux acteurs et ne peut prétendre à l'exhaustivité.

Des données qualitatives ont également été recueillies en menant des entretiens auprès de 26 structures franciliennes de l'ESS impliquées dans la TEE. Ces entretiens permettent d'accéder à de nombreuses

**FIGURE 4 : RÉPARTITION DES ENTRETIENS**



informations invisibles dans les statistiques comme le fonctionnement du modèle économique et de l'activité, les perspectives de développement, les types de partenariats etc. La liste des entretiens réalisés figure en annexe. La répartition des entretiens par thématiques est la suivante (voir figure 4).

C'est sur la base de ces entretiens qu'une série de portraits de structures de l'Economie Sociale et Solidaire ont été réalisés. Ils permettent d'illustrer précisément une partie des activités liées à la transition écologique et énergétique et évidemment de mettre en avant les acteurs qui la réalise au quotidien dans les territoires d'Île-de-France.

### Les documents de référence

Un dernier élément vient compléter la méthodologie. Pour chaque thématique, ce travail a été appuyé

**TABLEAU 1 : DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE MOBILISÉS**

Documents de référence	Thématique
PRPGD	RRR, Agriculture alimentation, Logements et Bâtiments
Pacte pour l'agriculture régionale 2018-2030	Agriculture et Alimentation
Stratégie Energie-Clima de la région Île-de-France	Mobilité, Logement et Bâtiments, Energie
Plan Vélo	Mobilité
Changeons d'air en Île-de-France : plan régional pour la qualité de l'air (2016-2021)	Mobilité, Energie

sur des documents de référence. Il s'agit de documents d'orientation stratégique de la Région. Ils permettent de dégager les tendances de l'action publique régionale et de voir comment les structures de l'ESS peuvent s'insérer dans ces politiques. Il y a un double intérêt. D'abord, c'est un moyen de montrer de quelle manière les structures

de l'ESS peuvent constituer des solutions sur les territoires pour atteindre les objectifs fixés dans ces documents d'orientation. Ensuite, cela permet aussi d'anticiper quelques perspectives de développement pour les structures de l'ESS en identifiant les sujets portés politiquement.





# Réemploi, réutilisation, réparation

# L'impact environnemental de la production de nos équipements

Les émissions des ménages français proviendraient jusqu'à 25 % de leurs équipements : mobiliers, appareils électriques et électroniques ou encore textiles et habillement<sup>24</sup>. Et pour cause, les ménages français posséderaient en moyenne 2.5 tonnes d'équipements à leur domicile, mais leur fabrication aurait mobilisé beaucoup plus, environ 45 tonnes de matières premières<sup>25</sup>. C'est 18 fois plus !

Dans une étude détaillée, l'ADEME a passé au microscope les impacts environnementaux de 45 types d'équipements et de biens de consommation allant du canapé au smartphone, en passant par la chemise. Cette étude différencie les impacts environnementaux en fonction de l'étape du cycle de vie du produit. Pour presque tous les produits, c'est la phase de production des matières premières nécessaire à la fabrication des équipements qui comportent le plus d'impacts environnementaux, devant l'assemblage, le transport, la distribution ou l'utilisation<sup>26</sup>. C'est le constat le plus frappant pour qui n'est pas spécialiste de la question. Pour la grande majorité des équipements, la phase d'utilisation ne représente qu'une fraction de ses impacts environnementaux<sup>27</sup>, les phases d'acheminement et surtout de

production sont plus nocives pour l'environnement. Ces données permettent d'orienter efficacement l'action : c'est la production et non l'utilisation des équipements qui est le plus dommageable pour l'environnement. Pour les limiter la meilleure option consiste donc à limiter ses achats d'équipements neufs en allongeant la durée d'utilisation de ceux que nous possédons déjà. Ou mieux encore, de limiter sa consommation en évitant de se suréquiper. Ces comportements vertueux sont souvent résumés par la formule des «3R» : réduire,

réutiliser, recycler. Les structures de l'ESS sont présentes sur chacune de ces modalités, mais elles se concentrent particulièrement sur l'aspect réutilisation, entendu au sens large.

A quel niveau agir pour accroître la durée d'utilisation des équipements ? L'une des pistes d'action consiste à minimiser l'impact environnemental des équipements au moment de leur conception. Par exemple, utiliser des matières renouvelables à faible impact ou encore penser le design des



<sup>24</sup> La face cachée des objets, vers une consommation responsable, ADEME, 2018.

<sup>25</sup> Consommation responsable, l'ADEME a étudié la face cachée des objets, ADEME, 2018.

<sup>26</sup> Modélisation et évaluation des impacts environnementaux de produits de consommation et de bien d'équipement, ADEME, 2018, p 105.

<sup>27</sup> Modélisation et évaluation des impacts environnementaux de produits de consommation et de bien d'équipement, ADEME, 2018, p 105.



## LA COOPÉRATIVE MU

**La Coopérative Mu est une agence d'éco-conception parisienne. Depuis sa fondation en 2010, cette SCOP combine les compétences d'ingénieur de l'environnement et de designer pour concevoir des produits plus durables. Le succès est au rendez-vous, assurant à la coopérative un développement régulier : ils étaient deux co-fondateurs en 2010, ils sont aujourd'hui 11 salariés dont 6 sociétaires.**

La Coopérative Mu est une agence d'éco-conception parisienne. Depuis sa fondation en 2010, cette SCOP combine les compétences d'ingénieur de l'environnement et de designer pour concevoir des produits plus durables. Le succès est au rendez-vous, assurant à la coopérative un développement régulier : ils étaient deux co-fondateurs en 2010, ils sont aujourd'hui 11 salariés dont 6 sociétaires.

L'un de ces deux co-fondateurs résume en une phrase l'esprit Mu :

« Pas d'évaluation environnementale sans design et pas de design sans évaluation environnementale ».

François-Xavier Ferrari, co-fondateur de la Coopérative Mu.

L'évaluation environnementale s'appuie sur des analyses du cycle de vie des produits (ACV). L'objectif des ACV est de quantifier une série d'indicateurs environnementaux (émission de gaz à effet de serre, épuisement des ressources fossiles, pollutions des eaux, etc.) en fonction des différentes étapes de la vie d'un produit : extraction des matières premières, production, transport, utilisation ou encore gestion de la fin de vie. Après ce diagnostic qui permet de cibler les étapes les plus impactantes pour l'environnement, la coopérative Mu propose à ses clients plusieurs designs et solutions techniques minimisant les impacts environnementaux des objets produits sur l'ensemble du cycle de vie.

La Coopérative Mu travaille essentiellement avec des start-up et des grands groupes. Elle s'implique de la conception jusqu'à la commercialisation pour suivre le développement des produits. Ainsi lorsque les imprévus de production surgissent, ce qui ne manque jamais d'arriver, la coopérative peut ajuster le développement

du produit aux contraintes de l'éco-conception. Depuis 2010, la coopérative a accompagné plus de 60 clients dans leurs démarches d'éco-conception<sup>28</sup>.

Mais agir sur l'offre n'est qu'une des deux faces du développement de l'éco-conception promu par la coopérative :

« Faire des produits écolos c'est bien, mais c'est la moitié du problème. Si on ne change pas la demande, la manière de consommer, et surtout moins consommer, on ne traite que la moitié du problème ».

François-Xavier Ferrari, co-fondateur de la Coopérative Mu.

C'est pour cette raison que Mu mène également de nombreuses actions de sensibilisation, de formation et d'animation afin de promouvoir les pratiques d'éco-conception. Ainsi, depuis sa création, Mu sensibilise ou forme en moyenne 250 personnes par an, dans les écoles d'ingénieurs, de designers, les incubateurs, les fédérations professionnelles ou en entreprise.

Mu innove également sur le plan de sa gestion interne en pratiquant la prise de décision par consentement. Il s'agit d'un ensemble de techniques d'organisation qui visent à faire émerger un consensus par la proposition pour éviter que les procédures de votes ne soient génératrices de clivages et de frustration. Toujours sur le plan interne, la coopérative a mis en place des indicateurs de suivi pour objectiver et diminuer ses impacts environnementaux (suivi de la durée de vie des équipements électroniques et des repas végétariens notamment).

Mu poursuit son développement en intégrant de plus en plus les critères sociaux dans l'analyse des cycles de vie des produits pour donner une nouvelle dimension à l'éco-conception.



28 Pour avoir un aperçu des différents projets de la coopérative Mu : <https://cooperativemu.com/projets/>



« Pas d'évaluation environnementale sans design et pas de design sans évaluation environnementale ».

François-Xavier Ferrari, Co-fondateur de la Coopérative Mu

objets pour qu'ils soient plus facilement réparables ou recyclables. Cet ensemble de pratiques sont au fondement du concept « d'éco-conception ». L'éco-conception regroupe donc un ensemble de pratiques visant à limiter l'impact environnemental de nos équipements. Les acteurs économiques les mettent en œuvre à des degrés variables en fonction de leurs contraintes d'approvisionnement et de rentabilité, de leur image de marque et d'une multitude d'autres paramètres. C'est le rôle des agences d'éco-conception d'accompagner les producteurs afin de les faire progresser sur le chemin de l'éco-conception (voir portrait de la coopérative Mu).

Le niveau de développement de l'éco-conception est difficile à quantifier nationalement et encore plus au niveau régional. Les données

disponibles indiquent que 228 fabricants français sont titulaires d'un écolabel en 2015 (7 % de plus qu'en 2012<sup>29</sup>) (voir encadré).

Il ne faut toutefois pas tout attendre de l'éco-conception pour deux raisons. D'abord, il existe un stock de produits qui ne sont pas éco-conçus, comme les 2,5 tonnes d'équipements possédées par les Français évoquées précédemment. Ensuite, il faut prendre en compte le flux de nouveaux produits qui arrivent quotidiennement sur les marchés et qui ne sont pas éco-conçus. C'est pourquoi les démarches d'éco-conception, limitant en amont l'impact environnemental des équipements, doivent être complétées par des initiatives qui prolongent en aval la durée de vie des objets du quotidien. Et sur cette activité de nombreuses

structures de l'ESS sont porteuses de solutions territorialisées.

Avant de les passer en revue, il faut se demander comment étendre la durée de vie des objets. Plusieurs options existent : les réparer lorsque c'est possible, les revendre ou les mettre à disposition si on n'en a plus utilité, récupérer les matériaux lorsque l'objet est trop endommagé ou encore orienter les matières vers les filières de recyclage adaptées. Il s'agit de prolonger l'existant et de le valoriser autant que possible afin de limiter la pression sur l'extraction de matières premières et d'éviter la phase de production des équipements qui est la plus dommageable pour l'environnement.

L'allongement de la durée de vie des objets par l'aval s'appréhende utilement en faisant un détour par la gestion des déchets. Effectivement, allonger la durée de vie des objets déjà produits revient à moins jeter et à revaloriser ce qui pourrait finir à la poubelle. C'est pour cette raison qu'une importante production de textes réglementaires ou d'orientations stratégiques, portant sur l'allongement de la durée de vie des objets, se rattachent à la question de la gestion des déchets. Ces textes permettent de dégager des objectifs portés politiquement afin de réfléchir à la place qu'occupent les structures de l'économie sociale et solidaire pour atteindre ces objectifs, mais surtout de montrer en quoi elles sont porteuses de solutions.

## LES ÉCO-LABELS

Plusieurs écolabels coexistent sur le territoire. Leur objectif est d'indiquer aux consommateurs que le produit satisfait au moins à un critère d'éco-conception (facile à recycler, faible consommation de ressources, facilité de réparation, etc.) 24 % des produits labélisés sont des produits d'entretien et 23 %<sup>30</sup> de l'ameublement. Bien sûr, l'éco-conception des produits ne se limite pas aux produits labélisés. Comme l'obtention de ces labels comportent une étape de certification coûteuse, de nombreux producteurs de produits éco-conçus ne s'inscrivent pas dans cette démarche.



29.Data Lab, 10 indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire, Edition 2017, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2017, p7.  
30.Data Lab, 10 indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire, Edition 2017, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2017, p8.

# Contexte, réglementation et orientation

## La hiérarchie des modes de traitements de l'Union Européenne

Que deviennent les objets dont on se débarrasse ? Ils peuvent connaître différents destins appelés « exutoires ». Ils se hiérarchisent du point de vue de leur efficacité environnementale de la manière suivante :

### Le réemploi et la réutilisation

Le réemploi consiste à transférer la propriété de l'objet en passant par un intermédiaire ou non. La réutilisation se distingue du réemploi parce que l'élément subit une transformation avant d'être réutilisé. Le réemploi concerne d'un point de vue réglementaire des objets et non des déchets. Alors que la réutilisation porte, elle, sur des éléments ayant le statut de déchets. Dans la pratique, réemploi et réutilisation peuvent être réalisés par les mêmes acteurs dans les mêmes lieux, ces deux exutoires sont donc parfois difficiles à distinguer. Ils s'inscrivent tous deux pleinement dans l'économie circulaire et permettent de réintroduire la matière dans le circuit de l'utilisation à un moindre coût énergétique.

### Le recyclage

Le recyclage consiste à transformer les matières issues de déchets afin de les utiliser à nouveau pour produire des objets. Toutes les matières ne sont pas égales face au recyclage. Les métaux et les bois présentent des taux de recyclage

importants alors qu'ils sont beaucoup plus faibles pour d'autres matières telles que les plastiques. Par ailleurs, pour le bois, le plastique ou le papier, le recyclage détériore la qualité de la matière ce qui limite le nombre de cycles possibles de recyclage. Le recyclage s'insère également dans l'économie circulaire mais s'avère moins performant dans une perspective écologique que le réemploi puisque c'est une opération consommatrice d'énergie et de nouvelles matières premières vierges souvent nécessaires en plus des matières premières de recyclage.

### La valorisation énergétique

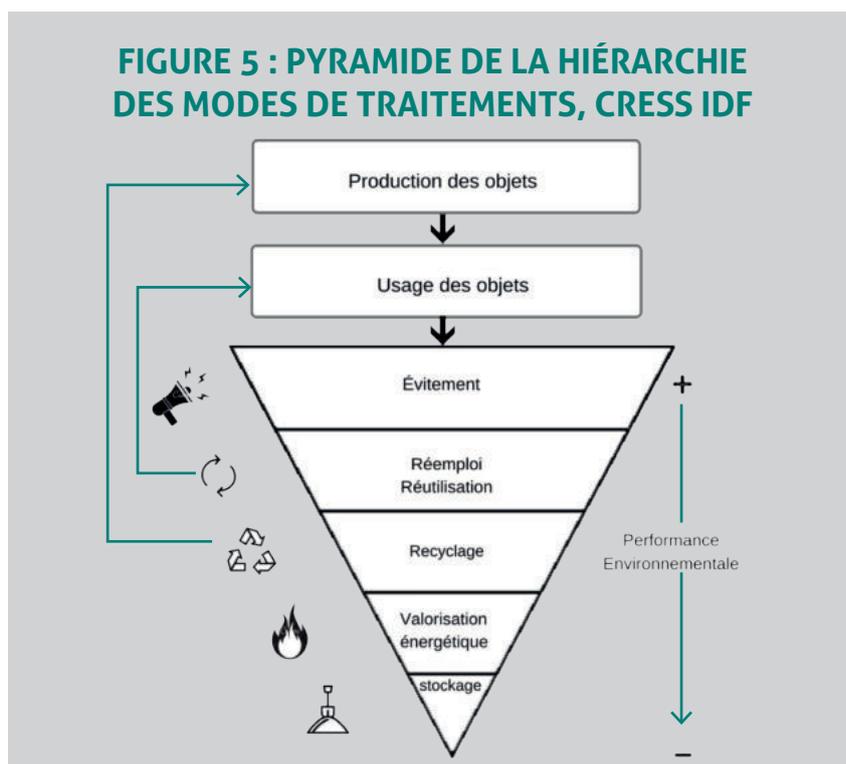
La valorisation énergétique

consiste à valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation. L'intérêt de la valorisation énergétique est d'éviter le stockage en décharge tout en produisant de l'énergie. La matière est définitivement perdue et il faudra en extraire de nouveau pour relancer la production d'un bien équivalent à celui qui a été détruit.

### Le stockage

C'est l'exutoire le plus nocif, il consiste à stocker les déchets au sein de casiers de stockage. La matière est perdue et la valorisation énergétique sous forme de biogaz est assez limitée. Il ne devrait être utilisé que pour les

FIGURE 5 : PYRAMIDE DE LA HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENTS, CRESS IDF



31 Pour plus de précision, se reporter à l'article 4 de la directive : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32008L0098>



déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets ne pouvant faire l'objet d'un autre procédé de traitement.

C'est ce que l'Union Européenne a d'ailleurs défini comme la hiérarchie des modes de traitement des déchets (directive européenne 2006/12/CE<sup>31</sup>) qui laisse, de surcroît, la part belle. Le plus efficace est en effet de minimiser la production d'équipements en limitant sa consommation. C'est pourquoi la prévention et la sensibilisation qui limitent la surconsommation sont les plus efficaces. Ensuite, l'allongement de la durée d'usage des produits par le réemploi ou la durée d'usage de ses composants par la réutilisation, sont les modes de traitement à privilégier. Si c'est impossible, le déchet devrait alors être trié et dirigé vers la filière de recyclage adéquate. Ces deux premières options permettent de préserver la matière et donc de minimiser la pression d'extraction de nouvelles matières vierges. Le schéma est celui d'une économie circulaire en rupture avec la linéarité de la production-consommation-élimination. Les deux

derniers exutoires sont destructeurs de matière et générateurs d'externalités environnementales négatives.

### Situation francilienne : orientation et objectif de la Région

Comment situer la gestion des déchets franciliens par rapport à cette hiérarchie des modes de traitement ? Et surtout comment l'améliorer ? Voici quelques éléments de diagnostic pour mieux comprendre la situation.

Environ 30 millions de tonnes de déchets sont traitées en Île-de-France chaque année. Ces déchets sont composés à 67 % terre et de béton, principalement issus de travaux d'aménagement et de démolition (voir partie habitat et construction). 3 % sont des déchets dangereux qui sont traités dans des installations spécifiques. Le reste est constitué de déchets non dangereux triés (8 %) ou non (23%)<sup>32</sup>.

Les informations disponibles permettent également de différencier les déchets selon leur origine. Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont collectés et traités par les collectivités. La majorité de ces déchets est issue des

ménages que les collectivités ont l'obligation de collecter et de traiter. Elles n'ont aucune obligation de s'occuper des déchets résultants d'activités économiques mais elles peuvent parfois le faire. Les DMA comprennent donc une part de déchets ne provenant pas des ménages<sup>33</sup>. En 2015, ce sont 5.48 millions de tonnes qui ont été collectées, soit près de 454 kg/habitant<sup>34</sup>. Les Déchets d'Activités Economiques (DAE) sont pour l'essentiel collectés par des opérateurs privés. Leur volume en 2010 était de 6 millions de tonnes<sup>35</sup> (si l'on exclut les terres et béton issus du BTP, ainsi que les déchets agricoles).

Des chiffres de 2015 permettent de savoir ce que sont devenus les DMA collectés dans la région<sup>36</sup>. 63 % ont été incinérés et 11 % enfouis. Seulement 13 % ont fait l'objet d'une valorisation matière tandis que seulement 0.007 % ont été réemployés<sup>37</sup>. Les marges d'amélioration sont énormes pour traiter les déchets selon les préconisations de la hiérarchie des modes de traitement.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Île-de-France (PRPGD) est un document de planification de la prévention et de la gestion des déchets établit

32 Tableau de bord des déchets franciliens, édition 2017, ORDIF, IAU Île-de-France, 2017, p8.

33 Cette part est estimée par l'ORDIF entre 20 et 25 %. Tableau de bord des déchets franciliens, édition 2017, ORDIF, IAU Île-de-France, 2017, p10.

34 Tableau de bord des déchets franciliens, édition 2017, ORDIF, IAU Île-de-France, 2017, p32

35 Les DAE non-dangereux en Île-de-France : Industrie, commerces et services, ORDIF, 2013, p5

36 Tableau de bord des déchets franciliens, édition 2017, ORDIF, IAU Île-de-France, 2017, p33

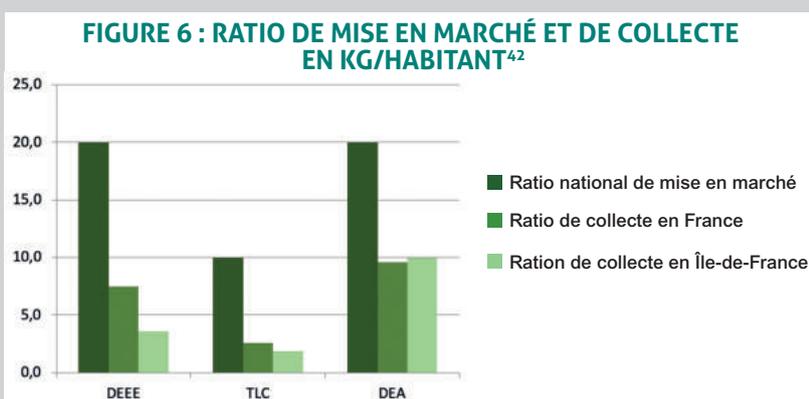
37 .Ce chiffre est une sous-estimation de la réalité, ce chiffre ne comptabilise que ce qui a été collecté dans les "caissons réemploi" des déchetteries qui en sont équipées.

38 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p.3

## LES FILIÈRES REP ET LES ÉCO-ORGANISMES

Ces filières ont pour objectif d'améliorer la prise en charge des déchets en associant les producteurs à la gestion de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Cette responsabilisation prend la forme d'une éco-contribution. Payée par les acheteurs, elle est perçue par les metteurs en marché qui la reversent, dans le cas d'une gestion mutualisée, à des éco-organismes chargés d'organiser la collecte et la valorisation des produits arrivant en fin de vie. Ce dispositif permet de faire porter les coûts de gestion des déchets de ces filières par les metteurs en marché et les consommateurs alors qu'ils étaient préalablement assumés par la collectivité pour les déchets d'origine ménagère. Les filières REP sont organisées par famille d'objets. Il en existe notamment pour les meubles, les équipements électriques et électroniques, les emballages, etc. La gouvernance de ces éco-organismes est assurée par les metteurs en marché. Les structures de l'ESS sont très présentes sur les métiers de la collecte, du tri et du traitement de certaines de ces filières, notamment Textiles, linge de maison et chaussures (TLC), Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Le graphique suivant indique les ratios de mise en marché et de collecte en France, ainsi que les ratios de collecte en Île-de-France pour l'année 2014



Les chiffres soulignent la particularité de la filière DEA où les taux de collecte atteignent la moitié de la mise en marché quand ce taux varie entre un quart et un tiers pour les deux autres filières.

Les déchets électroniques sont par ailleurs moitié moins collectés en Île-de-France qu'au niveau national.



par la Région. Il coordonne l'ensemble des actions des parties prenantes en matière de prévention et de gestion des déchets (collectivités, entreprises, habitants, etc.) à l'échelle régionale à un horizon de 6 et 12 ans. Il présente un plan d'actions structuré autour de neuf axes principaux dont la réduction des déchets et la transition vers une économie circulaire<sup>38</sup>. Ces grandes orientations se traduisent par des objectifs plus précis et concrets qui donnent à voir les ambitions régionales. Les objectifs suivants sont particulièrement notables pour les structures de l'ESS :

- Diminuer la quantité de DMA de 10 % en 2025 par rapport à 2010<sup>39</sup> ;
- Doubler l'offre de réemploi, de réutilisation et de réparation<sup>40</sup> ;
- Améliorer la collecte et développer le réemploi dans le cadre des filières REP Textiles, linge de maison et chaussures (TLC), Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)<sup>41</sup>.

39 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p.34.

40 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p.35.

41 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p.51.

42 Source : ORDIF, les filières REP en Île-de-France, données 2013 et 2014.

# Réemploi, réutilisation, réparation : tour d'horizon des structures de l'ESS

L'objectif de cette partie est de présenter une typologie des acteurs de l'ESS dont l'activité permet d'allonger la durée de vie des objets. Qui sont les acteurs de l'ESS pratiquant ces activités ? Comment s'approvisionnent-ils ? Que font-ils des objets collectés ? Quelles sont leurs autres activités ? La partie suivante tâchera de répondre à ces questions. Le choix a été fait de se concentrer avant tout sur les structures membres de réseaux ou de fédérations. D'une part, ils sont plus faciles à repérer, d'autre part, ils présentent aussi une grande diversité (même à l'intérieur d'un même réseau ou d'une même fédération) qui permet de cerner de manière satisfaisante les activités des structures de l'ESS portant sur le réemploi, la réutilisation et la réparation.

En effet, la plupart de ces structures exercent de multiples activités. Elles peuvent réaliser de nombreuses opérations : collectes, réparation, réutilisation, réemploi, upcycling et sensibilisation des publics (professionnels ou non). Une part importante d'entre elles sont des structures d'insertion qui permettent à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer sur le marché de l'emploi. Le recours aux emplois d'insertion, dont une partie du coût est pris en charge par l'état au titre de la politique de l'emploi, permet de mobiliser plus facilement du travail humain pour réaliser un travail de qualification très fin sur les objets afin de le valoriser au mieux et selon la hiérarchie des modes de traitement. Les éléments composant les flux

de déchets sont extrêmement hétérogènes, même quand ils sont triés par filière ou par matière. Afin de les valoriser le mieux possible, il faut les apprécier objet par objet et exercer un jugement pour déterminer la valorisation qui peut en être faite. Ce travail de fourmi nécessite beaucoup de temps de travail humain, c'est pour cette raison que le réemploi, la réutilisation et la réparation sont fortement pourvoyeurs d'emplois locaux non délocalisables.

## Les Ressourceries et Recycleries, des lieux ouverts du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

Les ressourceries sont des associations, portant pour certaines des ateliers chantiers d'insertion (ACI). L'Île-de-France en compte 36<sup>43</sup>, elles constituent autant de lieux ouverts permettant de diffuser une culture du réemploi et de la réparation. Les ressourceries sont labélisées en fonction d'un cahier des charges qui leur impose de mener des actions de sensibilisation et d'effectuer une collecte écrémante, visant

à accepter presque tous les flux. Elles ne vont cependant pas traiter les déchets dangereux, ni certains objets comme les matelas pour des raisons d'hygiène et de santé publique. En revanche, on y trouve des meubles, des livres, des vêtements, des équipements du quotidien, des jouets, etc. Pleinement acteurs de la gestion des déchets, elles mobilisent une main-d'œuvre importante pour qualifier et traiter des flux très hétérogènes en nature.

Elles s'approvisionnent via des collectes en porte-à-porte chez l'habitant ou en entreprise, ou encore au sein des déchèteries, et ce notamment via les caissons dédiés au réemploi. Elles signent également souvent des conventions avec les éco-organismes des filières meubles, équipements électriques et électroniques ou textiles pour assurer une valorisation optimale des flux de déchets.

Les ressourceries disposent également d'une boutique solidaire qui permet de vendre sur place les objets revalorisés. Ces ventes



43 Source : REFER



## LA COLLECTERIE



**La Collecterie est une ressourcerie montreuilloise créée en 2012 qui collecte les objets destinés à être jetés, les trie, les répare, les transforme pour leur donner une nouvelle vie et les relancer dans le cycle de la consommation éthique et solidaire. Ressourcerie pionnière dans le réemploi du mobilier, elle abrite des ateliers de menuiserie, tapisserie et couture.**

Son ambition : montrer qu'une autre économie est possible, ayant pour moteur la solidarité, pour finalité la transition écologique de notre modèle de société, économiquement durable et créatrice d'emplois pour les plus précaires d'entre nous.

Depuis sa création, c'est plus de 885 tonnes d'objets qui ont été détournées du stockage ou de l'incinération.

Implantée en quartier politique de la ville de Montreuil, elle obtient l'agrément Atelier Chantier d'Insertion en 2014. Depuis, plus de 65 personnes, dont 70 % de femmes, qui sont ou ont été accompagnées dans leur parcours de vie.

C'est également 1 050 000 € de vente solidaire dans ses magasins. Ce sont plus de 3000 créations artisanales 100 % récup' qui sont sorties de ses ateliers de production (tapisserie, menuiserie, couture). 231 000€ de prestations de chantiers en upcycling ont été facturés à leurs partenaires et 66 000€ de recettes supplémentaires sont venues de l'animation

d'ateliers créatifs de sensibilisation au réemploi. Plus de 3 700 personnes ont été sensibilisées lors de ces ateliers. Son activité publique et civique, c'est aussi sa participation à plus de 60 événements culturels et associatifs du territoire, c'est l'organisation et l'animation de 5 « Fêtes de la Récup » et de 4 « Fêtes du Pôle Solidaire ».

Malgré une phase de développement rapide et l'accroissement exponentiel du nombre d'utilisateurs de l'association, la Collecterie rencontre des difficultés à stabiliser son modèle économique, notamment à cause de la raréfaction des fonds publics à l'égard du secteur associatif dans son ensemble.

Plus étonnant encore, alors que la sensibilisation à l'environnement et le réemploi sont juridiquement inscrits (dans le droit européen et français) comme axe prioritaire dans le cadre des politiques publiques de gestion des déchets, les acteurs du réemploi accèdent difficilement aux dispositifs de financement de certaines collectivités.



s'effectuent à prix solidaire, c'est-à-dire très en dessous des prix du marché. Les ressourceries permettent ainsi de fournir des biens à des personnes dont le pouvoir d'achat est faible. Elles remplissent alors une fonction territorialisée de soutien aux personnes en situation de fragilité. Mais le public des ressourceries est diversifié car elles attirent aussi au-delà des populations défavorisées.

C'est en drainant un large public que les ressourceries peuvent mener efficacement des démarches de sensibilisation. Ces actions peuvent prendre des formes très différentes : comportement et consommation pour réduire sa production de déchets, ateliers de réparation, ateliers d'upcycling, groupes de réflexion collectifs, etc. L'activité de sensibilisation peut donc être orientée vers la théorie ou la pratique selon les différents événements organisés.

Ces multiples orientations permettent de diversifier les activités que peuvent réaliser les salariés en insertion. Par exemple la gestion des déchets comporte tout un ensemble d'activités comme le tri, la valorisation, la réception ou la collecte. Les activités de vente pour leur part offrent des possibilités de se former à la vente ou à l'organisation de l'espace de vente. Les activités de sensibilisation ouvrent aussi des possibilités totalement différentes en mettant l'accent sur l'événementiel, la promotion ou encore l'animation et l'accueil du public.

Ces éléments communs à la majorité des ressourceries ne doivent pas masquer leurs spécificités. Effectivement, certaines ressourceries

ont développé des activités plus spécialisées comme l'upcycling, la réparation d'équipements électriques et électroniques, la tenue d'espaces de convivialité autour du café ou de la restauration, organisation d'événements socio-culturels... Impossible d'être exhaustif devant tant de variété ! Chaque ressourterie est unique et correspond à son histoire, son territoire et sa stratégie de développement.

**Les recycleries** ont de nombreux points communs avec les ressourceries. Elles aussi collectent des flux afin de revaloriser les objets pour leur donner une deuxième vie. Elles associent également à cette activité de collecte et de valorisation à une activité de vente en boutique. Elles sont 16 sur le territoire francilien<sup>44</sup>.

La différence majeure avec les ressourceries tient au fait que les recycleries peuvent sélectionner les flux qu'elles vont prendre en charge et ne s'engagent donc pas à réaliser une collecte non écrémante des objets/déchets. Elles ont donc la possibilité de se concentrer sur certaines filières. Ainsi en Île-de-France, on peut trouver plusieurs recycleries spécialisées dans le réemploi de livres ou de vêtements.

La région comporte également deux recycleries qui travaillent sur les flux liés aux activités d'arts et de spectacle, une sur les articles de sports et une autre sur les jouets. Comme les ressourceries, les recycleries présentent une grande diversité et agrègent souvent d'autres activités à leur cœur de métier. Leurs modalités de collectes et les partenariats dans lesquelles elles

s'impliquent dépendent de leur secteur d'activité.

### **Emmaüs, lutter contre la grande exclusion et préserver l'avenir**

Les structures du mouvement Emmaüs proposent de fournir un travail aux plus démunis pour qu'ils accèdent à des conditions de vie décentes. Les compagnons Emmaüs construisent une dignité par le travail dans les différentes étapes du réemploi et de la réutilisation au sein de communautés Emmaüs qui leur fournissent hébergement et restauration. À côté des communautés de compagnons, le mouvement Emmaüs comporte de nombreuses autres structures sous statut d'Atelier Chantier d'insertion (ACI) ou d'Entreprise d'Insertion (EI). Comme les ressourceries et recycleries, les structures du mouvement Emmaüs entremêlent les activités de réemploi et de valorisation avec de fortes ambitions sociales d'intégration des populations fragilisées. En Île-de-France, 36 structures<sup>45</sup> du réseau Emmaüs participent à des activités de réemploi et de réutilisation.

Ces structures dessinent un important maillage territorial qui permet au mouvement Emmaüs de multiplier les points de collectes. Les boutiques, friperies et recycleries du réseau servent par exemple de points d'apport où les usagers peuvent venir déposer les objets dont ils veulent se débarrasser. Les possibilités de collecte d'Emmaüs sont diversifiées. Les structures du mouvement réalisent également des collectes chez les particuliers. Toutefois, c'est aux compagnons, salariés et bénévoles impliqués dans les

<sup>44</sup> Source : REFER

<sup>45</sup> Source : Emmaüs



*« On n'est pas sur de la collecte d'encombrants. Les chauffeurs, quand ils vont récupérer des objets chez les donateurs, si c'est en trop mauvais état ils ne vont pas le prendre, on n'est pas une déchetterie. »*

**Stéphanie Mabileau, Responsable des filières environnement, Emmaüs France**

opérations de collecte de juger de l'opportunité de celle-ci :

*« On n'est pas sur de la collecte d'encombrants. Les chauffeurs, quand ils vont récupérer des objets chez les donateurs, si c'est en trop mauvais état ils ne vont pas le prendre, on n'est pas une déchetterie. »*  
Stéphanie Mabileau, Responsable des filières environnement, Emmaüs France,

Cette sélectivité s'explique par le fait que si les objets collectés ne sont pas revendus, le traitement de la fin de vie sera à la charge d'Emmaüs ou de la collectivité. Sur certaines filières, comme le mobilier, Emmaüs intervient sur de la collecte auprès des professionnels après mise en relation par l'éco-organisme. Cette collecte se fait de manière sélective justement afin de maximiser le taux de réemploi des équipements collectés : Emmaüs a la possibilité de ne sélectionner que les mobiliers qu'il pense pouvoir revendre. Les structures du réseau Emmaüs collectent tous les objets domestiques avec une sélection qui se porte d'abord sur la qualité des objets.

Emmaüs collecte les objets avant tout pour les revendre, après les avoir éventuellement remis en état. C'est ainsi que les structures du mouvement peuvent financer leurs activités d'insertion. Les produits de la revente peuvent couvrir jusqu'à 90 % des charges d'une communauté Emmaüs. C'est beaucoup moins pour les ACI du réseau puisque les produits de commercialisation sont plafonnés à 30 %

des charges (ce qui vaut aussi pour les ressourceries et recycleries sous forme d'ACI). Emmaüs occupe une place particulière sur la filière des Textiles, linge de maison et chaussures (TLC) avec le développement d'une filière intégrée avec les différents acteurs du mouvement. Parmi eux ; les 8 plateformes textile réparties sur toute la France et qui trient le textile collecté auprès des communautés et chantiers d'insertion. Le relais est un autre acteur du mouvement Emmaüs. Il s'agit d'un réseau de structures d'insertion à statut EBS (Entreprise à But Socio-économique) qui collecte, trie et valorise les TLC. La collecte s'effectue via les 22 287 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire (dont environ 2500 en Île-de-France). Il existe un centre de tri situé à Chanteloup-les-Vignes qui a trié 4900 tonnes de TLC en 2015. Un autre centre de tri devrait ouvrir prochainement à Bobigny. Le Relais est le premier opérateur de collecte de la filière TLC en France.

Les centres de tri permettent de trier les TLC selon leur qualité pour optimiser leur valorisation. La meilleure qualité, la « crème », sera revendue dans les boutiques du Relais (« Ding Fring »), une partie sera exportée et l'autre sera recyclée. Cette activité de collecte est complémentaire des autres activités du réseau. Les TLC que les autres structures du réseau ne parviennent pas à vendre peuvent ainsi être revalorisés en interne via les centres de tri du Relais.

La diversification des activités du mouvement s'étend jusqu'au

numérique. Label Emmaüs est la première plateforme de vente en ligne sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Le site propose toutes sortes d'objets : meubles, vêtements, articles de sport, outils, livres, etc. Il permet aux différentes structures Emmaüs d'accroître la visibilité de leurs produits et d'y vendre également des produits à forte valeur ajoutée (antiquités par exemple) qui ont parfois du mal à être vendus en boutique. La plateforme est également ouverte aux structures de l'ESS extérieures au réseau Emmaüs. Aujourd'hui, environ 70 structures utilisent Label Emmaüs. Le souci de l'insertion est également présent, puisque les différentes opérations pour vendre des objets en ligne (photographie, description, estimation du prix, etc.) sont souvent réalisées par des personnes en insertion, formées et accompagnées à toutes les étapes du projet par les équipes de Label Emmaüs. La structure a d'ailleurs développé une formation gratuite à destination de personnes en situation d'exclusion qui correspond à un titre RNCP « Responsable e-commerce ». Avec Co-Recyclage, Label Emmaüs est un représentant emblématique des **acteurs ESS numériques du réemploi**.

Le mouvement Emmaüs est donc présent sur l'ensemble des étapes du réemploi et de la réutilisation. De la collecte à la distribution en passant par le travail sur les objets, Emmaüs déploie tout un écosystème pour développer l'économie circulaire tout en conservant ses exigences en matière de réinsertion.

## CO-RECYCLAGE



**Co-Recyclage est une start-up de l'ESS agréée ESUS qui compte aujourd'hui 9 salariés en plus de ses deux co-fondateurs. Depuis sa création en 2013, elle développe des technologies et des solutions pour optimiser le réemploi des mobiliers, matériel informatique et matériaux. Ses services s'adressent à des particuliers, des entreprises ou des collectivités.**

Co-Recyclage a développé une plateforme numérique à destination du grand public qui vise à offrir une solution aux personnes souhaitant se débarrasser d'un objet (<http://www.co-recyclage.com/>). Il suffit de publier une annonce et si quelqu'un est intéressé, il contactera le propriétaire de l'objet pour venir le récupérer à son domicile<sup>46</sup>.

Co-Recyclage propose également un service de réemploi des encombrants en partenariat avec la Mairie de Paris dans le cadre d'une expérimentation du programme DataCity<sup>47</sup>. Ainsi, plutôt que de se débarrasser de leurs objets par le service des encombrants, les Parisiens peuvent les proposer à d'autres particuliers<sup>48</sup>. Et si personne ne vient chercher l'objet ? Dans ce cas, il est simplement pris en charge par les services municipaux des encombrants. Aujourd'hui, ce service permet de réemployer entre 12 et 15% des flux d'encombrants parisiens.

L'entreprise contribue aussi à développer le réemploi à grande échelle chez les professionnels. Qu'il s'agisse d'un déménagement d'entreprise, d'une fin d'évènement, ou encore d'une réhabilitation de locaux, la vie professionnelle est génératrice d'un nombre important de ressources auxquelles Co-Recyclage s'évertue à donner une nouvelle vie. Pour permettre

d'en réemployer un maximum, Co-Recyclage a développé trois « briques technologiques » :

- **PassMob**, un outil permettant de réaliser l'inventaire (le diagnostic ressources lorsqu'il s'agit de chantiers) et caractériser le gisement d'objets et de matières réemployables chez les clients. Les éléments constitutifs du gisement sont ensuite injectés sur une plateforme numérique
- **Co-Recyclage.pro** (<https://www.co-recyclage.pro/>), une plateforme numérique permettant aux plus de 1300 structures inscrites (ressourceries, associations, camps de réfugiés etc.) de réserver et de récupérer gratuitement les éléments qui les intéressent
- **TracMob**, un outil permettant d'assurer une traçabilité détaillée aux clients

C'est le tour de force de Co-Recyclage : savoir où doivent aller les objets avant même de commencer les opérations de collecte. C'est ce qui permet au modèle de fonctionner sans presque aucun stockage. D'après le fondateur, sur l'ensemble des flux opérés par la start-up, ce sont 70%<sup>49</sup> d'entre eux qui sont effectivement réemployés tandis que les 30% restant sont dirigés vers les filières de recyclage appropriées via des partenariats avec différents éco-organismes.



<sup>46</sup> Pour accéder à la plateforme et voir les objets proposés en Île-de-France : <https://www.co-recyclage.com/region-ile-de-france-1.htm>

<sup>47</sup> <https://www.datacity.numa.co/>

<sup>48</sup> <http://www.co-recyclage.com/paris-reemploi/#>

<sup>49</sup> Les informations de ce portrait sont issues d'un entretien réalisé avec le fondateur de Co-Recyclage Renaud Attal le 25 juillet 2019.

### **Le réseau Envie, des entreprises d'insertion spécialistes des DEEE**

Le réseau Envie est une fédération d'entreprises d'insertion historiquement implantées sur la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers comme les réfrigérateurs ou les télévisions. Envie collecte des DEEE en déchetterie et différents autres points de collecte. La collecte s'appuie aussi sur la reprise du « un pour un » au sein des surfaces de distribution d'EEE. Lors de l'achat d'un équipement électrique ou électronique neuf, les distributeurs sont en effet dans l'obligation de proposer à l'acheteur la reprise gratuite d'un équipement usagé du même type<sup>50</sup>. Pour les surfaces de vente d'au moins 400 m<sup>2</sup>, les distributeurs sont même dans l'obligation d'effectuer le « 1 pour 0 », c'est-à-dire de permettre la reprise gratuite des équipements électriques ou électroniques sans obligation d'achat pour l'usager. Par un partenariat avec un éco-organisme de la filière DEEE (Ecologic), Envie accède à ce gisement pour le valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement. Les structures Envie peuvent aussi être opérateurs de collecte pour le compte des éco-organismes. Effectivement, si l'équipement fonctionne Envie le revendra dans l'un de ses magasins. Sinon, si cela est possible il sera réparé pour être également revendu. Dans

les cas où l'équipement n'est pas réparable, il sera démonté afin de récupérer les pièces détachées qui peuvent être réutilisées pour réparer un autre équipement. Ce qui n'aura pas pu faire l'objet de réemploi ou de réutilisation sera dépollué et démantelé avant d'être dirigé vers les filières de recyclage appropriées.

Les activités de réemploi, de réutilisation et de réparation des structures Envie présentent la particularité d'ouvrir une garantie. Les équipements vendus dans les magasins Envie profitent en effet de la « garantie électroménager rénové » d'une durée d'une année. Par ailleurs, Envie propose des services de réparation qui sont complémentaires de ses activités de remise en état et de récupération de pièces détachées.

En Île-de-France, Envie compte deux structures en plus du siège national. L'une d'elle, située à Gennevilliers collecte des DEEE, les trie et démantèle ceux qui devront être préparés pour le recyclage. Les équipements qui peuvent être réemployés sont envoyés vers l'atelier de Trappes pour les réparer et les préparer pour les vendre dans la boutique attenante. Ce travail fin sur les déchets permet de revaloriser les DEEE en respectant la hiérarchie des modes de traitement. La diversité des activités des

structures Envie permet quant à elle de proposer aux salariés en insertion des postes variés portant sur la logistique, la réparation, le traitement des déchets et la vente.

### **Les Repair Café, apprentissage de la réparation en convivialité**

Les Repair Café sont des associations fonctionnant exclusivement grâce au bénévolat<sup>51</sup>. Ils proposent régulièrement de mettre en lien des réparateurs et des citoyens souhaitant réparer un objet (et un seul par évènement !) dans un lieu convivial. Il existe une quarantaine de Repair Cafés actifs en Île-de-France

Un petit groupe de bénévoles, en général de 5 à 10 personnes, se charge de l'organisation. Sur place, ils accueillent les personnes venues faire réparer un objet, leur expliquent le fonctionnement du lieu et les dirigent vers l'espace de convivialité s'il y a de l'attente. Ce sont aussi eux qui mobilisent les réparateurs bénévoles pour les évènements. Ces derniers possèdent des compétences techniques, parfois acquises dans un univers professionnel mais pas systématiquement.

Sur place, les activités de réparation sont organisées par atelier selon le type d'objets (vêtement, matériel informatique, matériel électrique, etc.). Chaque atelier est pris en charge par un réparateur

<sup>50</sup> Article R543-180 du code de l'environnement. En plus, le deuxième point de l'article précise « Lorsque le distributeur dispose d'une surface de vente consacrée aux équipements électriques et électroniques d'au moins 400 m<sup>2</sup>, il reprend gratuitement sans obligation d'achat les équipements électriques et électroniques usagés de très petite dimension [dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures à 25 cm]. »

<sup>51</sup> Les informations de ce paragraphe sont essentiellement tirées d'un entretien mené l'une des fondatrices du Repair Café de Sceaux, Céline Maillard, le 19/08/2019.



bénévole qui va guider les usagers autant que possible pour qu'ils participent activement à la réparation de leur objet.

Selon les différents Repair Café, le lieu est identique ou varie d'un évènement à l'autre. Changer régulièrement de lieu permet de toucher un nouveau public mais demande aux bénévoles du temps pour trouver à chaque fois un nouveau lieu pour y tenir l'évènement. La sédentarisation a l'avantage d'être plus lisible de l'extérieur et d'ancrer solidement le Repair Café dans la vie sociale locale.

Les Repair Café contribuent à diffuser une culture de la réparation en proposant des espaces de socialisation ouverts à tous autour de l'acte de réparation. C'est un

moyen pour les habitants de mieux comprendre leur environnement technique et de prendre conscience de la maîtrise qu'ils peuvent en avoir. Pour les bénévoles, le Repair Café est souvent un catalyseur de l'investissement. En effet, cette expérience dans un Repair Café suscite souvent d'autres formes d'engagement en faveur de la transition écologique et énergétique.

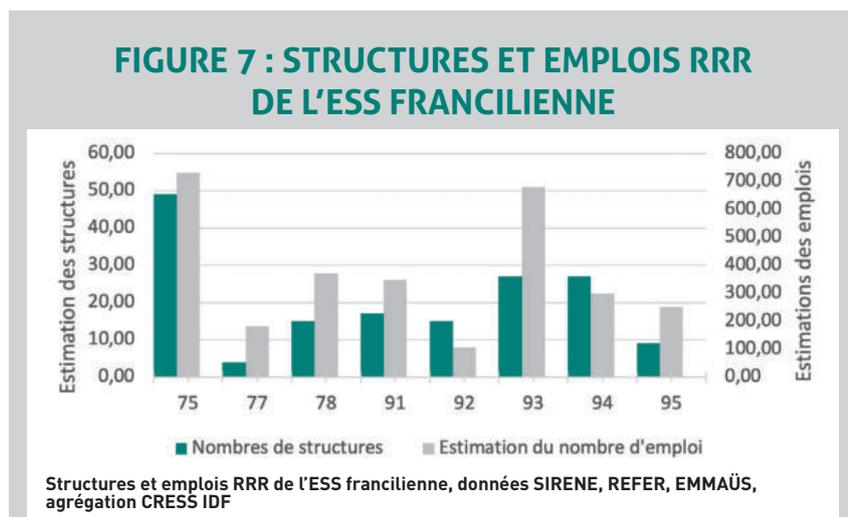
### **Quantification des structures de l'ESS du Réemploi, de la Réparation et de la Réutilisation**

La typologie présentée s'est principalement concentrée sur des acteurs exerçant des activités relativement générales, ou pour être plus précis, sur des structures qui

se déploient sur différents maillons du réemploi et de la gestion des déchets. Il faut garder à l'esprit que des structures beaucoup plus spécialisées existent. On trouve par exemple en Île-de-France des magasins de réparation sous forme coopératives sur différents produits à forte valeur monétaire comme les appareils photos ou le matériel informatique. Ces acteurs de l'ESS se distinguent de ceux de l'économie à finalité lucrative par leur mode de gouvernance mais pratiquent une activité similaire. Les nécessaires arbitrages de tout travail d'investigation qualitatif consistant à mettre la focale sur une partie du réel pour en laisser une autre dans l'ombre ont été guidés par le souhait d'éclairer des organisations et des pratiques plus spécifiques à l'ESS. Un travail quantitatif a également été mené afin d'avoir une approche plus globale, pour essayer de quantifier ce que représentent les structures de l'ESS du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.

Ce cadrage quantitatif est à prendre avec recul. Effectivement, les activités de réemploi, réutilisation et réparation ne correspondent pas à des catégories statistiques. C'est encore plus vrai pour les structures de l'ESS où la lecture statistique par secteur d'activité est compliquée par la pluriactivité des établissements ainsi que par des nomenclatures qui ne disent pas toujours grand-chose de l'activité concrète. De plus, la majorité des structures bénévoles

**FIGURE 7 : STRUCTURES ET EMPLOIS RRR DE L'ESS FRANCILIENNE**



manuellement. Il est certain que le recueil de données est loin d'être exhaustif, et il est difficile d'estimer le nombre de structures manquantes.

Les structures de l'ESS actives en Île-de-France sur ces activités sont nombreuses et diversifiées. Un travail d'agrégation permet d'en compter au moins 163<sup>54</sup>. Pour donner un ordre de grandeur, on estime à 2964 ETP le nombre d'emplois que ces structures totalisent<sup>55</sup>.

ne sont pas répertoriées. En clair, le cadrage statistique comporte lui aussi ses zones d'ombre. Les chiffres présentés juste après sont issus d'un travail assez artisanal fait d'identification de codes dans la « Nomenclature

d'Activités Française» (NAF) et de croisements entre des bases de données qualifiées<sup>52</sup> et des bases de données de structures de l'ESS<sup>53</sup>. L'ensemble a été complété par des connaissances terrain pour récupérer quelques structures

Le graphique montre d'importantes disparités départementales. De nombreuses explications peuvent être avancées mais elles sont difficiles à étayer (soutien des différentes collectivités par exemple). Il semble tout de même que la question de la densité territoriale joue un rôle. C'est ce qui ressort du tableau suivant indiquant le nombre de structures pour 100 000 habitants par département (voir figure 7)

**TABEAU 2 : STRUCTURES DE L'ESS DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION POUR 100 000 HABITANTS**

Département	Nombre de structures ESS	Structure ESS RRR pour 100 000 habitants
75	49	2,22
77	4	0,29
78	15	1,05
91	17	1,33
92	15	0,94
93	27	1,70
94	27	1,97
95	9	0,74
<b>Île-de-France</b>	<b>163</b>	<b>1,35</b>

Globalement, Paris et la petite couronne sont davantage pourvus, à l'exception notable des Hauts-de-Seine, en structures de réemploi par habitant que la Grande Couronne. Les territoires présentant une faible densité de population, les départements de Grande Couronne, sont les moins bien dotés.

52 Plus précisément : une base des projets financés par l'ADEME IDF, la base de données Emmaüs, la base de données du REFER.

53 La base SIRENE des structures ESS et la base des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

54 Source : CRESS IDF à partir de données Sirene, Emmaüs, REFER et ADEME. La liste n'est pas exhaustive et sous-estime la réalité.

55 Ce chiffre est un ordre de grandeur qui surestime probablement la réalité. Il existe une difficulté à discriminer statistiquement les emplois directement rattachés au secteur RRR, particulièrement dans des grandes entreprises d'insertion qui pratiquent la multi-activité. C'est de plus une estimation réalisée à partir du fichier SIRENE qui donne pour chaque établissement une tranche d'effectif. Le choix a été de considérer que chaque établissement avait un nombre d'ETP équivalent au milieu de la tranche.

# Analyse et perspectives

## Des pratiques vertueuses spécifiques à l'ESS

Sur la thématique du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, les structures de l'ESS se distinguent des acteurs de l'économie à visée lucrative par une série d'activités qui leur est spécifique. D'abord, le travail de revalorisation des « déchets » objet par objet. Ce travail fin s'appuie sur une grande quantité de travail humain, mais c'est une nécessité pour pouvoir traiter individuellement les composants du flux d'objets promis au rebus. C'est ce travail humain qui permet de se départir de l'hétérogénéité des flux collectés et de les traiter en adéquation avec la hiérarchie des modes de traitement. Ce travail a par ailleurs une réelle visée relative à la montée en compétences diversifiées des salariés en insertion présents au sein des structures.

Ensuite, les acteurs de l'ESS s'investissent souvent fortement sur la sensibilisation par l'organisation et l'animation d'ateliers participatifs. Mais la sensibilisation va plus loin que les ateliers, c'est l'ensemble de leurs activités qui contribuent à diffuser une culture du réemploi et de la réparation. C'est d'autant plus vrai quand les structures tiennent des événements hors les murs ou encore lorsqu'elles accueillent des événements socioculturels qui leur permettent de toucher de nouveaux publics.

Finalement, elles constituent une réponse au faux dilemme de trancher entre les questions sociales et environnementales, entre la fin du mois et la fin du monde. Ancrées dans leur territoire, les structures de l'ESS du réemploi, de la réutilisation et de la réparation légitiment les activités vertueuses écologiquement en les associant à une finalité sociale (boutiques solidaires, emploi en insertion et hébergement). A moins que ce ne soit l'inverse.

## La question de la pérennité économique

Les modèles économiques des structures du réemploi, de la réutilisation et de la réparation sont souvent fragiles. La raison est très simple et vaut pour toutes les structures qui travaillent à la gestion des déchets, qu'elles appartiennent ou non à l'ESS : ce n'est pas une activité rentable. Une étude de l'ADEME portant sur les coûts du service public des déchets montre qu'au niveau national, 29 % des coûts de gestion sont<sup>56</sup> couverts par les produits industriels (c'est-à-dire la revente de matières recyclées, de l'énergie issue de l'incinération, etc.). A ce titre, il est clair que la pérennité des structures de l'ESS du secteur RRR est assez dépendante de ces financements, tout comme les entreprises de l'économie à visée lucrative. Ici, c'est aux financeurs de décider des structures qu'elles souhaitent soutenir.

Il serait très intéressant d'avoir les données de fonctionnement des structures de l'ESS pour permettre d'établir les ratios euros/tonnes des opérations de collecte et de valorisation réalisées. Il n'est, par exemple, pas du tout certain que les structures de l'ESS du secteur RRR aient une capacité à se financer par les produits issus de la valorisation des flux collectés inférieure à celles des structures à objectif lucratif. Il faudrait aussi pouvoir objectiver les différentes externalités positives que les structures RRR de l'ESS apportent à un territoire : fourniture de bien à prix solidaire, emploi en insertion, animation de la vie locale, sensibilisation, etc. Pour l'instant ces données manquent.

## Des perspectives encourageantes

Plusieurs raisons permettent de penser que les structures de l'ESS du secteur RRR pourraient se développer fortement dans un avenir proche. D'abord, la loi économie circulaire prévoit la création de trois nouvelles filières REP : jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin. La création de ces nouvelles filières est bien accueillie par les acteurs de l'ESS qui les plébiscitent :

*« Les filières REP, c'est quand même une amélioration. Les DEEE maintenant c'est bien*

<sup>56</sup> Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets, Année 2016, ADEME, 2019, p 18.



*traité en recyclage, les DEA aussi [...]. Les nouvelles filières qui vont arriver c'est intéressant aussi. Les jouets par exemple, ce sont de grosses quantités, avec beaucoup de plastique.»*

Stéphanie Mabileau, responsable des filières environnement, Emmaüs France,

De plus, pour les acteurs de l'ESS, ces filières sont des opportunités pour diversifier leurs sources de revenus en contractant avec des éco-organismes pour la collecte, le tri ou le traitement des objets se rattachant à des filières REP. Les prestations versées à ce jour par les éco-organismes représentent une part faible des revenus de ces structures, cela peut constituer une diversification bienvenue. Toutefois, l'étude d'impact<sup>57</sup> réalisée dans le cadre du projet de loi anticipe que le financement de ces trois nouvelles filières par les éco-contribution ne pèserait que 38 millions sur toutes la France. Ensuite, la part de ces 38 millions pour la gestion de ces trois filières REP qui ruissellerait vers les structures de l'ESS est incertaine.

Une autre raison d'être optimiste tient au fait qu'il existe d'importantes marges d'amélioration dans le cadre réglementaire actuel. Par exemple, d'après une enquête de l'UFC Que Choisir<sup>58</sup> portant sur un échantillon national, la reprise

lors de l'achat dite du « 1 pour 1 » n'a été proposée que dans 67 % des cas d'achats de gros électroménager en magasin. Pour le petit électroménager, ce chiffre chute à 27 %. La proposition systématique de la reprise permettrait de constituer un gisement exploitable conséquent pour les structures RRR et d'améliorer significativement les taux de collecte.

### **Les structures de l'ESS : des outils pour atteindre les objectifs régionaux**

Les objectifs régionaux ambitieux affirmés par le PRPGD portent sur la réduction de la production de la multiplication par deux de l'offre de réemploi, réutilisation et réparation à horizon 2031<sup>59</sup> ainsi que l'amélioration des taux de collecte et de réemploi des filières REP (DEA, TLC et DEEE). La typologie d'acteurs présentée en deuxième partie décrivant les structures de l'ESS du RRR met en évidence la haute compatibilité entre l'activité de ces structures et les objectifs régionaux. Elles semblent être des relais et des opérateurs efficaces pour atteindre les objectifs régionaux.

Le cœur du métier du Relais est la collecte et la valorisation des TLC, il constitue un interlocuteur privilégié dans la perspective de l'amélioration des taux de collecte

<sup>57</sup> Etude d'impact, Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, 2019, p138.

<sup>58</sup> UFC-Que Choisir, équipement électriques et électroniques : déchets trop encombrants pour la distribution, p10.

<sup>59</sup> Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p.35.



*« Les filières REP c'est quand même une amélioration. Les DEEE maintenant c'est bien traité en recyclage, les DEA aussi [...]. Les nouvelles filières qui vont arriver c'est intéressant aussi. Les jouets par exemple, ce sont de grosses quantités, avec beaucoup de plastique. »*

**Stéphanie Mabileau, Responsable des filières environnement, Emmaüs France**

et de réemploi sur cette filière. Il en va de même du réseau Envie à propos des DEEE. Les ressourceries et recycleries, ainsi que les structures du mouvement Emmaüs, sont pour leur part positionnées sur ces trois filières (DEA, TLC et DEEE) et contribuent par leurs activités de sensibilisation à diminuer la quantité de déchets ménagers produits.

### Les zones blanches du réemploi

Certains territoires franciliens ne sont pas dotés en structure de l'ESS du réemploi. La répartition des structures par département donnait une première explication insistant sur le rôle de la densité de population. Un travail cartographique réalisé par le Réseau Francilien du Réemploi Solidaire (REFER) permet d'affiner le diagnostic<sup>60</sup>. Ces « zones blanches du réemploi » sont situées en Grande Couronne dans des territoires de faible densité mais on en trouve également en Petite Couronne où la densité est plus importante. Il est nécessaire de bien distinguer les deux cas qui ne soulèvent pas les mêmes problématiques.

### Les zones blanches en milieu peu dense, un développement en lien avec la tarification incitative ?

Dans les zones de faible densité l'offre de réemploi est presque inexistante. C'est donc ici la question du modèle de structure du secteur RRR en milieu moins dense qui se pose. Effectivement, un milieu

moins dense se traduit par une plus faible fréquentation et une difficulté accrue pour trouver des débouchés aux objets valorisés. Et dans le même temps, l'approvisionnement et la collecte demandent probablement à tonnage équivalent plus de ressources. Voici quelques pistes.

Il y a sans doute un complémentarité à chercher et à créer entre réemploi et développement de la tarification incitative (TI). L'idée de la tarification incitative est de faire contribuer les ménages au financement du service public de gestion des déchets en fonction du niveau de leur production de déchets. Elle peut prendre des formes différentes, comme par exemple une taxation plus élevée en fonction du volume d'ordures ménagères résiduelles (la poubelle non triée) produites par le ménage. Dans ce cas, les ménages sont incités à mieux trier, à valoriser eux-mêmes leurs déchets organiques sous forme de compost, en clair, à adopter des comportements plus vertueux.

En Île-de-France, seules 4 collectivités ont instauré une tarification incitative, ce qui a permis de diminuer leurs quantités de déchets ménagers et assimilés collectés (DMA)<sup>61</sup>. Ces bons résultats rendent assez probable l'adoption de la TI par d'autres EPCI, d'autant plus que leur développement est un objectif du PRPGD. La TI est toutefois lourde à mettre en place

et particulièrement en milieu urbain dense où l'habitat collectif rend plus difficile l'individualisation de la tarification.

En revanche, ce problème se pose moins en milieu de plus faible densité de population où l'habitat collectif se fait plus rare. Dans ces territoires, la TI pourrait se développer en complémentarité avec les structures de l'ESS du réemploi, de la réutilisation et de la réparation. Avec la mise en place de la TI, les habitants auraient une incitation financière à venir déposer les objets dont ils n'ont plus l'utilité dans ces structures plutôt que de grossir leur sac poubelle devenu coûteux. De plus, une publication ministérielle<sup>62</sup> souligne l'importance de la pédagogie pour mettre en œuvre efficacement la TI. Les structures de l'ESS du secteur RRR, habituées à la sensibilisation, pourraient donc être utilement associées au développement de la TI dans les territoires franciliens.

La complémentarité entre le développement de la TI et les structures du réemploi, de la réutilisation et de la réparation est donc double. D'abord les structures RRR pourraient devenir une solution pour que les habitants puissent déposer leurs objets et diminuer le volume de déchets produits. Ils y seraient incités par la TI qui individualise le coût de gestion des déchets en fonction du volume. Ensuite, elles pourraient mener

<sup>60</sup> <http://www.reemploi-idf.org/structures-reemploi-solidaire-ile-de-france/>

<sup>61</sup> Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p 37.

<sup>62</sup> Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Déchets ménagers, efficacité de la tarification incitative, septembre 2016.

les activités de sensibilisation et de pédagogie pour faciliter la mise en place de la TI.

Là aussi les structures de l'ESS pourraient contribuer aux objectifs régionaux fixés dans le PRPGD. Aujourd'hui, les 4 collectivités appliquant la TI regroupent 1 % de la population francilienne<sup>63</sup>, c'est-à-dire environ 120 000 personnes. L'objectif est d'atteindre 1 800 000 personnes couvertes en 2025 et 3 600 000 en 2031. La réussite de ce déploiement massif peut être facilitée par les structures de l'ESS en même temps qu'il représente un puissant levier pour développer une offre RRR lacunaire dans les milieux de moindre densité.

### **Les zones blanches en milieu dense : faciliter l'émergence et pérenniser l'existant**

L'absence de structure de l'ESS du secteur RRR dans certains territoires urbains denses est difficile à expliquer. Des zones blanches existent par exemple à Cergy-Pontoise, Drancy ou Créteil. Plus généralement, comme l'indiquait la répartition départementale des structures du réemploi (voir p30), le département des Hauts-de-Seine est particulièrement mal couvert par rapport aux autres départements de la Petite Couronne. Le remonte-terrain obtenues via le REFER pointent une difficulté à faire émerger de nouveaux projets. Ces difficultés résultent d'une double contrainte

financière. La première est la difficulté pour les porteurs de projets d'accéder à des financements d'investissement. Les différentes aides publiques d'investissements de ce type de projets sont plafonnées et le cumul de ces aides peut varier entre 55 % et 80 % selon les projets. Trouver la seconde partie, privée celle-ci, est une tâche compliquée pour des projets dont la finalité, souvent mal comprise par les financeurs privés, n'est pas la lucrativité. Cette difficulté d'obtention de financements d'investissement est problématique pour l'accès au foncier. Effectivement, les activités de réemploi, réparation et réutilisation nécessitent un espace important, plusieurs centaines de mètres carrés pour pouvoir réceptionner les flux, les trier, les revaloriser, les vendre et les stocker. La mise à disposition ou l'accès au foncier à des conditions avantageuses par les collectivités ou des acteurs privés est, dans ces conditions, un levier efficace pour favoriser l'émergence de structures de l'ESS dédiées au réemploi, à la réutilisation et la réparation.

La deuxième difficulté concerne cette fois le financement du fonctionnement des structures de réemploi. Il en a déjà été question, mais les activités de valorisation fine des objets ainsi que la sensibilisation ne sont pas des activités solvables. Ce, à l'instar de l'ensemble des activités de collecte et de traitement des déchets des ménages dont le reste à charge du secteur (65 %) est

financé grâce à la dépense publique et les éco-contributions. En 2016, les recettes propres (l'autofinancement) de la collecte et du traitement des DMA s'élevait à seulement 32 %<sup>64</sup>.

Qu'elles soient ACI ou non, les structures du réemploi collectent des objets dont la valeur ajoutée ne subvient pas au besoin économique de leurs activités. Sur la base du principe légal de hiérarchie des modes de traitement, il est attendu par les structures du réemploi que les pouvoirs publics participent du modèle économique au même titre que pour les activités de collecte et de traitement par le recyclage, l'incinération et l'enfouissement.

La moyenne d'autofinancement des Ressourceries en France s'élève environ à 40 % d'après l'observatoire national du réseau des ressourceries. Le reste à charge est souvent partagé entre les politiques sociales (insertion) et les politiques environnementales.

Depuis plusieurs années, les structures du réemploi témoignent de difficultés grandissantes à obtenir les financements nécessaires à leur stabilité et à la réalisation de leurs missions.

Les freins à ces financements semblent multiples : réduction des recettes fiscales des collectivités, réduction des dotations générales de fonctionnement attribuées par l'État, augmentation du coût de la gestion industrielle des déchets, possibles freins quant à l'interprétation

<sup>63</sup> Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p 37.

<sup>64</sup> Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets, Année 2016, ADEME, 2019, p 18.



des règles européennes liées à la dépense publique (MINIMIS, RGE, SIEG, SNIEG), faible participation des filières REP.

### Des inquiétudes sur la qualité

Plusieurs acteurs font état d'une baisse de la qualité des flux de matières, incriminant une diminution qualitative des matériaux de conception. L'exemple des meubles bons marchés en matériaux difficilement réutilisables comme les agglomérés ou les plastiques est illustratif, comme l'est celui du T-shirt à un ou deux euros en matières synthétiques. Faire de la prospective sur le sujet est hasardeux mais rien ne dit que cette tendance qui puise ses sources dans la prolifération d'objets associant moindre coût et moindre qualité soit amenée à se prolonger. C'est tout l'enjeu des actions de sensibilisation qui visent à remodeler le rapport que nous entretenons avec les objets qui peuplent notre quotidien. À côté de ces actions dont les effets s'apprécieront sur le long terme, certains leviers réglementaires peuvent être actionnés pour encourager ce retournement de tendance.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, récemment votée, prévoit que l'éco-modulation (le système de bonus-malus de l'éco-contribution défini en fonction de critères comme la réparabilité des produits ou la recyclabilité des matières utilisées) puisse atteindre 20 % du prix de vente du produit. Les éco-organismes, qui souhaiteraient mettre en place des incitations financières fortes pour favoriser l'éco-conception, seraient donc libres de mener des politiques ambitieuses. Ces mesures vont dans le sens d'une prise en compte accrue de la qualité des gisements dans une perspective de réemploi, de réutilisation et de réparation. Les démarches d'éco-conception prenant en compte la fin de vie du produit sont ici porteuses de solution.

### La commande publique : un potentiel encore peu exploité

La commande publique est un levier d'action capable de pérenniser l'activité en assurant des débouchés. En effet, les marchés publics atteignaient en France un volume monétaire de 100,8 milliards d'euros. Parmi ces marchés,

ceux concernant les fournitures dépassent les 40 milliards d'euros<sup>65</sup>. Le volume des commandes publiques est ainsi un levier d'action suffisamment massif pour enclencher des changements de fond et contribuer à boucler les flux de matières, concept au cœur de l'économie circulaire. De telles démarches s'inscrivent pleinement dans la maîtrise des ressources locales et du développement de l'activité économique territorialisée.

La commande publique peut facilement promouvoir les démarches d'économie circulaire puisque, depuis 2016, les marchés publics peuvent explicitement faire référence au cycle de vie du produit<sup>66</sup>. La question principale ici est celle de la volonté politique. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire affirme l'ambition d'un renforcement des biens issus du réemploi et de la réutilisation dans la commande publique. Après son passage devant les chambres parlementaires, la loi a toutefois abandonné tout objectif chiffré global de réemploi dans la commande publique. Des objectifs par filière (DEA, DEEE etc.) devraient être fixés ultérieurement par décret.

<sup>65</sup> Présentation des données 2018 de la commande publique, observatoire économique de la commande publique, 2019, slide 4 et 5.

<sup>66</sup> Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## L'ESSENTIEL

Les structures de l'ESS sont nombreuses en région à développer des activités qui visent à allonger la durée de vie des objets. Très ancrées territorialement et ouvertes aux habitants, elles sont nombreuses à traiter de front les enjeux environnementaux et sociaux par le recours à l'insertion par l'activité économique.

Elles sont également remarquables par les démarches de sensibilisation qu'elles entreprennent. Cette sensibilisation ne prend pas la forme de campagnes de communication, elle est réalisée avant tout par l'accompagnement dans la pratique via des ateliers participatifs. Il s'agit beaucoup plus de faire avec les citoyens pour amorcer une dynamique plutôt que de leur dire quoi faire à distance.

De fortes disparités territoriales sont néanmoins à signaler. C'est le cas dans certaines zones denses où l'accès des porteurs de projets à certaines ressources (financières et/ou foncières) constitue un frein au développement. Dans les zones blanches peu denses et particulièrement en grande couronne, les modèles sont moins évidents. Dans les « zones blanches » peu denses, les modèles économiques sont peut-être un peu différents. La mise en œuvre de la TI permettrait de renforcer le modèle économique car elle incite au réemploi, à la réutilisation et à la réparation. Plus globalement et malgré certaines interrogations sur

les financements, plusieurs signaux sont encourageants pour les structures de l'ESS du réemploi, de la réutilisation et de la réparation. D'abord, la prise en compte croissante de problématiques environnementales résultant des comportements de surconsommation s'accroît. Ces évolutions trouvent désormais des traductions politiques. Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire instituant de nouvelles REP constitue une opportunité pour les structures de l'ESS. En revanche, les avancées demeurent pour l'instant incertaines quant à l'utilisation du levier de la commande publique. Au niveau régional, les objectifs fixés par le PRPGD (doubler l'offre RRR d'ici 2031) sont également porteuses d'opportunités.

Enfin un point de vigilance doit être souligné. Certes, le réemploi, la réutilisation et la réparation permettent d'allonger la durée de vie des produits et d'en faire usage plus longtemps tout en faisant des économies. Il ne faudrait pas que les économies réalisées en prolongeant la durée de vie des équipements suscitent des dépenses tout aussi nocives pour l'environnement, c'est ce qu'on appelle l'effet rebond. C'est une des raisons qui rend les activités de sensibilisation déterminantes.







# Agriculture et alimentation durable

# L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des enjeux écologiques et climatiques

## Vers de nouveaux modèles agricoles et alimentaires

Le secteur agricole est un important contributeur au changement climatique en même temps qu'il est sans doute le secteur qui en sera le plus affecté. Il cristallise à la fois les enjeux de lutte et d'adaptation au changement climatique. Les émissions du secteur agricole et forestier représentaient, en 2016, 20 %<sup>67</sup> du total des émissions françaises. La majorité de ces émissions ne provient pas de la consommation d'énergie fossile, mais des modalités de culture. Par ailleurs, le recours massif à des pesticides chimiques génère des pollutions de l'air et de l'eau tout en étant nocif tant pour la biodiversité que pour la santé humaine, à commencer par celle des agriculteurs. Leur utilisation importante ne semble pas marquer de déclin : la France reste le premier utilisateur européen de pesticide et le quatrième à l'échelle mondiale et son utilisation augmente encore (+12 % entre 2009 et 2016)<sup>68</sup>.

Pour réduire largement l'usage des pesticides, c'est l'ensemble du modèle agricole construit depuis des décennies sur le recours massif à la chimie qu'il s'agit de repenser. Evidemment, une grande part de cette transition adviendra

par de nouvelles pratiques culturales. C'est d'ailleurs ce que prouvent en partie les praticiens de l'agriculture biologique qui parviennent à exercer une activité agricole sans pesticide. Pour différentes filières, comme celle du maraîchage, l'agriculture biologique permet même aux agriculteurs de dégager une marge plus importante à l'hectare<sup>69</sup>.

Une partie de cet écart s'explique par des circuits de commercialisation différents. Les agriculteurs biologiques commercialisent à plus de 90 % une partie de leur production en circuit court, contre moins de la moitié pour les conventionnels<sup>70</sup>. C'est d'ailleurs cette implication dans les démarches de circuits courts ainsi que des méthodes de fertilisation et de protection des cultures plus intensives en travail qui expliquent que l'agriculture biologique utilise davantage de travail humain à l'hectare que l'agriculture conventionnelle<sup>71</sup>.

Il existe des modèles alternatifs s'appuyant sur des techniques de culture plus respectueuses de l'environnement, des circuits de commercialisation plus courts et plus largement ouverts sur la diversification des activités. La loi Agriculture et Alimentation du 30 octobre 2018<sup>72</sup> devrait favoriser

ces modèles, s'écartant des normes de l'agriculture conventionnelle, en lui réservant certains débouchés. Par exemple, son article 24 prévoit que les repas de la restauration collective publique contiennent au moins 50 % de produits issus d'une agriculture vertueuse et au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique à horizon 2022.

Il ne faudrait toutefois pas limiter le cadrage aux questions de production et de distribution. Les effets négatifs de la production agricole sont largement amplifiés par la quantité de denrées alimentaires qui sont gâchées chaque année. Une étude de l'ADEME<sup>73</sup> met en évidence que les pertes alimentaires sont imputables à chaque maillon de la chaîne, de la production à la consommation. Ainsi chaque année, ce sont 10 millions de tonnes de denrées alimentaires qui sont gâchées. Cette perte représente une valeur de 16 milliards d'euros et plus de 15 millions de tonnes CO<sub>2</sub>, soit 3 % des émissions nationales. Limiter ces pertes est un levier efficace d'action pour contenir les impacts environnementaux de l'agriculture française. A cet égard, les lois Garot<sup>74</sup> et EGALIM favorisant le don des invendus alimentaires de la grande distribution et de la restauration collective constitue une avancée significative.

67. ADEME, Climat, air et énergie, chiffres clés, édition 2018, p200.

68. INRA, Cultiver et protéger autrement, alternative aux phytosanitaires : mobiliser les leviers de l'agroécologie, du biocontrôle et de la prophylaxie pour une agriculture performante et durable, p6.

69. INSEE Référence, Les exploitations en agriculture biologique : quelle performance économique ? 2017, p39.

70. INSEE Référence, Les exploitations en agriculture biologique : quelle performance économique ? 2017, p40.

71. Centre d'étude et de prospective du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Performance environnementale des exploitations agricoles et emploi, Mars 2019, p25.

72. LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

73. ADEME, Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, Synthèse, 2016, p8.

74. LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### En Île-de-France, un projet ambitieux pour remédier à une situation préoccupante

La situation de l'Île-de-France est unique du point de vue de l'agriculture et de l'alimentation. D'abord sa densité de population est 10 fois plus importante que la moyenne nationale. La part de l'agriculture dans l'économie est 12 fois plus faible dans la région qu'au niveau national<sup>75</sup>. Si l'activité agricole est marginale du point de vue économique, elle occupe toutefois une place importante dans la région puisque 52 % du territoire francilien est composé de terres agricoles<sup>76</sup>. Les productions sont diversifiées.

On trouve en Île-de-France de la grande culture (blé, maïs, orge, colza), de l'élevage (principalement des volailles mais aussi des bovins, des ovins, des porcs et quelques caprins). La région compte par ailleurs 370 exploitations maraîchères et 210 d'arboricultures (85 % des vergers sont constitués de pommiers et de poiriers<sup>77</sup>.)

Conséquence de sa forte densité de population, l'Île-de-France consomme beaucoup plus qu'elle ne produit. La région est donc importatrice nette de produits agricoles. C'est le cas pour les fruits et légumes (hormis la salade), les produits animaux et les grandes cultures (à

l'exception notable du blé). La région est structurellement déficitaire en produits agricoles.

La démographie agricole francilienne est préoccupante. A l'échelle nationale, un tiers des agriculteurs devrait partir à la retraite au cours des trois prochaines années. Les données franciliennes remontant à 2010<sup>78</sup> montrent que le nombre de chefs d'exploitation a diminué de 26 % entre 2000 et 2010. Cette baisse touche également les salariés agricoles, ils voient leurs effectifs chuter de 28 %.

En plus d'être en diminution, la démographie agricole est vieillissante. Les données de 2010 indiquent qu'à cette date plus de 56 % des



75 Insee, comparateur de territoires, 2019

76 DRIAAF, Politique de l'alimentation en Île-de-France, diagnostic régional de l'offre alimentaire, 2018, p6

77 DRIAAF, Politique de l'alimentation en Île-de-France, diagnostic régional de l'offre alimentaire, 2018, p 8-9

78 Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles 2010

chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans. Parmi ces exploitations, 55% n'avaient en 2010 pas de successeurs déclarés. C'est également le cas des salariés agricoles, en 2000, 52% avait moins de 40 ans, en 2010 c'est 48%. Le prochain recensement agricole aura lieu en 2020 et permettra d'actualiser le diagnostic.

Le nombre d'exploitations agricoles est aussi en régression, entre 2000 et 2010, 1462 exploitations ont disparu, c'est plus de 20% du total de la région<sup>79</sup>. Dans le même temps, les exploitations se sont agrandies passant d'une superficie moyenne de 89 à 112 hectares. Et finalement, on observe au niveau régional une dichotomie entre des grandes exploitations de grandes cultures ou de polyculture élevage et de petites unités de production maraîchère ou arboricole.

Ce sont d'ailleurs ces petites exploitations maraîchères et arboricoles qui sont les plus menacées par l'artificialisation des sols puisqu'elles ont été historiquement implantées à proximité des centres urbains. L'artificialisation des sols désigne un changement d'affectation dans l'usage des sols qui les rendent indisponibles pour des activités agricoles ou forestières. A l'échelle nationale, ce sont ainsi au moins 50 000 hectares de terre agricole qui disparaissent chaque année. En Île-de-France, c'est une moyenne de 1500 hectares qui a été consommée chaque année

entre 2003 et 2012. Maintenir ces espaces agricoles est un enjeu de long terme, particulièrement dans la perspective de développer une agriculture locale.

La Région Île-de-France a établi un pacte pour l'agriculture régionale afin d'orienter les évolutions agricoles sur la période 2018-2030. Ce pacte se décline en 5 axes<sup>80</sup> :

- Préserver les terres agricoles et lutter contre le mitage par la création d'un fond de portage foncier pour faciliter l'accès aux terres des jeunes agriculteurs ;
- Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs avec une cible de 200 installations par an (par rapport à l'actuelle quarantaine d'installations annuelles) par des aides spécifiques ;
- Soutenir la diversification des exploitations agricoles (seule 10% le sont actuellement) et les conversions en agriculture biologique pour parvenir en 2030 à un objectif de 25% des surfaces cultivées (contre 2% en 2015) ;
- Accompagner la transition écologique et énergétique en encourageant la production d'énergie photovoltaïque et de biogaz ;
- Favoriser le « mangeons francilien » avec notamment 100% des lycées approvisionner en circuit court en 2024.

Parallèlement à ces orientations sur la production agricole, la Région

porte également les enjeux de diminution et de valorisation des biodéchets. Les biodéchets désignent les « déchets verts » issus des parcs et des jardins, ainsi que les déchets alimentaires des ménages, de la restauration ou encore de la distribution. Pour donner un ordre de grandeur, leur volume était estimé en 2015 à 900 000 tonnes dans les ordures ménagères résiduelles (OMR)<sup>81</sup>. Les OMR ne sont pas triées et finissent, dans la plupart des cas, incinérées ou stockées.

Pourtant, les biodéchets peuvent se valoriser sous forme de compost ou de gaz par la méthanisation. Dans le PRPGD, la Région fixe l'ambition de structurer une filière de valorisation des biodéchets. Parmi l'ensemble des actions préconisées, les structures de l'ESS peuvent jouer un rôle important dans deux d'entre elles. Le premier de ces objectifs est d'intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire afin de le réduire de 50% en 2025 par rapport à 2015<sup>82</sup>. Le deuxième objectif s'insère dans la démarche du PRPGD pour accroître la circularité de l'économie. Afin de mieux boucler les flux de biodéchets, le PRPGD préconise de développer le compostage afin de transformer les biodéchets en engrais organiques. Et pour trouver des débouchés pertinents à ses engrais organiques, le PRPGD recommande de « développer l'agriculture et le maraîchage de proximité et hiérarchiser l'affectation des sols<sup>83</sup>. »

79 DRIAAF, Politique de l'alimentation en Île-de-France, diagnostic régional de l'offre alimentaire, 2018, p6.

80. <https://www.iledefrance.fr/150-millions-deuros-daides-lagriculture-francilienne-avec-le-nouveau-pacte-agricole>

81. Tableau de bord des déchets francilien, édition 2017, ORDIF, IAU Île-de-France, 2017, p9.

82. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p.35.

83. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, synthèse mai 2019, Région Île-de-France, 2019, p.28.

# Les structures de l'ESS de l'agriculture et de l'alimentation durable

## Les structures de l'ESS de l'agriculture et de l'alimentation

Les structures de l'ESS sont nombreuses à œuvrer pour rendre l'agriculture francilienne plus vertueuse et leurs modalités d'action variées. Elles sont actives dans l'accompagnement et la formation, où elles jouent un rôle important pour tenter d'enrayer le déclin de la population agricole de la région. D'autres expérimentent de nouvelles modalités de distribution pour rapprocher les producteurs des consommateurs et raviver les liens entre les campagnes productrices et les villes consommatrices.

Certaines se donnent pour objectif de ramener directement l'agriculture en ville ; elles s'inscrivent dans le mouvement foisonnant de l'agriculture urbaine. Côté alimentation, un engouement se crée dans la région concernant les magasins organisés sous forme de coopératives de consommateurs qui tentent de conjuguer préoccupations sociales, environnementales et distribution. Et finalement, les structures de l'ESS sont actives pour limiter l'ampleur du gâchis alimentaire par leur travail auprès de la distribution, de la restauration collective et des citoyens.

## Accompagner et former

### Enjeux et contexte

Le développement d'une agriculture

respectueuse de l'environnement et ancrée dans le territoire réclame de multiples ressources. En tout état de cause, il faudra trouver des femmes et des hommes prêts à inscrire un projet professionnel dans ce secteur. L'agriculture biologique, la diversification des activités, les circuits courts ont un point commun : ils s'appuient sur une plus grande quantité de travail humain. Il faudrait donc inverser un mouvement historique de fond, celui du déclin des populations agricoles. Le facteur le plus déterminant de cette évolution est sans aucun doute les gains de productivités du modèle agricole standard grâce à des équipements de plus en plus performants et un recours important aux biocides chimiques. Quand bien même quelqu'un souhaiterait s'installer pour créer une activité agricole selon des modalités différentes de celles de l'agriculture conventionnelle, il rencontrerait des difficultés qu'il est important d'identifier.

L'une des premières difficultés est l'accès au foncier, a fortiori pour les installations hors cadre qui représentent deux tiers des installations aujourd'hui<sup>84</sup>, c'est-à-dire en dehors d'une transmission familiale. Il existe plusieurs explications complémentaires. D'abord la concurrence entre transmission de la ferme et agrandissement d'une ferme déjà existante causée par la tendance à l'agrandissement des exploitations. Le prix élevé de la terre, en moyenne plus de 8500 euros à l'hectare<sup>85</sup> pour

l'Île-de-France. La taille moyenne des fermes franciliennes est de plus d'une centaine d'hectare, en acheter une est bien souvent impossible ou alors demande de s'endetter à vie, ce qui contraint très largement le type d'agriculture qui sera développé par la suite sur l'exploitation.

Les investissements financiers peuvent être importants, mais l'investissement personnel l'est tout autant. Une installation c'est une multitude de tâches à prendre en charge qui concerne l'administratif, la gestion et le travail agricole. Les contraintes horaires sont donc très fortes. Absence de repos de 48 heures consécutives, charge de travail supérieure à 40 heures par semaine, travail le weekend sont les normes des exploitants agricoles, tout comme les contraintes physiques intenses<sup>86</sup>. La situation est particulièrement inquiétante concernant les résultats, puisque plus de la moitié des exploitations franciliennes est déficitaire avant impôts, ce qui est le pire résultat parmi toutes les régions métropolitaines<sup>87</sup>. L'endettement moyen d'une exploitation atteint pratiquement les 200 000 euros en 2016, c'est deux fois plus qu'en 1990<sup>88</sup>. Pour résumer, l'agriculture dominée par le modèle conventionnel est un métier éprouvant, chronophage, peu rémunérateur et générateur de situations d'endettement. Ces facteurs nuisent à l'attractivité de la profession.

84 Terre de liens, agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales, p11.

85 Agreste, GrapheAgri, 2018, p26.

86 Agreste, GrapheAgri, 2018, p45.

87 Agreste, GrapheAgri, 2018, p64.

88 Agreste, GrapheAgri, 2018, p70.



## Les acteurs de l'ESS et leurs solutions

### Faciliter l'accès au foncier agricole et le préserver

Terre de Liens est un réseau associatif articulé à une foncière et une fondation. La foncière recueille l'épargne de citoyens afin d'acheter des terres agricoles tandis que la fondation permet de recevoir des legs et des donations de fermes. L'acquisition de foncier a pour but de conserver la vocation agricole des sols. Ces terres sont ensuite louées à des agriculteurs afin qu'ils puissent développer des activités d'agriculture paysanne ou

biologique. Les critères d'évaluation pris en compte par Terre de Liens avant de louer des terres à des agriculteurs sont évidemment financiers, mais ils vont bien au-delà et privilégient l'inscription dans des dynamiques de circuits-courts, la création d'emplois et la diversité des cultures et des activités. En facilitant ainsi l'accès au foncier, Terre de Liens est un acteur direct du maintien des activités agricoles et de l'émergence de modèles plus vertueux. A l'échelle nationale, Terre de Liens est propriétaire de plus de 200 fermes (pour plus de 5000 hectares)<sup>89</sup>. Cinq de ces fermes sont situées

en Île-de-France. L'une d'elle est la ferme de Toussacq. C'est sur cette ferme que la coopérative les Champs des Possibles accueille une partie des paysans couvés (voir portrait). Cet exemple montre que Terre de Liens s'investit dans des dynamiques d'installation particulièrement innovantes.

Mais son action ne se limite pas aux acquisitions directes de foncier. Effectivement, en complément de l'acquisition de terres pour pérenniser leur usage agricole, une stratégie efficace consiste à sensibiliser et outiller les acteurs politiques de l'aménagement du territoire.

89.Source : Terre de Liens Île-de-France

L'aménagement territorial est un domaine réglementé à trois niveaux géographiques : la région avec le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), de larges regroupements de communes avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et enfin l'intercommunalité avec les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU-I). La règle veut que le niveau géographique inférieur soit compatible avec le niveau supérieur mais c'est bien au niveau le plus bas, celui des PLU-I que se décide l'affectation concrète des sols. C'est pour cette raison que la sensibilisation et l'information des élus locaux que mène Terre de Liens est déterminante. De plus, l'association assure également des missions de conseil et d'expertise à destination des collectivités qui ne possèdent pas toutes, en interne, les ressources pour mener seules des projets de développement d'agriculture durable.

Il existe d'autres acteurs de l'ESS qui se mobilisent pour la préservation des terres agricoles. Elles se structurent souvent autour de grands projets d'aménagement qui pourraient menacer les espaces agricoles. On peut penser à Terre et Cité sur le plateau de Saclay ou encore au Collectif pour le Triangle de Gonesse.

Pour sensibiliser les élus et les citoyens à la préservation des terres agricoles, Terre de Liens, le

BASIC<sup>90</sup> et la FNAB ont développé un outil numérique appelé Parcel<sup>91</sup>. Il permet de visualiser les impacts d'une consommation alimentaire locale et d'estimer la capacité nourricière des terres agricoles en fonction du type de culture et des habitudes alimentaires.

#### **Les acteurs de l'accompagnement et de la formation**

S'installer sur une exploitation demande de nombreuses compétences bien différentes les unes des autres : compétences techniques et agronomiques, de gestion, de comptabilité, d'informatique etc. Entre la capacité agricole qui donne le droit de s'installer dans une ferme et le travail effectif d'un agriculteur au quotidien, il y a un écart très important. Certaines structures de l'ESS se fixent pour objectif de combler cet écart en participant à la formation des agriculteurs.

Plusieurs réseaux associatifs existent en France mais tous n'ont pas

de déclinaison francilienne. Pour l'Île-de-France, on peut citer l'Association de Formation Collective à la Gestion (AFOCG). L'association gérée par des agriculteurs propose des formations, à ses adhérents ou à un public extérieur, sur les différentes composantes de la gestion d'une exploitation : obligations administratives, comptabilité, gestion de trésorerie, analyse des résultats etc. Selon les formations, le public visé varie des porteurs de projets aux paysans déjà installés.

Agrof'Île est une association spécialisée dans le développement et la promotion de l'agroforesterie auprès des agriculteurs et des acteurs territoriaux. Les démarches agro-écologiques essayant de tirer parties des multiples interactions de l'écosystème, les activités de l'association dépassent le cadre de l'agroforesterie. Elles portent sur l'accompagnement de projets agro-écologiques, la formation, la sensibilisation et même la création



90 Le Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne est un bureau d'étude sous forme de SCIC.

91 <https://parcel-app.org/>



**LES CHAMPS  
DES POSSIBLES**

## PORTAIT : LES CHAMPS DES POSSIBLES

**Les Champs des Possibles est une société coopérative d'intérêt collectif ayant de multiples activités soutenant le développement de l'agriculture biologique en Île-de-France.**

**Le projet germe dans le monde des AMAP à partir du constat que la demande d'une agriculture maraîchère biologique et locale excède très largement l'offre. Les listes d'attente pour s'inscrire à une AMAP s'allongent faute de maraîchers. Les nombreuses embûches parsemant le parcours d'installation ne laissent pas, non plus, présager d'amélioration.**

C'est dans ce contexte que certains amapiens avancent l'idée d'une couveuse d'activités agricoles. Il s'agit de décliner le modèle de la couveuse, bien connu des amapiens urbains, aux activités agricoles. Ce projet voit le jour en 2009, mais la coopérative a depuis diversifié ses activités. Les activités des Champs des Possibles peuvent grossièrement se regrouper en trois secteurs : la formation et l'accompagnement des futurs agriculteurs et artisans, l'accompagnement des nouveaux agriculteurs et artisans dans un cadre sécurisé, la coopérative d'activité et d'emploi agricole.

Les Champs des Possibles proposent deux formations à destination de personnes souhaitant s'orienter, ou se réorienter, vers une activité agricole ou alimentaire. Le travail agricole peut être éprouvant par de nombreux aspects, comme la charge de travail que nécessite l'exploitation d'une ferme, la multiplicité des compétences mobilisées (agronomique, réglementaire, comptable, commerciale, etc.) ou encore l'intensité physique de l'activité. De plus, les activités agricoles charrient souvent l'image trompeuse d'une vie calme et reposante au grand air, comme un négatif de la vie d'employé urbain. C'est le but de la formation «paysans / artisans demain ?» que de dissiper ces images. Son objectif est d'amener les porteurs de projets à préciser leur parcours professionnel puis à suivre un stage dans une ferme pour se confronter à la réalité de l'activité agricole ou de transformation artisanale. La seconde formation, "de l'idée au projet", porte plus spécifiquement sur les savoirs nécessaires à l'exercice concret de l'activité. Elle se décline en deux parcours : l'un pour le développement d'un projet agricole et l'autre pour un projet de transformation artisanale.

L'accompagnement aux porteurs de projets leur permet aussi de tester leur activité dans des conditions relativement sécurisées. Effectivement, l'installation demande d'importants investissements, tant pour l'équipement que pour l'accès au foncier. C'est une étape difficile à franchir et quand elle est franchie, c'est souvent au prix d'un endettement extrêmement important. De plus, il faut immédiatement prendre en charge l'ensemble des activités : les opérations de culture, l'administratif, le comptable, la commercialisation etc. La fonction de la couveuse est justement de servir d'étape intermédiaire. Le couvé réalise une activité agricole ou alimentaire, mais l'administratif ainsi que les investissements sont supportés par la coopérative. Les Champs des

Possibles proposent deux modalités : soit le couvé réalise son activité en autonomie sur une parcelle mise à sa disposition dans une logique d'espace de test, soit il va se former sur le terrain auprès d'un agriculteur ou d'un artisan partenaire pour gagner progressivement en autonomie. Finalement, c'est une étape intermédiaire à l'installation et qui permet de mieux s'y préparer que propose la coopérative.

La coopérative d'activité et d'emplois (CAE) est quelque part le prolongement de la couveuse. Les agriculteurs ou artisans sont des entrepreneurs salariés par la coopérative, ils cotisent et sont couverts comme n'importe quel salarié. C'est particulièrement important pour la retraite alors que la retraite des exploitants est généralement très faible. De même, les équipements sont la propriété de la coopérative, les entrepreneurs salariés n'ont donc pas à s'endetter. Ils payent la coopérative selon l'usage qu'ils font des équipements. Le foncier lui est généralement la propriété de Terre de Liens. Les entrepreneurs qui s'inscrivent dans le cadre de la CAE accèdent également à un collectif qui limite les risques d'isolement, fréquents dans l'activité agricole, et permet en plus de faciliter les coopérations économiques entre les entrepreneurs. On trouve dans la CAE des champs des possibles des agriculteurs biologiques, des artisans transformateurs et également des professionnels de l'accompagnement et du conseil agricole et alimentaire. La gouvernance de la SCIC inclut les salariés permanents, les accompagnateurs, les entrepreneurs salariés, des collectivités impliquées dans le projet et même des citoyens. Ces différents collèges permettent à la coopérative de se développer en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes et reflètent bien la diversité des mondes que la structure met en relation.

Depuis sa création, 32 personnes sont sorties de la couveuse. 26 d'entre elles sont installées ou en cours d'installation.



de nouvelles variétés adaptées à une agriculture paysanne en participant aux travaux du réseau semences paysannes. Plus généralement, Agrof'île contribue à structurer et développer des filières agricoles territorialisées et performantes d'un point de vue environnemental.

La fédération des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) d'Île-de-France organise également des formations à destination des citoyens qui souhaiteraient s'investir dans une AMAP mais également des agriculteurs. C'est un fort enjeu pour les AMAP de recruter de nouveaux agriculteurs, et pour ce faire, le réseau des AMAP organise des formations à destination des agriculteurs : maraîchage en agriculture biologique, construction de partenariats, voyages d'études etc. Plusieurs des acteurs de l'ESS de la formation et de l'accompagnement (la fédération des AMAP, AFOGC, Terre de Liens et le Champs des possibles) travaillent ensemble au sein de l'association Abiosol afin d'améliorer l'accueil des porteurs des projets et de lui fournir un accompagnement cohérent. Ils sont rejoints dans cette démarche par le Groupement des agriculteurs Biologiques d'Île-de-France, l'organisme professionnel des agriculteurs biologiques.

### Perspectives

Les structures de l'ESS jouent un

rôle important, à la fois pour préserver le foncier agricole mais également pour accompagner des porteurs de projets jusqu'à l'installation et même au-delà. Elles concentrent leurs actions sur des projets alternatifs à l'agriculture conventionnelle intégrant pleinement les dimensions écologiques. En ce sens, ces structures sont complémentaires avec les organismes institutionnels du foncier agricole (SAFER) ou de la formation et de l'accompagnement (chambre d'agriculture) dont l'action porte sur tous les types d'agriculture.

Toutefois, leur nombre est faible. Sur l'ensemble de la France métropolitaine, le Réseau National des Espace-Test Agricoles compte 65 membres dont un seul, Les Champs des Possibles, est situé en Île-de-France. La nécessité est pourtant urgente de rendre les professions agricoles attractives, d'accompagner et de faciliter l'émergence de projets, étant donné le vieillissement de la population et la diminution de la population agricole.

### Les circuits courts et de proximité : l'installation et la pérennisation de nouveaux modèles

#### Enjeux et contexte

Les structures de l'ESS ont été pionnières dans le développement des circuits courts et de proximités. Les circuits courts désignent

les modalités de commercialisation qui ne comportent qu'un seul intermédiaire ou zéro. Les circuits de proximité indiquent la faible distance parcourue par le produit entre son lieu de production et de consommation. Dès le début des années 1990, les circuits courts apparaissent comme un levier permettant de promouvoir des pratiques agricoles plus vertueuses du point de vue environnemental et social.

Au niveau social, c'est un élément de sécurisation du revenu des agriculteurs. Pour les légumes frais en circuits longs, la marge de la distribution excède les 50 %<sup>92</sup>. Court-circuiter les intermédiaires de la distribution est pour l'agriculteur un moyen de se rémunérer convenablement et de donner au consommateur le sentiment de payer le juste prix. Les circuits courts et de proximité permettent également de réduire l'utilisation d'emballages. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, une note de l'ADEME souligne que de nombreux facteurs sont à prendre en compte<sup>93</sup>. Des légumes cultivés localement dans une serre chauffée hors saison aura souvent un bilan environnemental plus mauvais que des légumes cultivés sans chauffage importés d'Espagne. Sur les bienfaits environnementaux de la proximité, la logistique est déterminante. Un quart du transport routier est consacré au transport de produits agricoles et alimentaires<sup>94</sup>.

92. Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, Rapport au parlement, 2019, p282.

93. Les avis de l'ADEME, Alimentation - les circuits courts de proximité, p6.

94. Les avis de l'ADEME, Alimentation - les circuits courts de proximité, p6.



Les circuits de proximité sont donc un levier pour diminuer les émissions liées à ce transport. Pour que ce soit le cas, il faut toutefois adapter le mode de livraison à la quantité transportée et avoir une organisation qui minimise les déplacements des clients pour s'approvisionner.

Les circuits courts et de proximité mis en place par les structures de l'ESS se sont développés dans un premier temps principalement par la vente directe de légumes au consommateur. Aujourd'hui, les activités des acteurs de l'ESS se sont diversifiées vers de nouveaux produits, avec une intégration croissante de la transformation, et vers des clients professionnels, particulièrement la restauration collective.

### Les structures de l'ESS et leurs réponses

#### Les AMAP, les circuits courts paysans

Les AMAP sont des associations qui regroupent des citoyens et un paysan. Le principe est celui de la

solidarité des citoyens (appelés des amapiens) avec le paysan<sup>95</sup>. Effectivement, les amapiens payent par avance la récolte du paysan à un prix fixe. Toutes les semaines, le paysan achemine une partie de sa récolte qui sera distribuée aux amapiens. Ainsi, quelle que soit sa récolte le paysan aura un revenu fixe. C'est un élément essentiel parce que l'activité agricole est marquée par de fortes incertitudes sur le revenu en raison des aléas climatiques, des risques biotiques (maladies, ravageurs etc.) et des risques du marché sur le prix de vente des produits selon les modalités de commercialisation. Les AMAP sont des structures très intéressantes pour les paysans d'un point de vue économique et contribuent à la viabilité économique des fermes. C'est d'autant plus vrai que l'absence d'intermédiaire permet à l'agriculteur de conserver la valeur de sa production.

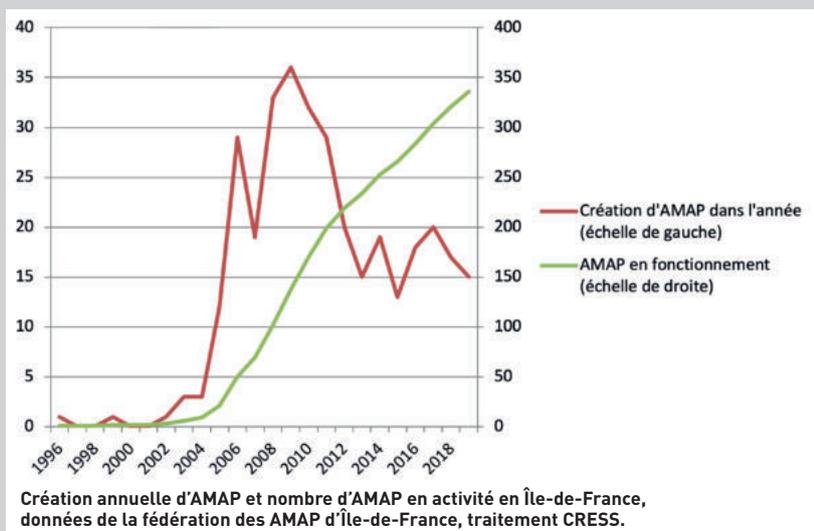
Les produits doivent être issus d'une agriculture biologique respectueuse de l'environnement

pour pouvoir être distribués dans le cadre d'une AMAP. En ouvrant des débouchés commerciaux intéressants pour une agriculture plus vertueuse, les AMAP sont un levier autant pour le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement que pour susciter des installations. Mais le projet des AMAP dépasse le cadre de l'agriculture biologique. Il s'agit en effet de mobiliser et d'impliquer les citoyens autour des questions agricoles et alimentaires.

Les AMAP sont des associations qui fonctionnent grâce à la participation et l'implication des amapiens. C'est à eux de constituer un groupe et de trouver un paysan<sup>63</sup>. Une fois l'AMAP fonctionnelle, c'est également aux amapiens distribuer et de répartir les denrées alimentaires. Les distributions hebdomadaires demandent de l'organisation et chaque membre de l'AMAP doit y participer à tour de rôle. Ces distributions sont également créatrices de liens sociaux. Les distributions hebdomadaires ressemblent à des

95. L'essentiel des informations sur les AMAP ont été recueillies auprès de Laure Ambiehl de la fédération des AMAP d'Île-de-France.

**FIGURE 8 : LES AMAP EN ÎLE-DE-FRANCE**



Le nombre d'AMAP est en constante augmentation. La croissance du nombre de structures a été rapide entre 2003 et 2011, avant d'adopter un rythme de croissance plus modéré mais stable avec 15 à 20 créations annuelles. Derrière ces tendances globales se cachent des réalités très différenciées dans les départements franciliens. (voir figure 8)

Les départements où les AMAP sont les plus implantées sont également les départements de grande couronne qui concentrent les surfaces agricoles. Le Val-d'Oise constitue une exception puisque c'est le département francilien qui abrite le moins d'AMAP en valeur absolue comme par rapport à la population. Une partie de l'explication réside sans doute dans la faiblesse de l'agriculture biologique du Val-d'Oise qui est la moins

petits marchés où certains amapiens s'attardent longuement pour échanger avec d'autres amapiens ou avec le paysan.

Le lien direct entre les amapiens et le paysan sont au cœur du modèle. Des visites de fermes sont régulièrement organisées afin d'améliorer la compréhension des amapiens au travail agricole, mais également à d'autres types d'activités comme des récoltes pédagogiques ouvertes aux enfants ou d'autres activités de sensibilisation. Pour résumer, les AMAP sont des circuits de production et de distribution alternatifs qui promeuvent une agriculture saine et respectueuse de l'environnement, tout en suscitant une dynamique d'implication citoyenne sur les sujets agricoles et alimentaires.

En Île-de-France, les AMAP rencontrent un grand succès. La région compte aujourd'hui 345 AMAP qui rassemblent plus de 19000 familles adhérentes<sup>96</sup>.

**TABLEAU 3 : NOMBRE D'ADHÉRENTS AMAP PAR DÉPARTEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE POUR 100 000 HABITANTS**

Département	AMAP	Nombre d'adhérents	AMAP pour 100 000 hab.	Adhérents pour 100 000 hab.
N/A	3			
75	30	3228	2,72	146,30
77	59	2964	4,24	213,22
78	62	3275	4,34	229,46
91	45	3098	3,53	242,75
92	43	2542	2,68	158,72
93	31	1678	1,95	105,36
94	28	1791	2,04	130,50
95	14	648	1,14	53,32
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>	<b>19 224</b>	<b>2,86</b>	<b>159,11</b>

Les AMAP dans les départements d'Île-de-France, données de la fédération des AMAP d'Île-de-France, traitement CRESS.

96. Source : fédération des AMAP d'Île-de-France.

développée des départements de grande couronne en termes de surface cultivée (en valeur absolue comme en pourcentage de la surface agricole totale). La part des légumes frais cultivés en agriculture biologique est là encore la plus faible, alors qu'ils constituent généralement le cœur de la production écoulee par le circuit des AMAP.

### **Les jardins de Cocagne, les circuits courts de l'insertion**

Les jardins de Cocagne constituent un réseau d'insertion par l'activité économique ayant une activité de production agricole et de vente en circuit court. Ils se développent à partir du début des années 1990, on compte en Île-de-France 10 Jardins de Cocagne.

Les Jardins de Cocagne sont des associations portant des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). Chaque ACI peut accueillir en moyenne environ 30 salariés en insertion qui pourront par la suite s'insérer sur des emplois liés à la logistique ou à la vente de fruits et légumes. L'agriculture n'est pour le moment pas le débouché majoritaire des salariés en insertion. Sur les jardins, ils sont encadrés et formés par une équipe d'encadrants techniques et de chargés d'insertion professionnelle.

Les Jardins de Cocagne commercialisent des produits de maraîchage cultivés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Comme pour les AMAP,

les adhérents reçoivent sur le lieu de distribution un panier chaque semaine selon la récolte en s'engageant sur une longue durée.

La démarche des structures du réseau est de s'implanter sur le territoire pour répondre aux besoins locaux tout en respectant les spécificités des territoires. En conséquence, chaque jardin a ses orientations qui lui sont propres et dépendent de son territoire. On trouve par exemple des Jardins de Cocagne avec des activités d'éducation à l'environnement et au développement durable ou d'agriculture urbaine, par exemple.

Les Jardins de Cocagne s'investissent également dans la formation avec la création et l'animation d'une formation axée sur le le maraîchage biologique et l'insertion professionnelle dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Brie-Comte-Robert. Cette formation vise à combler un manque dans l'offre existante afin de développer les modèles basés sur les maraîchages bios en insertion qui demandent des compétences spécialisées dans des domaines distincts.

En Île-de-France, le Réseau Cocagne a également créé une conserverie. Adossée au Jardin de Cocagne de Marcoussis, cet ACI transforme des produits de saison issus de l'agriculture biologique des agriculteurs locaux. L'objectif est

de pouvoir distribuer ces conserves en circuit court, mais également de toucher plus facilement la restauration collective. Les collectivités territoriales sont d'ailleurs partenaires de la conserverie soulignant la dimension territoriale du projet du Réseau Cocagne.

Finalement, les Jardins de Cocagne ont inauguré la Maison Cocagne en 2019. Ce lieu pensé pour être un laboratoire et une vitrine de la transition écologique et sociale est situé sur le plateau de Saclay. Joutant le Jardin de Cocagne de Limon, la Maison Cocagne est un lieu d'accueil du public, de sensibilisation, d'organisation de séminaires et de rencontres autour de la transition écologique et également de lieu d'accueil pour apprenti en formation.

### **Les SCIC des outils communs pour transformer et commercialiser**

D'autres acteurs de l'ESS innovent en matière de circuit court. La coopérative Bio Île-de-France (voir portrait) complète les possibilités de commercialisation en circuits courts des agriculteurs franciliens. Là où les AMAP mettent principalement en lien des paysans et des particuliers, la coopérative Bio Île-de-France permet à des producteurs en agriculture biologique d'adresser plus facilement des clients professionnels (restauration collective ou distributeurs comme les Biocoop). Concernant les circuits de proximité, la SCIC Valor Viande située à Gazeran à côté de Rambouillet



## LA COOPÉRATIVE BIO ÎLE-DE-FRANCE

**La Coopérative Bio Île-de-France est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) créée en 2014 afin de faire évoluer les activités de l'association « Fermes Bio d'Île-de-France ». Elle propose aux producteurs de la coopérative de commercialiser leurs produits auprès de clients professionnels locaux comme la restauration collective ou les magasins spécialisés dans l'alimentation biologique.**

Les producteurs sont issus de différentes filières de l'agriculture biologique ce qui permet à la coopérative de commercialiser une large gamme de produits : fruits et légumes, produits laitiers, farines et pains par exemple. On trouve donc dans la coopérative des acteurs de la culture mais aussi de la transformation. Ce sont aujourd'hui plus d'une soixantaine de producteurs qui s'investissent dans le projet de la coopérative.

L'objectif de la coopérative est de mutualiser un ensemble de ressources, particulièrement pour la logistique et le stockage, tout en assurant un approvisionnement régulier pour les clients. Mais surtout la coopérative se veut un outil pour contribuer au développement d'une agriculture biologique territorialisée faisant le lien entre la production et la consommation locale.

Cette territorialisation se reflète dans la gouvernance de la SCIC qui intègre l'ensemble des parties-prenantes : producteurs, transformateurs, clients et collectivités. Cette gouvernance partagée est au cœur de la démarche de circuit de proximité et maintient des relations équilibrées entre les différents acteurs.

Pour les producteurs, la coopérative représente une opportunité pour diversifier ses circuits de

commercialisation. En effet, selon les cas, le volume commercialisé par la coopérative représente entre 10 et 50% de l'ensemble de l'activité du producteur. Parallèlement, les producteurs s'appuient souvent sur des circuits de commercialisation courts comme une AMAP ou un magasin de ferme. La coopérative permet également aux producteurs d'avoir une visibilité sur le volume d'activité, puisque la coopérative s'engage sur l'achat d'un certain volume. C'est donc pour les producteurs un facteur de sécurisation du revenu.

La Coopérative Bio Île-de-France est par ailleurs un outil de transition pour l'agriculture locale. Effectivement, en offrant des perspectives de commercialisation stables, elle constitue pour les agriculteurs conventionnels une raison susceptible de contribuer à leur transition vers l'agriculture biologique.

Avec un chiffre d'affaire de 7 millions d'euros en 2019, la coopérative poursuit son développement. Une prochaine étape sera franchie en janvier 2020 avec l'inauguration d'une unité de transformation située à l'Ecopôle de Sénart. Elle permettra de préparer des produits de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> gamme dont l'utilisation est courante en restauration collective. Cette unité constitue un pas supplémentaire pour garantir une activité agricole rémunératrice.





## « Comment on fait pour ne pas rentrer dans l'engrenage de la course au volume, qui est l'engrenage du conventionnel ? »

Entretien avec Angélique Piteau, Chargé de communication et de plaidoyer, Réseau Cocagne

est le seul atelier de découpe de viande d'Île-de-France. Elle réunit 14 éleveurs locaux afin de découper, transformer et conditionner leurs produits pour leur permettre de les vendre dans leur magasin de ferme. C'est une organisation qui permet de relocaliser la valeur de la filière et de minimiser les distances parcourues entre le lieu d'élevage, d'abattage, de découpe et de vente et de créer une proximité entre les éleveurs et les consommateurs.

Les plateformes numériques sont également nombreuses ces dernières années à avoir investi le domaine de la vente en circuits courts. Ces acteurs de l'économie des plateformes servent d'intermédiaires numériques entre les producteurs et les consommateurs. Elles s'insèrent donc pleinement dans le cadre des circuits courts. En Île-de-France, Kelbongoo ! est une entreprise agréée ESUS qui développe les circuits-courts en s'appuyant sur le numérique. Les clients se constituent un panier en ligne parmi une liste de produits vendus par des producteurs partenaires de la plateforme. Ensuite Kelbongoo ! se charge de récupérer les commandes chez les producteurs et de les acheminer au point de livraison où le client viendra les chercher. La plateforme se rémunère par un pourcentage fixe du prix de vente fixé par le producteur. Si les

récoltes ne sont pas prépayées et que la relation reste uniquement marchande, ces circuits courts des plateformes numériques distribuent principalement des produits bio et locaux, ils constituent donc des opportunités de diversification pour les producteurs d'une agriculture plus vertueuse.

### Perspectives

Les structures de l'ESS sont des sociétés de personnes avant d'être des sociétés de capitaux. Elles s'enracinent donc souvent facilement dans le territoire, elles sont mêmes souvent issues du tissu local ! Elles ont été très efficaces pour développer et structurer des circuits courts. C'est d'autant plus vrai sur certaines filières propices à la vente directe comme les légumes. On voit toutefois les structures de l'ESS investir dorénavant dans la transformation pour s'implanter sur de nouvelles filières et toucher de nouveaux clients, comme la restauration collective. En Île-de-France, les structures de l'ESS semblent toutefois en retrait sur certaines filières, particulièrement sur la production fruitière.

Elles ont su mettre en place de nouveaux circuits de commercialisation qui sécurisent le revenu des agriculteurs tout en faisant émerger des modèles alternatifs à l'agriculture conventionnelle. Les produits issus d'une agriculture plus vertueuse

suscitent un véritable engouement dans la population. Pour ne prendre que le cas de l'agriculture biologique, entre 2017 et 2018, le marché du bio a crû de 15 % pour s'établir au niveau national à 9.7 milliards<sup>97</sup>. La restauration collective devrait, elle aussi, tirer la demande vers le haut. La loi Egalim prévoit qu'à l'horizon 2022, les établissements de restauration collective des établissements chargés d'une mission de service public (notamment les écoles, collèges, lycées, hôpitaux) servent des repas comprenant au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Pour favoriser ces transformations, de nombreux outils sont mis à disposition des acheteurs publics<sup>98</sup>.

La question est de savoir si les structures de l'ESS sauront tirer parti de ces évolutions favorables de contexte. Certaines, en tout cas, se dotent des outils pour adresser la restauration collective plus facilement. Elles seront néanmoins concurrencées par des structures de l'agriculture conventionnelle récemment converties à l'agriculture biologique. Les conversions d'exploitations sont évidemment des avancées. Mais le risque est de voir le modèle intensif de l'agriculture conventionnelle s'imposer dans l'agriculture biologique et menacer certains aspects positifs des structures agricoles de l'ESS :

<sup>97</sup> Un ancrage dans les territoires et une croissance soutenue, les chiffres 2018 du secteur bio, Agence Bio, 2019.

<sup>98</sup> Par exemple "Localim : la boîte à outils des acheteurs publics de restauration collective" : <https://agriculture.gouv.fr/localim-la-boite-outils-des-acheteurs-publics-de-restauration-collective>



*« On essaye de créer un nouveau modèle de vie sociale agricole qui permettrait à des gens sensés qui se disent le métier agricole, il m'attire mais c'est trop compliqué. »*

Entretien Laurent Marbot, Maraîcher Bio, Président du GAB IDF et un des fondateurs du projet de la Ferme de l'Envol

« Comment fait-on pour ne pas entrer dans l'engrenage de la course au volume, qui est l'engrenage du conventionnel ? Comment fait-on, en minimisant la marge, pour conserver une rentabilité globale ? Et comment est-ce compatible avec un mode de gouvernance où on fixe les prix avec les producteurs pour qu'ils aient des conditions de travail décentes ? »

Entretien avec Angélique Piteau, chargée de communication et de plaidoyer, Réseau Cocagne.

L'avenir est évidemment ouvert et mettra à l'épreuve la capacité des structures de l'ESS à s'adapter et à innover dans un contexte changeant.

Dès aujourd'hui, plusieurs projets portés par des structures de l'ESS soulignent que cette faculté à trouver de nouveaux modèles agricoles est toujours très vive. C'est le cas par exemple de la Ferme de l'Envol. La ferme se situe sur le site de l'ancienne base aérienne de Brétigny-sur-Orge mise à disposition par l'agglomération Cœur d'Essonne. Il accueillera une ferme d'agriculture biologique en polyculture-élevage. La Ferme de l'Envol est à la fois une coopérative de paysans salariés et une coopérative de développement partenarial sous forme de SCIC. Le projet installera également des unités pour transformer le lait et une partie de la production céréalière sur place. Le projet comportera même des habitations et un site de formation. La production agricole se réalise

au sein d'une SCOP. L'idée est de mutualiser les revenus des différents agriculteurs pour répartir les risques de variations du revenu liés à l'incertitude propre à l'activité agricole. A côté de la SCOP, une SCIC permet d'intégrer l'ensemble des parties prenantes à la gouvernance (collectivités, distributeur partenaire, citoyens, paysans producteurs et financeurs). De cette manière, la Ferme de l'Envol espère pouvoir se développer en s'intégrant dans un développement territorial cohérent. Mais surtout, l'ambition est de créer un nouveau modèle agricole beaucoup plus satisfaisant du point de vue des conditions de travail des agriculteurs :

*« Normalement avec 6 maraîchers sur une ferme, chacun peut prendre 15 jours ! Ce qui n'est pas franchement le cas aujourd'hui. On essaye de créer un nouveau modèle de vie sociale agricole qui permettrait à des gens sensés qui se disent le métier agricole, il m'attire mais c'est trop compliqué. Oui mais justement, on essaye de faire en sorte de pouvoir avoir une vie de famille, un salaire décent, des vacances etc. C'est un peu notre défi. »*

Laurent Marbot, Maraîcher Bio, Président du GAB IDF et un des fondateurs du projet de la Ferme de l'Envol.

Outre le montage juridique innovant, ce projet s'appuie également sur des modalités de distribution en circuits courts et de proximité avec

des AMAP et des restaurateurs. En plus, certains distributeurs et transformateurs sont des partenaires intégrés à la gouvernance du projet par la SCIC. Cette innovation permet d'envisager des relations plus apaisées au sujet du partage de la valeur entre producteur et distributeurs.

## L'agriculture urbaine

### Enjeux et contexte

L'agriculture urbaine regroupe un ensemble de structures aux fonctions différentes qui ont en commun de développer des activités agricoles au cœur du tissu urbain. Dans une région très urbanisée comme l'Île-de-France, l'agriculture urbaine constitue une solution pour rapprocher l'agriculture des citoyens. Son développement est aussi une opportunité pour accroître la dynamique de transition en sensibilisant et en créant des circuits courts, tout en présentant un intérêt pour améliorer la qualité de la vie urbaine.

### Les acteurs de l'ESS et leurs solutions

#### Les jardins familiaux et les jardins partagés, mettre des espaces de jardinage à disposition des urbains

Les jardins familiaux sont les descendants des jardins ouvriers. Leur principe est de mettre à disposition des familles une parcelle pour qu'elles puissent développer



des activités agricoles sur de petites surfaces. Souvent, le foncier est mis à disposition par des collectivités ou des bailleurs sociaux tandis que la gestion et l'animation des jardins est assurée par une association. La plus importante en France est l'association Jardins familiaux et collectifs. En Île-de-France, elle gère 47 jardins qui peuvent accueillir environ 4000 familles sur les différentes parcelles<sup>99</sup>. Ce à quoi il faut rajouter les jardins familiaux gérés par d'autres acteurs associatifs comme Jardinot par exemple. Il est très fréquent que des parcelles soient réservées à des écoles ou d'autres structures éducatives.

Les jardins partagés ont de nombreux points communs avec les jardins familiaux. Ils sont aussi associatifs et visent à mettre à disposition des habitants de l'espace pour qu'ils le cultivent. En revanche, ils sont gérés par

des associations locales et les parcelles ne sont pas individualisées, il s'agit plutôt d'un projet collectif dans lequel ceux qui le souhaitent peuvent s'impliquer. L'Île-de-France compte 191 jardins partagés dont une dizaine sont des ateliers chantiers d'insertion<sup>100</sup>. Ils sont très concentrés géographiquement dans la capitale (surtout à l'est) et sa proche banlieue.

Ces jardins urbains associatifs ont une capacité productive limitée. Ils permettent un approvisionnement pouvant tout au plus tendre vers l'autosuffisance en légumes. Pour ces jardins, la fonction alimentaire est secondaire, ils sont en revanche porteurs de nombreuses externalités positives pour les personnes qui y participent comme pour les territoires dans lesquels ces jardins s'inscrivent. Tout d'abord, ces jardins, qui permettent de se rapprocher des

activités de production agricole, sont des facteurs d'évolution vers une alimentation plus vertueuse pour la santé et pour l'environnement. Ils facilitent la reconnexion à la saisonnalité des produits et accroissent la part des légumes dans l'alimentation<sup>101</sup>. Les externalités positives se situent aussi au niveau du lien social et de la dynamique locale. Ils sont des lieux d'interconnaissances qui organisent régulièrement différents événements permettant l'animation de la vie de quartier. Parfois, ce sont des incubateurs qui font éclore d'autres projets (comme la création d'une AMAP par exemple) et renforce la dynamique territoriale de transition alimentaire. Ces jardins s'inscrivent pleinement dans « l'économie de la fonctionnalité » qui consiste à prendre en compte la multiplicité des externalités positives d'une activité pour créer de nouveaux écosystèmes alimentaires<sup>102</sup>.

99 <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/demande-de-jardin.html>

100 <http://jardinons-ensemble.org/spip.php?rubrique10>

101 Agriculture urbaine : quels enjeux de durabilités?, ADEME, 2017, p13.

101 Pour visualiser plus précisément une démarche d'économie de la fonctionnalité appliquée à l'alimentation, l'Eco-pôle Alimentaire d'Audruicq est emblématique.

102 <https://www.club-economie-fonctionnalite.fr/activit%C3%A9s-du-club/territoire-circuits-courts/>

### **Les fermes urbaines, les structures de l'ESS orientées vers la production alimentaire au cœur des villes**

Certaines structures d'agriculture urbaine de l'ESS sont orientées vers la production. Ce sont des initiatives dispersées, hétérogènes et qui parfois ne sont qu'une partie de projets plus large. Les recenser de manière exhaustive est pour le moment très difficile. Les modèles d'organisation sont également très diversifiés. Ceci s'explique par un ensemble de facteurs. Le lien au territoire et l'ancrage local est souvent fort, la diversité des modèles reflète donc en partie celle des contextes locaux d'implantation. Leur développement est plutôt récent et surtout très rapide, ce sont des modèles en construction qui se créent en expérimentant progressivement. Et enfin, les porteurs de projets proviennent d'horizons et de mondes très différents ce qui ajoute à la diversité des modèles. En conséquence, un modèle de ferme urbaine de l'ESS essaimable n'est pas encore à l'ordre du jour et ce n'est d'ailleurs peut-être pas souhaitable. En revanche, le foisonnement des expérimentations est un terreau d'innovation fertile. Voici deux exemples de fermes urbaines de l'ESS pour donner à voir certaines possibilités.

Le Paysan urbain est une micro-ferme située à Romainville sous statut associatif. Depuis 2015, le Paysan urbain développe

une activité de culture de micro-pousses qui a l'avantage de concentrer beaucoup de nutriments et de prendre peu d'espace, ressource extrêmement précieuse en milieu urbain. Elles sont cultivées selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, mais la culture sur des tables horticoles ne permet pas (encore) d'obtenir la certification agriculture biologique. Les micro-pousses sont ensuite vendues en circuits courts de proximité dans des épiceries ou par l'intermédiaire de structures comme Kelbongoo. Elles sont livrées en vélo-cargo électrique pour minimiser les impacts environnementaux de la distribution. La sensibilisation est aussi au cœur du projet de l'association qui anime également un jardin partagé pour transmettre un autre rapport à l'agriculture, à l'alimentation et à l'environnement. Enfin, le Paysan Urbain s'appuie sur des salariés permanents et des bénévoles, mais c'est également une structure d'insertion qui accueille des personnes éloignées de l'emploi pour les accompagner et les former. Le Paysan Urbain est engagé dans une étude d'éco-conception, co-financée par l'ADEME-IDF, avec la coopérative Mu (voir portrait p 18) pour minimiser l'impact environnemental de leur production tout au long du cycle de vie.

L'association Veni Verdi installe et administre plusieurs potagers sur des toits d'écoles et d'entreprises

ainsi qu'une micro-ferme urbaine dans l'enceinte d'un collège. Certains ont des orientations alimentaires, comme la ferme urbaine du collège Pierre Mendes France situé à côté de la porte Bagnolet. Les 4000 mètres carrés de maraîchages ont une orientation pédagogique puisque les élèves peuvent y accéder et y participer. La vocation de la ferme est tout autant alimentaire puisque sa production sera vendue, comme celle de deux autres fermes urbaines gérées par l'association, à des restaurateurs ou des distributeurs. L'association diversifie les activités des fermes en proposant des formations de découverte sur deux jours ainsi qu'une formation longue de trois mois visant à fournir les outils nécessaires pour se lancer dans un projet d'agriculture urbaine.

### **Perspectives**

Les structures de l'agriculture urbaine ont leurs spécificités. Elles peuvent s'adresser à des publics différents et la fonction productive peut être reléguée au second plan ou, au contraire, être centrale dans les projets. Malgré ces différences, elles partagent des externalités positives pour les territoires. Un avis du Conseil Economique et Social (CESE) en dresse la liste<sup>103</sup>. D'abord, l'agriculture urbaine contribue à la végétalisation des villes. Cette végétalisation est porteuse de nombreux bienfaits qui améliorent

103 L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables, les avis du CESE, 2019, p 17-19. Plus largement sur les externalités de la végétalisation des villes, voir l'avis du CESE "La nature en ville, comment accélérer la dynamique ?", 2018.

la qualité de la vie urbaine en luttant contre les îlots de chaleur, en filtrant la pollution et la poussière et même en absorbant une partie du bruit produit par le tumulte de la ville. De plus, l'agriculture urbaine permet de valoriser les biodéchets que les centres urbains produisent massivement pour tendre vers une économie plus circulaire. Par ailleurs, la végétalisation des bâtiments, pour de l'agriculture urbaine sur toit par exemple, en améliore l'isolation, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie en limitant les besoins de chauffage ou de refroidissement selon la saison. En plus, l'agriculture urbaine favorise même la biodiversité des villes à la condition que les projets soient pensés dans une perspective agro-écologique pour que la

biodiversité cultivée favorise plutôt qu'elle ne concurrence la biodiversité non-cultivée.

L'avis du CESE, qui souligne également les vertus de l'agriculture urbaine sur la création de lien social et de dynamique territoriale, a été voté à l'unanimité. Ce consensus s'explique parce que ses nombreuses externalités positives profitent à l'ensemble du territoire en valorisant des espaces souvent délaissés comme des toits. Ses perspectives de développement sont très bonnes pour deux raisons. D'abord, elle apporte des réponses à des problèmes urbains amenés à s'intensifier avec l'accroissement du réchauffement climatique. Ensuite, les projets d'agriculture urbaine jouissent d'un soutien financier des collectivités et pouvoirs publics qui

favorisent l'émergence et l'enracinement de nombreux projets. Par exemple, la ville de Paris lance chaque année depuis 2016 des appels à projets centrés sur l'agriculture urbaine dans le cadre des Parisculteurs. Les structures de l'ESS se positionnent régulièrement, et avec succès, sur ces appels à projet, que leur vocation intègre ou non une orientation de production marchande. La Région aussi s'investit sur la thématique dans le cadre des appels à projet « 100 quartiers innovants et écologiques » et « Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine professionnelles » qui laissent de la place aux projets d'agriculture urbaine. Ce ne sont là que quelques exemples, d'autres initiatives dans les départements ou municipalités témoignent du soutien public apporté à ces initiatives.



Héritage de l'histoire industrielle de la région, de nombreux sols franciliens peuvent être pollués. Les porteurs de projet et les collectivités doivent y être attentifs afin de ne pas perdre les bénéfices sanitaires et environnementaux. Des ressources sont à dispositions pour les aiguiller dans ces démarches techniques nécessaires<sup>104</sup> et plus largement pour l'ensemble des démarches relatives à des projets d'agriculture urbaine<sup>105</sup>.

Plusieurs projets d'agriculture

104 Pr somp tion de pollution d'un sol, les cl s pour comprendre et agir, Plante & Cit , 2018, [https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/509/presomption\\_de\\_pollution\\_d\\_un\\_sol\\_des\\_cles\\_pour\\_comprendre\\_et\\_agir](https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/509/presomption_de_pollution_d_un_sol_des_cles_pour_comprendre_et_agir)

105 Mon projet d'agriculture urbaine en  le-de-France Guide pratique des d marches r glementaires, Pr fecture d' le-de-France, 2018 : [http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Maquette\\_VF\\_cle475afb.pdf](http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Maquette_VF_cle475afb.pdf)

urbaine, laissant une large part aux structures de l'ESS, vont bientôt être finalisés. En voici deux exemples parmi de nombreuses initiatives. Ils donnent à voir des possibles pour l'avenir de l'ESS sur la thématique de l'agriculture urbaine. La cité maraîchère de Romainville prévoit de cultiver des légumes en bacs de culture dans un bâtiment vertical sur 7 étages optimisant la luminosité du lieu. Ce qui en fera la première tour maraîchère de France ! La surface cultivable prévue est de 1000m<sup>2</sup>. Le projet ne se limite pas à cette vocation productive puisqu'il devrait accueillir 7 parcelles à visée pédagogique, un lieu de compostage collectif pour les besoins du quartier et, également, un lieu de restauration solidaire. Le bâtiment sera la propriété de la ville mais exploité par une structure de l'insertion par l'activité économique. La livraison du projet est prévue pour la première moitié de l'année 2020<sup>106</sup>.

La ferme du Rail, située dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, est un projet lancé en 2014 à l'occasion du l'appel à projet "réinventons Paris". Elle a été inaugurée à la fin de l'année 2019. Il s'agit d'un projet multifonctionnel qui combine des logements dans le cadre d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale et de résidence étudiante, un restaurant approvisionné en produits locaux et une exploitation agricole. L'exploitation s'appuie sur

des techniques très diversifiées pour limiter l'utilisation de ressource : permaculture, aquaponie, culture en sacs, agroforesterie et champignonnière. Les étudiants et personnes en hébergement participent aux activités agricoles du lieu. Le projet prévoit également de déployer un dispositif pour collecter et valoriser les invendus alimentaires du quartier. Portée par l'unité économique et sociale Réhabail, le projet réunit les associations Travail et Vie, Bail pour tous et Atoll 75.

La ferme du rail et la cité maraîchère de Romainville affirment donc une double perspective, à la fois sociale et environnementale, en menant des projets territoriaux ambitieux laissant une large place à l'insertion.

### **Le renouveau des coopératives de consommateurs à la faveur des modèles agricoles alternatifs**

#### **Enjeux et contexte**

Les commerces sous forme coopérative ont une riche histoire qui s'enracine dans le cours mouvementé du XIX<sup>e</sup> siècle. Les coopératives de consommateurs fleurissent alors un peu partout en France. La plupart d'entre elles disparaissent dans le milieu des années 1980 suite à d'importants mouvements de concentration dans la distribution. Les coopératives de consommateurs disparaissent presque, à l'inverse des coopératives de commerçants qui, elles,

prospèrent jusqu'à aujourd'hui.

Néanmoins, les critiques adressées à la grande distribution, au modèle agricole conventionnel, d'une part, et l'intérêt croissant pour une alimentation de qualité produite dans des conditions respectueuses de l'environnement, d'autre part, ont créé un terreau fertile à un retour marqué des coopératives de consommateurs. Grossièrement, deux modèles coexistent. Le premier est celui des coopératives de consommateurs ouvertes à tous. Elles se constituent souvent en réseau. Et de l'autre, des coopératives dont les magasins sont réservés aux membres et qui s'appuient sur la participation active de tous.

### **Les acteurs de l'ESS et leurs solutions**

#### **Les réseaux coopératifs de la distribution en Île-de-France**

Biocoop est un réseau coopératif de distribution de produits issus de l'agriculture biologique. Il fédère 560 magasins<sup>107</sup>, dont une partie est sous statut coopératif (la majorité étant des SARL familiales). En Île-de-France, le réseau Biocoop est constitué de 70 magasins. Les produits vendus par les Biocoop sont tous issus de l'agriculture biologique et de saison. Les Biocoop fournissent alors des débouchés pour une agriculture plus vertueuse.

Par ailleurs, le sociétariat de Biocoop comporte une vingtaine de

106 La cité maraîchère de Romainville, dossier de présentation, ville de Romainville, novembre 2019.

107 Rapport d'activité 2018, Biocoop, p5.



## LE PRODUCTEUR LOCAL

**Le Producteur Local est une société coopérative d'intérêt collectif portant un magasin de producteurs. A la différence des supermarchés coopératifs où ce sont les usagers qui doivent adhérer à la coopérative pour consommer, ici ce sont principalement les producteurs qui participent à la coopérative pour vendre leurs produits dans le magasin partagé. Ouvert au début de l'année 2019, le magasin, situé dans l'est parisien, réunit aujourd'hui environ 45 producteurs qui y vendent des produits variés.**

On y trouve effectivement tout type de produits alimentaires : fruits et légumes, farine, fromage, poulets, bœufs, charcuterie, champagne, bière, épices, cidre et même des produits d'hygiène comme du shampoing et du savon. Le point commun est l'approvisionnement local. Les produits frais proviennent d'un rayon de 80 km et les produits secs de 150 km. La coopérative revendique son militantisme en faveur d'une agriculture locale et soutient son développement.

L'intérêt des producteurs est de diversifier les circuits de commercialisation en limitant la marge du distributeur. En effet, pour les produits maraîchers ou de pisciculture, le coût de distribution peut être équivalent à celui du produit. Avec le Producteur Local, il n'y a pas de marge prélevée, les producteurs participent simplement aux frais de structure afin de payer les trois salariés de la coopérative et le loyer du magasin. L'objectif de la coopérative est de parvenir à des frais de structure qui n'excèdent pas 20% du chiffre d'affaire.

La coopérative cible des producteurs avec un profil spécifique dans le but de garantir leur implication dans le projet et de développer un sentiment d'appartenance. Le volume d'activité commercialisé par la coopérative est une notion importante. En effet, s'il ne représente qu'une petite fraction du volume de l'activité, il y a un risque que le producteur entretienne une simple relation de service et ne s'investisse pas dans le projet collectif et la finalité de développement d'une agriculture locale.

La coopérative s'appuie aussi souvent sur la cooptation pour recruter de nouveaux producteurs. L'idée est que l'investissement dans le projet sera d'autant plus grand que l'interconnaissance entre les producteurs sera développée. Un autre facteur à prendre en compte est celui des possibilités de mutualisation logistique. Effectivement, l'acheminement des denrées à la boutique est à la charge des différents producteurs. Cet acheminement est plus écologique et moins coûteux si les flux logistiques peuvent être mutualisés entre plusieurs producteurs. La participation à la coopérative n'est pas forcément une finalité en soi mais peut être un vecteur de diversification des débouchés. Effectivement, une fois que le producteur achemine des denrées à Paris, il peut plus facilement envisager d'autres activités de distribution dans le cœur de l'agglomération, comme la participation à une AMAP ou la livraison à la restauration, par exemple. La coopérative apparaît comme un catalyseur pour tisser des liens plus étroits entre la ville et la campagne.

Aujourd'hui, la coopérative comptabilise environ 140 clients par jour avec un panier moyen avoisinant les 18 euros. Son développement s'oriente vers deux nouvelles activités. Tout d'abord, elle souhaite installer dans le magasin un traiteur pour vendre des plats préparés le midi et attirer les travailleurs du quartier. Elle devrait aussi bientôt fournir le secteur de la restauration collective afin d'adresser également une clientèle professionnelle en demande de produits locaux.



groupement de producteurs, regroupant plus de 2700 fermes biologiques. Les produits des producteurs sociétaires sont commercialisés sous une marque spécifique (ensemble, solidaire avec les producteurs). Cette organisation, qui rappelle celle des magasins de producteurs, permet d'aplanir les antagonismes entre producteurs et distributeurs pour

que chacun tire une rémunération de son activité. Les producteurs sont d'ailleurs représentés au conseil d'administration au côté de représentants des magasins, d'associations de consommateurs et des salariés.

78 % des produits sont d'origine française et 12,8 % proviennent d'un rayon de 150 km. Les produits

issus de circuits de proximité côtoient donc ceux issus de circuits plus étendus dans les étals des Biocoop.

Le cœur de l'action du réseau est le développement du bio et cet aspect dépasse la distribution et les possibilités de commercialiser des volumes importants. Défi Bio est un fonds d'investissement destiné à financer la structuration des filières biologiques en appuyant des projets de regroupement de producteurs ou d'acquisition de capacité de transformation.

Les Nouveaux Robinsons sont une coopérative de consommateurs qui distribue des produits issus de l'agriculture biologique. La coopérative déploie un réseau de 19 magasins situés à Paris et en petite couronne.

La coopérative a instauré une limitation des écarts salariaux de 1 à 3. Le sociétariat est évidemment ouvert aux salariés, ils sont plus de 100 sociétaires parmi les 293 salariés des différents établissements, ce qui leur permet d'être représentés dans la gouvernance.

### **L'essor des magasins coopératifs fondés sur la participation des membres**

Les supermarchés coopératifs constituent un modèle original qui rencontre un grand succès en France. S'appuyant sur le modèle de structures américaines plus anciennes, ils permettent à ses membres d'accéder à des produits



alimentaires de qualité à un prix inférieur à ce qu'il serait dans d'autres structures. En revanche, il faut s'investir dans le projet et y passer du temps.

Le cœur du modèle repose sur la participation active des membres de la coopérative au fonctionnement du magasin. Ainsi, pour pouvoir faire effectuer ses achats dans ces structures, il faut acquérir une part sociale de la coopérative (autour d'une centaine d'euros, récupérable à la sortie) et travailler mensuellement un certain temps, en général autour de 3 heures, au fonctionnement du magasin. Ainsi, la tenue de caisse, la mise en rayons, le nettoyage du magasin etc., sont assurés en grande partie par les sociétaires. Le travail des sociétaires est complété par celui d'une équipe salariée. De cette manière, les coûts de fonctionnement du magasin sont considérablement réduits. La formule est accueillie très favorablement en Île-de-France. Depuis l'ouverture de La Louve, premier modèle du genre en France, on compte aujourd'hui 4 de ces magasins en Île-de-France, tous situés à Paris. Sur les 7 supermarchés coopératifs en projet, plus ou moins avancés, certains se situent en petite couronne et un en grande couronne.

La participation des sociétaires à la vie de la coopérative dépasse le cadre de l'investissement dans les tâches nécessaires à la bonne marche du magasin. Ce sont

également les sociétaires qui participent aux décisions relatives à tous les aspects du magasin et, particulièrement, à celui du choix des produits qui seront proposés. La réappropriation des enjeux alimentaires est centrale dans la démarche de ces structures.

Les produits issus de l'agriculture biologique, de circuits courts et de proximité sont très présents dans ces supermarchés, mais ils ne constituent pas la totalité de l'approvisionnement, c'est aux sociétaires de choisir collectivement les produits qu'ils souhaitent voir ou non dans leur magasin. Le modèle permet néanmoins des débouchés importants pour les producteurs qui s'inscrivent dans une démarche vertueuse. Il permet aussi d'atteindre un nouveau public en proposant des produits de qualité à un prix moindre.

### Perspectives

Les magasins sous forme coopérative ont su tirer partie de l'évolution de la demande alimentaire vers une prise en considération accrue des aspects sanitaires, environnementaux et sociaux de l'alimentation. Ils ont conservé leurs spécificités et leur ancrage dans l'ESS, malgré la concurrence de structures à visées lucratives. Certains sont même devenus des forces motrices de l'ESS comme les Biocoop qui s'investissent dans de nombreux projets associant transition énergétique et ESS, ils font par exemple partie des membres fondateurs d'Enercoop (voir portrait).

Les supermarchés coopératifs, bien que très récents, connaissent un véritable engouement. Il y a d'abord l'intérêt économique de s'y investir puisque les produits y sont globalement moins chers à qualité constante. Le souhait d'avoir des structures de distribution plus transparentes joue probablement aussi un rôle dans leur succès. En plus, ces supermarchés placent les citoyens au cœur de la prise de décision des filières alimentaires en choisissant les producteurs auprès desquels ils vont s'approvisionner.

La trajectoire de développement de ces structures est très positive et elle devrait continuer de l'être tant que ces structures portent des manières de consommer en phase avec l'évolution des comportements de consommation.

### Lutter contre le gaspillage alimentaire : un secteur d'activité historique de l'ESS en mutation

#### Enjeux et contexte

Produire en agriculture biologique, en circuits courts ou de proximité, constitue une solution pour limiter les dégâts environnementaux causés par notre alimentation. Mais, de manière complémentaire, il s'agit également de ne pas jeter ce qui a été produit ! Les chiffres parlent d'eux même puisque, chaque année en France, ce sont 10 millions de tonnes de produits alimentaires destinés à l'alimentation humaine qui sont gâchés. Une étude de l'ADEME<sup>110</sup> souligne

## LA LOI GAROT DE FÉVRIER 2016<sup>108</sup>

Votée en 2016, Sa mesure principale est l'interdiction de rendre les denrées alimentaires impropres à la consommation (les pratiques de javellisation notamment) et s'inscrit dans la construction d'une politique publique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle instaure également une hiérarchie des actions à mettre en œuvre :

- Prévention du gaspillage alimentaire
- Utilisation des invendus alimentaires
- Valorisation en alimentation animale
- Valorisation par le compost ou la méthanisation

D'autre part, afin de favoriser le don, la loi contraint les supermarchés et hypermarchés de plus de 400m<sup>2</sup> à établir une convention avec une association d'aide alimentaire afin de lui céder les invendus pour revalorisation. Il n'y a pas d'obligation de don. Un rapport parlementaire<sup>109</sup> note que, suite à la promulgation de la loi, les actions menées en faveur de lutte anti-gaspillage se sont accrues dans 34 % des magasins. Par ailleurs, le nombre de magasins qui pratiquent le don aux associations est passé de 66 % à 94 %. Ce chiffre est néanmoins à relativiser puisqu'il suffit de donner une fois dans l'année pour être comptabilisé.

Le volume du don aux associations est difficile à mesurer mais, d'après le rapport d'information, leur volume aurait augmenté assez significativement chez les associations qui disposent de ces indicateurs. Les supermarchés ont en effet tout à gagner à donner leurs invendus. Cela permet, d'une part, de diminuer les coûts liés à la gestion des déchets alimentaires et de profiter de déductions d'impôt, d'autre part, au titre de la défiscalisation des dons d'aide alimentaire.

Les retours du terrain des acteurs associatifs soulignent la forte disparité des situations selon les supermarchés. Avec une partie des supermarchés, la qualité des produits pose problème et certains produits ne sont pas consommables. Parfois les supermarchés utilisent les associations pour réaliser le tri entre ce qui peut être consommable ou non. Et surtout, la logistique nécessaire à la valorisation des invendus alimentaires est extrêmement difficile à faire rémunérer, ce qui menace la pérennité de certains acteurs. Ces situations produites par le déséquilibre de la relation entre les supermarchés et les acteurs associatifs de l'aide alimentaire sont problématiques mais il est très difficile à l'heure actuelle d'en évaluer l'étendue.



qu'en volume les pertes sont significatives à chaque étape des filières alimentaire (voir figure 10)

À noter que les 33 % de gaspillage à l'étape de la consommation regroupent à la fois le gaspillage des ménages et des structures de la restauration collective. Alors qu'il ne représente que 15 % de l'ensemble des repas consommés, la restauration totalise 42 % des pertes.

Les 32 % de pertes en milieu agricole sont sans doute les plus difficiles à diminuer. Situés en début de chaîne, c'est à ce moment que les produits ont la plus faible valeur marchande. Ils sont de plus éparpillés entre de nombreuses exploitations souvent éloignées des lieux de consommation alimentaire. De surcroît, ce sont des produits qui ne peuvent pas systématiquement être consommés en l'état (du blé tendre ou des betteraves, par exemple). Limiter le gaspillage au niveau de la distribution et, a fortiori, de la consommation pose moins de difficulté. En effet, les produits sont prêts à être consommés et sont très proches des consommateurs. Les pertes de la transformation sont, elles, dans une situation intermédiaire, plus difficile à traiter que la production mais moins que les pertes de la distribution ou de la consommation.

Au niveau régional, de telles statistiques n'existent pas. On peut toutefois faire l'hypothèse,

108 LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

109 Rapport d'information sur l'évaluation de la loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

110 Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, ADEME, 2016, p9.

relativement sereinement, qu'étant donné la très forte population par rapport à la production agricole de la région, la part des pertes de la consommation et de la distribution sont plus forte et celle de la production plus faible en Île-de-France par rapport à l'ensemble de la France. Dès lors, s'attaquer aux gaspillages alimentaires au niveau de la distribution et de la consommation est particulièrement pertinent en Île-de-France pour diminuer le gaspillage alimentaire dans son ensemble. De nombreux acteurs de l'ESS visent à limiter le gaspillage alimentaire par leur activité. Il y a d'abord les structures historiques de l'aide aux plus démunis. Mais, depuis quelques années, de nouveaux types d'acteurs de l'ESS se sont installés dans l'activité de lutte contre le gaspillage alimentaire à la faveur d'évolutions législatives et techniques.

### Les acteurs de l'ESS et leurs solutions

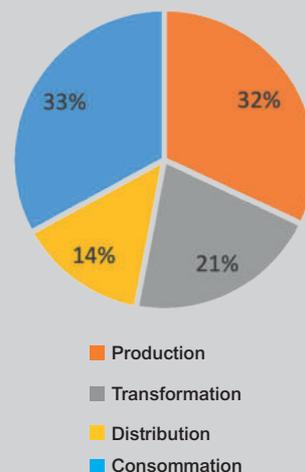
#### Les associations et fondations caritatives, acteurs historiques de la lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un secteur d'activité historique de l'ESS et des acteurs caritatifs. L'Île-de-France compte environ 500 structures<sup>113</sup> agréées au titre de l'aide alimentaire. Elles sont essentiellement composées d'associations mais certaines prennent la forme de

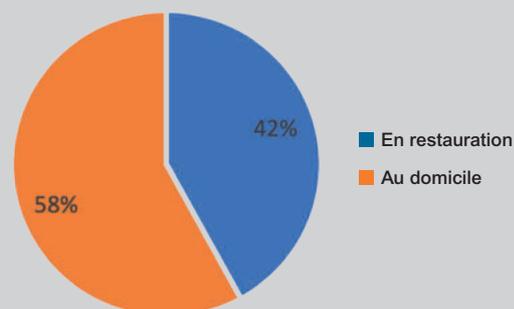
fondations. Elles se rattachent presque exclusivement à l'ESS<sup>114</sup>. La plupart appartiennent à des grands réseaux nationaux comme la Croix Rouge, l'Armée du Salut, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'Association

Nationale Des Epiceries Solidaires (ANDES), le réseau des banques alimentaires, l'Ordre de Malte, les Restaurants du Cœur etc. Les structures locales indépendantes sont néanmoins nombreuses et certaines peuvent

**FIGURE 10 : RÉPARTITION DES 10 MILLIONS DE TONNES DE PRODUITS ALIMENTAIRES GASPILLÉS EN FRANCE<sup>111</sup>**



**FIGURE 11 : LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE ET AU DOMICILE<sup>112</sup>**



111 Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, ADEME, 2016.

112 Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, ADEME, 2016.



## CROIX-ROUGE INSERTION APPRO 77

**Appro 77 est l'une des trois structures franciliennes de la Croix-Rouge Insertion. Créée en 2017, c'est un Atelier Chantier d'Insertion qui emploie 25 salariés en insertion (pour 15 ETP), 5 salariés permanents et peut compter sur le soutien de bénévoles actifs. Ses activités se déploient principalement dans le 77 et le 91 et, de plus en plus, sur l'ensemble de la région Île-de-France.**

La structure propose des prestations de logistique alimentaire, notamment autour des circuits courts, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de l'aide alimentaire. Appro 77 dispose de ressources logistiques adaptées à la collecte, au stockage et à la distribution des denrées alimentaires : 6 véhicules dont trois frigorifiques, deux entrepôts et trois chambres froides. En 2018, Appro 77 a ainsi récupéré 680 tonnes de denrées alimentaires parmi lesquelles 550 tonnes ont pu être distribuées aux associations d'aide alimentaire et atteindre 30 000 bénéficiaires différents. Faire rémunérer ce travail de gestion des invendus alimentaires est toutefois difficile. Aujourd'hui, Appro 77 se développe autour de la

préparation et la livraison de paniers solidaires à destination de centres d'hébergements (HUDA, CADA) et diversifie ses activités en mettant en avant son savoir-faire et ses moyens logistiques, dans une logique de circuit court. En effet, situé à l'interface entre les espaces ruraux producteurs et la métropole urbanisée consommatrice, l'ACI se positionne comme acteur logistique permettant d'acheminer les denrées alimentaires de la périphérie vers le centre de la région.

Ce projet de développement s'accompagne d'une réflexion sur le parc de véhicules afin d'introduire des motorisations fonctionnant au gaz ou à l'électricité.



être de taille importante, comme La Chorba à Paris qui compte plus de 40 salariés et plus d'une centaine de bénévoles et mène par ailleurs des activités d'animation sur les biodéchets, le jardinage ou le gaspillage alimentaire (pour ces activités, l'association est subventionnée par l'ADEME). Ces acteurs ont pour objectif de lutter contre le dénuement et les effets délétères de la grande pauvreté. Elles ont donc développé des activités liées à l'aide alimentaire afin de fournir des biens alimentaires et des repas aux personnes les plus démunies. Pour se procurer et distribuer des denrées alimentaires, ces acteurs s'approvisionnent depuis longtemps auprès de la grande distribution et des grands acteurs de la restauration collective (comme les hôpitaux) dont elles valorisent les excédents alimentaires. Ce n'est par leur unique source d'approvisionnement, elles se fournissent également chez les banques alimentaires, les dons de certaines structures comme les Jardins de Cocagne, des fonds d'aide alimentaire etc. Mais cet approvisionnement auprès des grandes surfaces a la vertu supplémentaire de s'inscrire pleinement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces structures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion participent à la limitation du gaspillage alimentaire en valorisant les excédents des supermarchés du

mieux possible selon la hiérarchie des modes d'action contre le gaspillage alimentaire. Leur fonctionnement et modèles sont assez différents. Beaucoup d'entre elles s'appuient fortement sur le bénévolat. Le recours à des salariés en insertion professionnelle est lui aussi fréquent. C'est par exemple le cas de la Croix Rouge (voir portrait d'APPRO 77) qui est un acteur de la logistique de l'aide alimentaire ou encore de l'ANDES dont les salariés en insertion valorisent les excédents alimentaires du marché de Rungis. Dans l'ensemble, cette valorisation très génératrice de valeur sociale et environnementale génère peu de valeur monétaire puisqu'en bout de chaîne, elle s'adresse à un public qui ne peut pas payer les denrées au prix de marché. Leur pérennité est en conséquence dépendante des ressources mises à leur disposition par les bénévoles, les donateurs (particuliers ou institutionnels) et la puissance publique. De plus, si la lutte contre le gaspillage alimentaire s'améliore, les flux de denrées en provenance de la grande distribution sont amenés à se tarir.

#### **Les start-up de l'ESS de la lutte contre le gaspillage alimentaire**

Le secteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire n'a pas échappé aux bouleversements techniques et économiques provoqués par les technologies numériques. Depuis la fin des

années 2000, plusieurs structures se sont positionnées pour mettre en relation, via des plateformes numériques, des acteurs ayant des excédents alimentaires avec ceux pouvant en avoir usage afin de les valoriser. Parmi ces acteurs certains se rattachent à l'ESS. Les acteurs les plus importants sont Eqosphère et PHENIX, deux entreprises sociales agréées ESUS.

Ces entreprises opèrent des plateformes qui visent à accompagner la grande distribution et les transformateurs dans la gestion de leurs excédents. Leurs actions portent sur l'ensemble des excédents et pas uniquement ceux qui sont alimentaires. Du côté des récepteurs, ce sont des associations d'aide alimentaire qui vont pouvoir accéder à ces denrées afin de les distribuer.

C'est pour les associations un moyen de diversifier leurs sources d'approvisionnement. Si les biens alimentaires ne conviennent plus pour la consommation humaine, ils peuvent être redirigés pour un usage en alimentation animale, conformément à la hiérarchie des actions contre le gaspillage alimentaire.

Le numérique est un outil puissant pour mettre en concordance des émetteurs et des récepteurs très dispersés sur le territoire. Par ailleurs, l'activité de ces start-up ne se limite pas à la création et l'opération de ces plateformes. Elles accompagnent les structures

113 Liste des structures habilitées en Île-de-France au titre de l'aide alimentaire, valable jusqu'au 19 décembre 2020, DRIAAF.

114 Voir exclusivement mais la vérification systématique n'a pas été réalisée.



## EQOSPHERE

**Eqosphere est une entreprise de l'ESS agréée ESUS. Fondée en 2012, pionnière en France, elle réunit aujourd'hui une quinzaine de collaborateurs. Eqosphere accompagne ses clients, privés et publics, pour diminuer la quantité de déchets produite par leurs activités puis améliorer la valorisation de leurs excédents et déchets résiduels. Les clients d'Eqosphere en Île-de-France sont diversifiés : grande distribution, administrations publiques ou encore traiteurs, hôpitaux et gares. L'action**

**d'Eqosphere prend des formes différentes selon les clients ; quelques exemples permettent de mieux comprendre l'éventail des activités développées par Eqosphere.**

Dès 2013, Eqosphere accompagne un 1er hypermarché dans la professionnalisation de la réduction du gaspillage. Pour limiter la production de déchets, l'entreprise sociale a réalisé un diagnostic complet des flux afin d'identifier les origines de la création de déchets. Ce diagnostic permet de déterminer les leviers pertinents et d'établir des plans de réduction des déchets, évalués et améliorés en continu. A cet effet, l'entreprise a créé en 2014 la 1ère formation RSE/RSO appliquée à la réduction du gaspillage et l'implémentation de nouveaux process ; cette formation financée par les OPCO est délivrée à la grande distribution, aux Traiteurs, aux établissements de santé etc.

Les excédents sont ensuite orientés vers les acteurs qui pourront les valoriser au mieux. Les excédents alimentaires sont ainsi donnés à deux associations de l'aide alimentaire selon un planning qui s'adapte à l'offre, variable, et aux besoins réels des associations. Eqosphere œuvre en concertation avec ces acteurs associatifs afin de dimensionner et de qualifier leurs besoins. C'est donc un travail sur la qualité des denrées et la dignité du don qui est réalisé. Cette méthode permet de faire en sorte que les associations ne soient pas des acteurs sous-traitant (gratuitement) la gestion des excédents de la grande distribution. Les surplus ou déchets non alimentaires sont eux aussi pris en charge afin d'être valorisés auprès de structure du réemploi.

Eqosphere développe aussi des méthodologies pour étendre les pratiques de limitation de déchets dans des secteurs où elles sont encore rares. C'est le cas par exemple des hôpitaux publics. Entre 2016 et 2019, Eqosphere a conduit une expérimentation lauréate du Plan National de l'Alimentation avec deux hôpitaux parisiens pour tenter d'une part de réduire le volume des déchets mais aussi pour tester les possibilités d'intégration des surplus de la restauration collective à l'approvisionnement d'associations d'aide alimentaire comme les Restos du cœur ou Entraide et Partage.

Elle a par la suite développé une solution numérique « clé en main » afin de limiter le gaspillage alimentaire dans le secteur événementiel. Les traiteurs qui fournissent les événements sont confrontés à des annulations de dernière minute et des surplus de fin de réception qui impliquent de gérer et de valoriser vite d'importantes quantités de produits rapidement périssables. En cas

d'annulation, les traiteurs partenaires signalent via les surplus sur leur menu numérisé. Les associations partenaires d'Eqosphere sont ensuite prévenues et l'opération de redistribution la plus pertinente est déclenchée. Ici ce sont par les exemples les adhérents des « Traiteurs de France » qui se sont abonnés au service proposé par Eqosphere.

Eqosphere se distingue par de nombreux aspects d'autres acteurs qui proposent d'accompagner les entreprises dans leur démarche de diminution et de valorisation des excédents, notamment par son mode de rémunération. Effectivement, la plupart de ces acteurs se rémunèrent en fonction des volumes, par exemple le volume de produits donnés aux associations bénéficiant d'une défiscalisation (voir encadré sur la loi Garot). Il en résulte une situation où l'incitation à réduire en amont les déchets est faible et où le modèle économique est lié à la perdurance du gaspillage. Eqosphere se rémunère par des prestations appuyées sur un processus de suivi et d'évaluation, qui ne sont pas indexées sur les volumes de produits donnés et de déchets.

Son modèle économique est donc orienté vers la valorisation et la diminution des déchets. Après de grands groupes, de sites complexes pluri-acteurs pluri-activités et de collectivités locales, l'entreprise est rémunérée pour des prototypes de réduction du gaspillage et des déchets (comme sur la gare de l'Est en 2017). Eqosphere fournit également une assistance à la définition et à la mise en place de programmes et stratégies globales ainsi qu'à la structuration de filières et de réseaux de l'économie circulaire.



de la grande distribution et de la transformation dans leurs plans d'action de réduction des déchets. Cet accompagnement prend la forme de conseils et de formations. C'est une des modalités de rémunération de ces structures. Certaines se financent par ailleurs en prélevant un pourcentage sur les défiscalisations des dons d'aide alimentaire que les distributeurs et les transformateurs obtiennent lorsqu'ils réalisent des dons aux associations. Cette modalité de rémunérations est problématique et ne crée pas d'incitation financière à la réduction du gaspillage. C'est pourquoi Eqosphere a opté pour un modèle différent. (voir portrait)

### **Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, une activité en défrichage**

La restauration collective est importante en volume. Chaque année, ce sont en moyenne 660 millions de repas qui sont servis. Ce sont les structures d'enseignement qui fournissent le plus grand nombre de repas servis en restauration collective (282 millions) suivi par les entreprises et administrations (187 millions) et le secteur médico-social (153 millions)<sup>115</sup>. Or, le gaspillage alimentaire est 4 fois plus important pour un repas pris dans le cadre de la restauration collective que pour un repas pris au domicile. En moyenne, le gaspillage alimentaire s'élève à 32g par personne et

par repas dans le cadre des repas pris au domicile. Ce chiffre quadruple pour atteindre 130 grammes pour les repas pris en restauration collective<sup>116</sup>

Toutefois, si de très nombreuses structures de l'ESS sont présentes en Île-de-France pour valoriser les excédents alimentaires de la grande distribution, elles sont plus rares à pouvoir valoriser ceux de la restauration collective. Une raison de cette moindre présence est sans doute à chercher du côté des produits alimentaires. Effectivement, les produits destinés à la restauration collective ont un conditionnement qui se prête moins bien à la confection de paniers alimentaires que ceux de la grande distribution. Des initiatives ciblant spécifiquement les excédents de la restauration collective existent néanmoins. C'est le cas notamment de l'entreprise en cours d'agrément ESUS Excellents Excédents basée à Saint-Denis. Son activité consiste à récupérer les excédents des structures de restauration collective partenaires, de les acheminer jusqu'à leur chambre froide. Une partie des denrées sert à construire une offre alimentaire qui sera vendue à des entreprises. Cette vente permet à la structure de financer la fonction logistique qu'elle assure. Une autre partie sera dirigée vers les structures d'aide alimentaire. Et enfin, la dernière partie est destinée à alimenter une cantine solidaire,

Rest'Auber, en partenariat avec le CCAS d'Aubervilliers.

Il existe de nombreuses cantines solidaires portées par des structures de l'ESS, par exemple la ressourcerie des Batignolles propose des repas à prix libres en s'approvisionnant largement sur des invendus alimentaires des distributeurs. L'originalité de Rest'Auber est son approvisionnement auprès des excédents de la restauration collective avec une idée simple : valoriser les excédents de la restauration collective dans le cadre de... la restauration collective.

### **Le gaspillage alimentaire des ménages, sensibilisation et valorisation**

La dernière partie du gaspillage alimentaire se situe au niveau des repas pris au domicile. Limiter le gaspillage alimentaire au domicile passe essentiellement par l'éducation et la sensibilisation. La lutte contre le gaspillage alimentaire est une compétence des collectivités locales. Pour réaliser cette activité, de nombreuses collectivités s'appuient sur des associations. Les structures de l'ESS s'engagent donc souvent dans des démarches de sensibilisation auprès de multiples publics pour accompagner leur activité. Certaines associations sont plus spécifiquement spécialisées sur la sensibilisation et l'éducation aux questions environnementales d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

115 DRIAAF, Politique de l'alimentation en Île-de-France, diagnostic régional de l'offre alimentaire, 2018, p34.

116 ADEME, Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, Synthèse, 2016, p9.

Il serait hasardeux d'avancer des chiffres globaux sur les structures de l'ESS actives sur la thématique du gaspillage alimentaire auprès des ménages et du grand public. E-graine est une association d'EEDD qui mène de nombreuses actions visant à sensibiliser et informer différents publics aux questions alimentaires. En Île-de-France, ces actions prennent plusieurs formes, ateliers participatifs, formations, accompagnement dans la réalisation de reportages autour des questions alimentaires, via le dispositif « reporter pour une alimentation saine et durable ». L'association crée également des outils pédagogiques pour animer des temps avec les publics ou encore plurimédias, comme par exemple l'exposition « un enjeu planétaire : l'alimentation durable », à destination des jeunes, associée à des fiches pédagogiques développée avec l'ADEME et E-graine d'images.

E-graine s'attache à faire découvrir la dimension systémique de l'alimentation en présentant des analyses des cycles de vie des produits alimentaires ou en apprenant à déchiffrer les étiquettes. Les publics touchés sont larges puisque e-graine diversifie ses terrains d'action qui vont des écoles, collèges et lycées jusqu'aux QPV, via des partenariats avec les bailleurs sociaux et les structures socio-éducatives locales.

Les actions de « coaching courses » menées par l'association d'EEDD

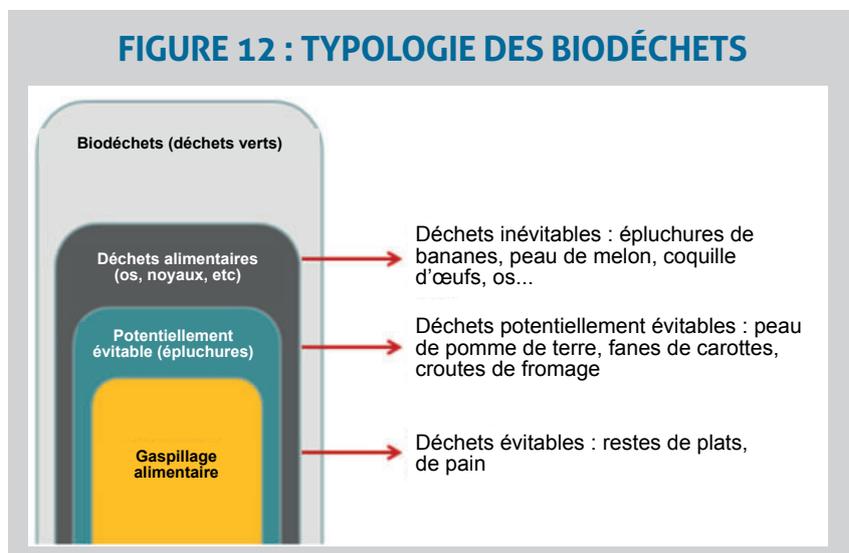
Pikpik Environnement sont emblématiques des démarches de sensibilisation des acteurs de l'ESS. Il s'agit de réunir un groupe d'une douzaine de personnes et d'aller faire les courses durant 20 minutes. Ensuite, une concertation collective est réalisée avec l'ensemble des participants où chacun explique ses choix. Ce cadre est propice à l'entraide. C'est une manière originale de diffuser des pratiques de consommation plus respectueuses de l'environnement en privilégiant les actions pratiques et en évitant les injonctions moralisatrices.

**La valorisation des biodéchets professionnels**

Le gaspillage alimentaire ne constitue qu'une partie des biodéchets, C'est ce qu'illustre le schéma (figure 12) suivant réalisé par l'ADEME Si les déchets inévitables ne peuvent se consommer, ce sont des matières organiques qui peuvent avoir une utilité et trouver

une valorisation. Cette valorisation peut se faire sous forme de compost pour que les matières organiques retournent à la terre ou bien sous forme de valorisation énergétique.

Selon les spécificités territoriales, les dispositifs de tri et de traitement de proximité portés par l'ESS se développent. L'entreprise Moulinot, agréée ESUS dont certains équipements son subventionnés par l'ADEME, est spécialisée dans la collecte et la valorisation des biodéchets. Avec une flotte de 25 camions fonctionnant au gaz, la société a une forte capacité logistique pour collecter des biodéchets chez les professionnels. Ces déchets seront ensuite dirigés vers la plateforme de compostage de Moulinot, située sur l'écosite de Vert-le-Grand dans l'Essonne pour être valorisés puis vendus. Une autre partie sera dirigée vers des unités de méthanisations, situées au sein d'exploitations agricoles.



Les Alchimistes, une entreprise agréée ESUS également soutenue par l'ADEME pour certains équipements, proposent également des activités qui visent à valoriser les biodéchets des professionnels comme des restaurants, des écoles, des entreprises etc. La collecte des biodéchets s'effectue en camions ou en vélos. La particularité des Alchimistes est de traiter les biodéchets à proximité de leur lieu de collecte. C'est pourquoi les Alchimistes disposent de plusieurs sites de compostage en Île-de-France (3 pour le moment) afin de valoriser les biodéchets au plus proche. Ensuite le compost est vendu à des particuliers ou des professionnels. Actuellement et en lien avec des instituts de recherche (CNRS et APESA) et la mairie de Paris, les Alchimistes expérimentent la collecte de couches usagers (riches en matière organique) dans des crèches parisiennes afin de les valoriser sous forme de compost.

### Perspectives

Les structures de l'ESS sont historiquement très implantées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire afin de les valoriser auprès des plus démunis. Certaines structures plus récentes sont apparues dans un changement de contexte marqué par des évolutions techniques et réglementaires pour mettre en relation les producteurs de déchets avec ceux qui peuvent les valoriser. Et finalement, en

Île-de-France, deux structures de l'ESS valorisent les biodéchets professionnels.

La diminution du gaspillage alimentaire avec un objectif de le diviser par deux entre 2015 et 2025 est un objectif national et régional. Ces ambitions constituent évidemment une opportunité pour le développement des acteurs de l'ESS opérant sur ces thématiques. Se pose néanmoins la question de la rémunération de la fonction logistique. Récupérer et distribuer des denrées alimentaires nécessite des moyens humains et matériels qu'il est souvent difficile de financer lorsque le public bénéficiaire n'est pas en mesure de payer.

Les marges de réduction du gaspillage sont importantes dans la restauration collective. La loi

pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable de 2018, dite «Loi Egalim», prévoyait d'adopter un dispositif similaire à celui de la loi Garot en ciblant le gaspillage alimentaire du secteur de la restauration collective. Cette disposition est en application depuis le 22 octobre 2019<sup>117</sup>. Elle devrait produire ces effets en 2020 et accroître les flux de donations des excédents de la restauration collective aux structures de l'ESS. L'enjeu pour les structures de l'ESS est de pouvoir adapter leurs modalités de valorisation aux denrées issues de la restauration collective qui présentent des différences de conditionnement avec celles provenant de la grande distribution. A ce titre, le modèle des cantines solidaires est prometteur.



117 Ordonnance n° 2019-1069 du 21 octobre 2019 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## L'ESSENTIEL

Les acteurs de l'ESS déploient de nombreuses initiatives pour conjuguer les transitions agricoles et alimentaires avec une forte ambition sociale. L'objectif est de contribuer à l'émergence de modèles agro-alimentaires respectueux de l'environnement, des producteurs et des consommateurs. Pour ce faire, les structures de l'ESS proposent des modèles avec une certaine antériorité qui ont prouvé leur efficacité ainsi que des modèles beaucoup plus récents expérimentant de nouvelles formes d'organisation. Les structures de l'ESS ont joué un rôle décisif dans la multiplication des démarches de circuits courts et de proximité avec des acteurs historiques comme les AMAP ou le Réseaux Cocagne. Ces circuits alternatifs de commercialisation ont largement contribué à la pérennité économique des structures développant des pratiques agricoles plus vertueuses. Les modèles se sont principalement développés autour de la vente directe de légumes mais on assiste aujourd'hui à une extension du modèle de circuits courts et de proximité à de nouvelles filières favorisant l'émergence de nouveaux types d'acteurs. Cette diversification s'explique notamment par l'acquisition de moyens de transformation. Les ambitions régionales et nationales de développer une alimentation locale et qualitative constituent des opportunités de développement.

Concernant l'agriculture urbaine, les jardins collectifs associatifs jouent un rôle important pour rapprocher les citoyens urbains des activités agricoles et végétaliser les villes. Ces associations rencontrent un tel succès qu'il faut souvent s'inscrire sur une liste d'attente. Plus récemment, des fermes urbaines orientées vers la production marchande sont apparues au cœur des villes. Ces lieux permettent d'associer différents publics

(en insertion ou scolaire par exemple) aux activités agricoles, tout en favorisant les dynamiques de circuits courts et de valorisation des biodéchets urbains.

Les lieux de consommation connaissent un véritable renouveau. Les aspirations des citoyens à une alimentation plus vertueuse ont permis à des acteurs importants d'émerger comme les Biocoop. Plus récemment, une expérience réussie de supermarché coopératif a entraîné une véritable dynamique en suscitant de multiples essaimages en Île-de-France. La lutte contre le gaspillage alimentaire est, elle aussi, une orientation politique forte, comme le souligne l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % à horizon 2025. Elle devrait profiter aux structures de l'ESS, très actives dans ce domaine souvent associé à l'aide aux plus démunis. Il faut tout de même relever la difficulté qu'ont certaines des structures de l'aide alimentaire à faire financer la fonction logistique liée aux activités de valorisation des excédents alimentaires.

L'avenir de l'agriculture francilienne sera en grande partie façonné par la démographie agricole. Celle-ci est déclinante et vieillissante et trouver des repreneurs est souvent difficile. Paradoxalement, c'est peut-être une opportunité pour enclencher un changement vers des exploitations agricoles petites et nombreuses, plus diversifiées, plus ouvertes, plus respectueuses de l'environnement et des producteurs. Mais pour réaliser cette transition, il faudra des femmes et des hommes pour la faire. Les structures de l'ESS d'accompagnement aux projets agricoles sont précieuses pour atteindre l'objectif qui consiste à inverser le mouvement historique d'une agriculture toujours plus intensive.





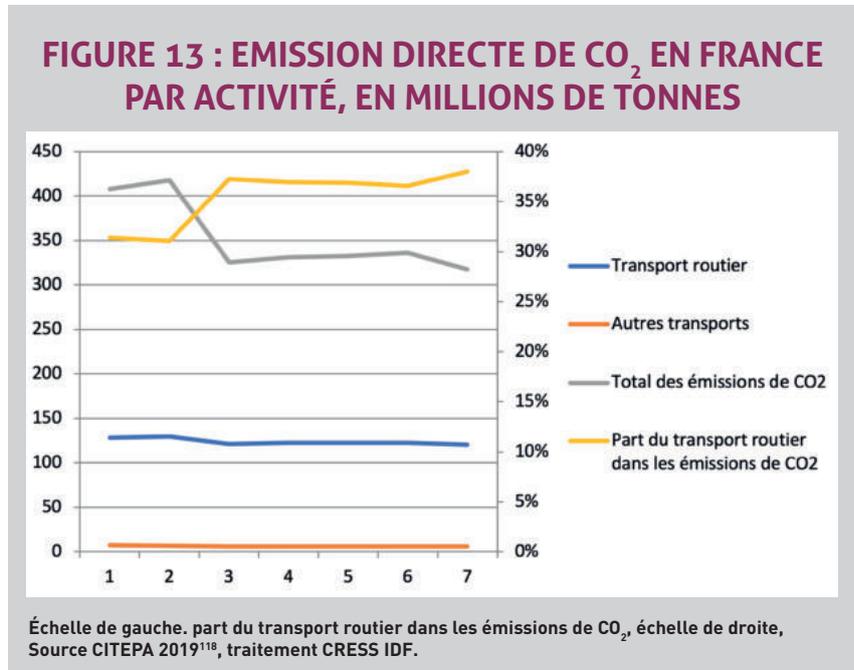
# Mobilité et logistique propre

# Contexte et enjeux

En France, le transport est le secteur d'activité qui contribue le plus aux émissions directes de CO<sub>2</sub> du pays. Pratiquement l'intégralité de ces émissions est due au transport routier. Les émissions des autres modes de transport sont anecdotiques en comparaison (figure 13)

Les émissions directes de CO<sub>2</sub> de la France ont diminué de presque 25 % entre 2000 et 2018. En revanche, celles du transport routier sont globalement stables. En conséquence, la part du transport routier dans les émissions directes est de plus en plus importante.

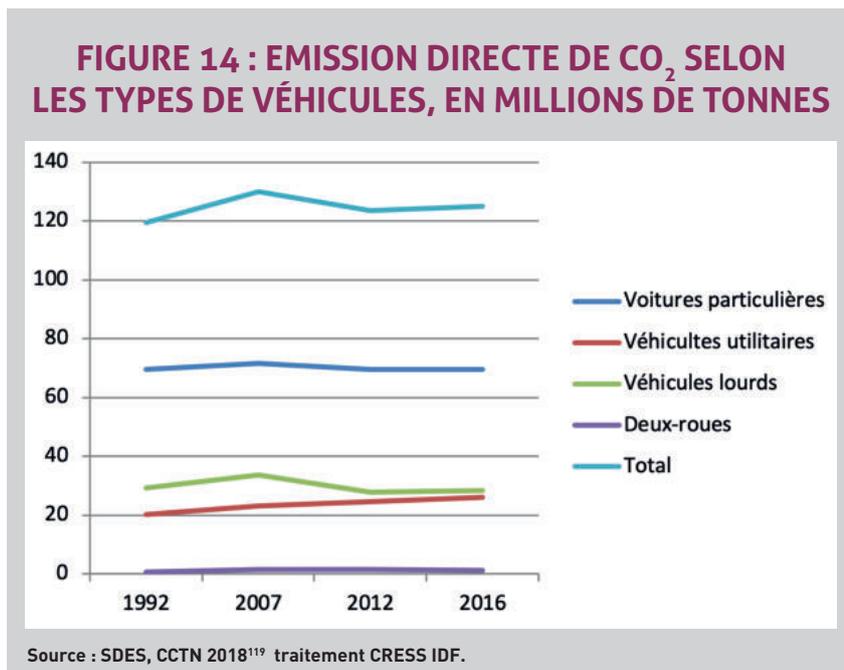
Le transport routier remplit deux fonctions différentes, le déplacement des personnes et le déplacement des marchandises. Il est possible d'avoir une idée de la répartition des émissions de



CO<sub>2</sub> selon ces deux fonctions en regardant les émissions par type de véhicules (figure 14)

Ce graphique souligne que, si les voitures particulières sont de loin

les premières sources d'émission de CO<sub>2</sub>, la part des véhicules utilitaires et véhicules lourds est également importante. Ce sont donc à la fois le transport de personnes et de marchandises qui sont responsables des émissions du transport routier.



Les externalités négatives du transport routier ne se bornent pas aux émissions de CO<sub>2</sub>.

Outre l'émission d'autres gaz à effet de serre et de polluants comme les particules fines, le transport routier est également la cause d'accidents de la route : 58 613 accidents en 2017 ayant causés la mort de 3 448 personnes et l'hospitalisation de 37 732 blessés<sup>120</sup>.

La première gêne perçue par les Français en du transport routier est le bruit. Nuisible pour la qualité de vie et de sommeil, il serait en Île-de-France responsable chaque

118. Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA), rapport Secten, 2019.

119. Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA), rapport Secten, 2019.

120. Chiffres du transport - Édition 2019, DATA LAB, commissariat général au développement durable, 2019, p70.



année de la perte de 65 607 années de vie en bonne santé<sup>121</sup>. Le transport routier est par ailleurs consommateur d'espace et de ressources non-renouvelables.

Les externalités négatives du transport routier sont aiguës en Île-de-France. Le réseau routier est régulièrement congestionné et contribue largement à la pollution de l'air : 50 % des oxydes d'azote et 25 % des particules fines sont attribuables au transport routier<sup>122</sup>. La dégradation de la qualité de l'air est telle que la France a été condamnée en octobre 2019 par la Cours de Justice de

l'Union Européenne (CJUE) pour dépassement des seuils autorisés de dioxyde d'azote et de particules fines. Plusieurs agglomérations étaient visées, dont celles de Paris. La Région travaille sur plusieurs axes d'action afin d'améliorer la situation des transports en Île-de-France et particulièrement pour limiter les externalités négatives liées au trafic routier. Certaines de ces actions interviennent dans les champs d'activité de structures de l'ESS, notamment :

- Pour Paris et sa zone dense, tendre vers le 0 diesel à horizon 2025 et développer le partage de véhicule en 2030<sup>123</sup> ;

- Le développement du nombre de trajets effectués à vélo ;
- Le développement du covoiturage et l'autopartage<sup>124</sup> ;
- Mieux organiser la logistique du dernier kilomètre<sup>125</sup>.

Plusieurs acteurs de l'ESS inscrivent au cœur de leur démarche les mobilités durables. Elles sont particulièrement présentes sur l'utilisation et la popularisation du vélo comme moyen de déplacements efficace des personnes et des marchandises. Certaines structures tentent de développer le partage de véhicule.

121. Impacts sanitaires du bruit des transports dans la zone dense de la région Île-de-France, Bruitparif, 2019, p43.

122. Changeons d'air en Île-de-France : plan régional pour la qualité de l'air (2016-2021), rapport pour le conseil régional, 2016, p4.

123. Stratégie Energie-Climat de la région Île-de-France, 2018, p28.

124. Changeons d'air en Île-de-France : plan régional pour la qualité de l'air (2016-2021), rapport pour le conseil régional, 2016, p46.

125. Changeons d'air en Île-de-France : plan régional pour la qualité de l'air (2016-2021), rapport pour le conseil régional, 2016, P46-47.

# Les structures de l'ESS pour des mobilités plus propres

## Le covoiturage et l'autopartage

Plusieurs solutions existent pour limiter le trafic routier. L'intérêt écologique du covoiturage est de remplir autant que possible les voitures qui circulent pour diminuer l'impact environnemental du kilomètre parcouru par voyageur.

En Île-de-France, une voiture transporte en moyenne entre 1.2 et 1.3 personnes<sup>126</sup>. Plusieurs services de covoiturage se sont développés en tirant parti des capacités de mise en relation du numérique. C'est le cas de Mobicoop<sup>127</sup>, une plateforme numérique de l'ESS de covoiturage.

L'autopartage désigne les services de voiture en libre service où l'utilisateur paie pour la durée de son usage plutôt que de posséder une voiture qui sera immobilisée la plupart du temps. En moyenne, une voiture dans une flotte de voiture partagée permettrait de remplacer entre 5 et 10 voitures

**mobicoop** MOBICOOP  
La mobilité partagée

**Mobicoop est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), fruit de la transformation de l'association Covoiturage Libre qui s'est créée en 2018 lorsqu'une célèbre plateforme de covoiturage a changé son modèle économique en prélevant des commissions sur les trajets. Certains utilisateurs créent alors une plateforme, d'abord sous statut associatif, avec comme philosophie que la richesse et les orientations stratégiques d'une plateforme de covoiturage doivent rester entre les mains de ses utilisateurs.**



En 2018, l'association Covoiturage Libre devient une SCIC pour pouvoir nouer plus facilement des partenariats et intégrer à sa gouvernance les bénéficiaires, les bénévoles, les salariés et les autres personnes physiques et morales contributrices. Mobicoop intègre l'entreprise Covivo et développe

qui apporte une offre de service à destination des collectivités et des entreprises (développement du covoiturage, de la mobilité solidaire, communication et animation autour des projets de mobilités partagées, gestion de flotte). Ce sont des prestations qui permettent de financer et de développer la plateforme de covoiturage sans prélever de commissions sur les trajets des utilisateurs.

La coopérative compte aujourd'hui 20 salariés qui se répartissent entre des fonctions techniques et des fonctions de développement de l'activité. La plateforme rassemble plus de 400 000 utilisateurs avec une croissance supérieure à 2% par mois. L'objectif de la coopérative est de parvenir à 1.5 million d'utilisateurs afin d'atteindre la masse critique nécessaire à l'efficacité du service. Pour faire connaître la plateforme, Mobicoop peut compter sur un réseau de bénévoles qui partagent l'idée que la mobilité est un bien commun qui doit être géré collectivement.

126 Plan Régional Anti-Bouchons et pour changer la route, Région Île-de-France, 2018, p3.

127 Mobicoop n'a pas d'établissement en Île-de-France, mais ses services sont disponibles dans la région.

individuelles<sup>128</sup>. Certains usagers de ces services modifient leurs pratiques de mobilité après leur inscription, 9 % utiliseraient davantage leur vélo et 9 % accroissent leur utilisation des transports, de la marche à pied et du vélo dans une optique de multi modalité<sup>129</sup>.

Il semble ne pas y avoir de structure d'autopartage rattachée à l'ESS en Île-de-France. La France compte un important réseau de coopératives d'autopartage, Citiz, mais il ne comprend actuellement plus de déclinaison francilienne suite à la fermeture d'Auto2 à Cergy, après 5 années d'activité. En revanche, certaines structures d'aide à la mobilité font la promotion de ce type de solutions. C'est le cas notamment des 10 plateformes de mobilité Wimoov. Pour aider les personnes en difficulté à accéder à la mobilité, les solutions basées sur le partage de véhicules ont l'avantage d'être financièrement accessibles. Pour la mobilité aussi, lutte contre l'exclusion sociale et contre la dégradation des milieux de vie peuvent se conjuguer.

### Les ateliers vélos participatifs

Les ateliers vélos participatifs sont des associations qui proposent de mettre à disposition de ses adhérents l'espace, l'outillage, les pièces détachées et les connaissances nécessaires à l'entretien et à la réparation de vélos. Pour

cette raison, on les appelle également des ateliers d'autoréparation. Ce sont également des acteurs du réemploi qui s'approvisionnent en matériel par la collecte de vélos et promeuvent le réemploi et la réutilisation des cycles. Certaines ressourceries ont développé une activité permanente d'atelier vélos comme la Petite Rockette, d'autres proposent des ateliers d'autoréparation de manière plus ponctuelle. En plus de l'autoréparation accompagnée, la plupart des ateliers proposent tout un ensemble d'activités complémentaires autour du vélo : vente de vélos, vélo-écoles, ateliers de sensibilisation, sorties sportives, sorties de découverte des aménagements cyclables, ateliers de création artisanale d'équipement, marquage de vélos etc.

Grossièrement, deux modèles coexistent, celui des ateliers fonctionnant uniquement sur le bénévolat et celui des ateliers qui s'appuient sur des salariés en insertion (voir portrait de SoliCycle). Les ateliers bénévoles sont ouverts ponctuellement une ou deux fois par semaine, tandis que les heures d'ouverture des ateliers avec des salariés sont plus larges.

Les ateliers vélos sont des structures de proximité. Une étude menée par l'ADEME par questionnaire aux adhérents note que 72 % des adhérents résident dans un

rayon de 5 kilomètres par rapport aux ateliers<sup>130</sup>. Ces ateliers attirent principalement des cyclistes réguliers, 50 % des adhérents déclaraient faire du vélo au quotidien en avant leur adhésion<sup>131</sup>. Les gains en termes de report modal sont donc assez limités pour cette catégorie d'adhérents, mais ils existent quand même. En moyenne, les adhérents des ateliers vélos parcourent 2400 kilomètres en vélo, dont 340 seraient attribuables aux ateliers<sup>132</sup>. Les ateliers permettent de susciter des reports modaux mais aussi de les pérenniser.

Du point de vue des collectivités, investir dans des ateliers vélos est efficace. Les externalités positives de l'utilisation du vélo en termes de santé et de préservation de l'environnement urbain font qu'un euro investi dans un atelier vélos participatif génère 11.5 euros de bénéfices pour la collectivité. La fédération des ateliers vélos participatifs, l'Heureux Cyclage, recense 63 ateliers dans la région<sup>133</sup>. La dynamique de création est soutenue et augmente de manière constante depuis le début des années 2000. En 2015, à l'échelle nationale, ce sont 40 ateliers qui ont été ouverts<sup>134</sup>. En Île-de-France, l'immense majorité des ateliers se situe à Paris et à ses abords immédiats, il reste donc une très forte marge de développement pour ces structures de proximité<sup>135</sup>.

128 Enquête national sur l'Autopartage, Edition 2016, 6-T, ADEME, p4.

129 Enquête national sur l'Autopartage, Edition 2016, 6-T, ADEME, p2.

130 Etude d'évaluation sur les services vélos, Enquête sur les ateliers d'autoréparation de vélos, INDIGGO, ADEME, 2017, p 15.

131 Etude d'évaluation sur les services vélos, Enquête sur les ateliers d'autoréparation de vélos, INDIGGO, ADEME, 2017, p 18..

132 Etude d'évaluation sur les services vélos, Enquête sur les ateliers d'autoréparation de vélos, INDIGGO, ADEME, 2017, p 28.

133 La carte est disponible sur le site de l'Heureux Cyclage : <https://www.heureux-cyclage.org/les-ateliers-en-france.html>

134 Etude d'évaluation sur les services vélos, Enquête sur les ateliers d'autoréparation de vélos, INDIGGO, ADEME, 2017, p 6.

135 Voir sur la carte de l'Heureux Cyclage : <https://www.heureux-cyclage.org/les-ateliers-en-france.html>



## SOLICYCLE

**Les ateliers vélos solidaires SoliCycle sont des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) portés par l'association Etudes et Chantiers Île-de-France. SoliCycle met en œuvre de multiples activités autour du vélo dans une perspective d'insertion par l'activité économique. Les ateliers sont presque tous situés dans des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).**

Les ateliers vélos solidaires SoliCycle sont des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) portés par l'association Etudes et Chantiers Île-de-France. SoliCycle met en œuvre de multiples activités autour du vélo dans une perspective d'insertion par l'activité économique. Les ateliers sont presque tous situés dans des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

SoliCycle récupère des vélos auprès des déchetteries, de professionnels du cycle, de particuliers en apport volontaire ou encore dans des caves d'immeubles (partenariat avec des bailleurs sociaux ou des syndicats de copropriété). Dans une démarche de réemploi ancrée dans l'économie circulaire, l'objectif est de revaloriser ces vélos pour leur offrir une seconde vie. Un atelier récupère généralement plus de 300 vélos par an dont les deux tiers sont remis en état (les autres fournissent des pièces détachées). Les vélos réhabilités sont ensuite vendus aux adhérents à bas prix, entre 10 et 150 euros, afin d'accroître l'accessibilité au vélo.

Les adhérents ont également accès aux ateliers pour entretenir et réparer leur vélo. Conseillés par les salariés des ateliers, les adhérents disposent de l'outillage et des pièces détachées nécessaires. Les effets positifs de l'autoréparation sont multiples. Un vélo bien entretenu est plus souvent utilisé et vit plus longtemps. C'est également un moyen d'augmenter l'autonomie des cyclistes tout en diffusant une culture de la réparation. Les salariés tiennent également des ateliers d'autoréparation « hors les murs » auprès des entreprises,

des collectivités ou des bailleurs sociaux. Ces prestations permettent de toucher un public différent de celui fréquentant les ateliers. Elles sont aussi importantes pour la pérennité économique des ateliers puisque ces prestations sont plus rentables financièrement que les services rendus aux adhérents. Par ailleurs, les ateliers proposent également des prestations aux entreprises pour fournir et/ou entretenir leur flotte de vélos. SoliCycle anime également des vélo-écoles qui permettent aux 4 %<sup>136</sup> de français qui ne savent pas ou plus faire de vélo de se familiariser avec ce mode de déplacement.

Les ateliers accueillent des salariés en insertion qui participent à l'ensemble des activités de valorisation et réemploi de vélos et d'autoréparation pour conseiller et guider les participants. Ce sont donc à la fois des compétences en mécanique du cycle mais aussi d'accompagnement à la réparation qui se développent et se transmettent. En 2018, ce sont 102 salariés en insertion qui sont passés par ses ateliers. Le taux de sortie dynamique, c'est-à-dire vers une formation ou un emploi, s'élève à 74 %.

SoliCycle est un acteur francilien majeur des ateliers vélos solidaires. Les différents ateliers comptent en effet 2 802 familles adhérentes qui acquièrent, réparent et entretiennent leur vélo avec SoliCycle. Mais l'action des ateliers va au-delà de leurs adhérents : en 2018 les ateliers SoliCycle ont réalisé plus de 338 animations pour diffuser la pratique du vélo par des ateliers hors les murs ou des vélo-écoles.



136. Les français et le vélo en 2012, Pratiques et attentes, Principaux résultats de l'enquête, Observatoire des mobilités, p4.

### Les structures de l'ESS de la logistique propre

Les flux logistiques sont très nombreux en Île-de-France. Leur nombre atteint en moyenne 4.3 millions de mouvements par semaine<sup>137</sup>. Ces flux circulent pour 90 % par la route. Ces chiffres sont en augmentation pour deux raisons principales. D'abord les nouveaux modes de consommation et particulièrement la livraison à domicile atomisent les flux logistiques. Ensuite, en raison de l'inflation du foncier dans les centres urbains, les entrepôts se sont éloignés des centres de consommation accroissant ainsi les distances entre les entrepôts et les lieux de distribution finale. La majorité des flux logistiques, 61 %, sont opérés par des véhicules utilitaires légers (VUL) fonctionnant au diesel pour 97 % d'entre eux<sup>138</sup>.

La logistique et le transport constituent un secteur d'activité de structure de l'ESS qui a vu s'épanouir plusieurs acteurs d'insertion par l'activité économique. A l'échelle nationale pour l'année 2016, 10 % des embauches des salariés en insertion concernent le secteur du transport et de la logistique<sup>139</sup>. Certains acteurs franciliens ont des tailles importantes comme le groupe ARES ou la Croix-Rouge Insertion Logistique à Pantin.

Certains acteurs se sont spécialisés sur le créneau de la cyclo-logistique

intra-urbaine. L'idée de départ est de considérer que les véhicules utilitaires légers ne sont pas les plus adaptés pour réaliser la livraison du dernier kilomètre dans un milieu urbain dense sur un réseau viaire souvent congestionné. La cyclo-logistique présente de plus l'avantage d'être moins bruyante et de ne pas polluer. De nombreux types de structures existent. La Petite Reine, dont le groupe ARES est actionnaire, est une SIAE qui réalise des prestations de livraison avec 50 véhicules utilitaires légers (VUL) électriques et 100 triporteurs à assistance électrique. D'autres, comme OLVO, fonctionnent sur le modèle de la coopérative pour mettre les salariés au cœur de la gestion de l'entreprise.

Le monde de la cyclo-logistique urbaine est foisonnant et de nombreux projets cohabitent. Cette diversité reflète le dynamisme de ce secteur. Par exemple, l'association Carton Plein réalise des déménagements à vélo en utilisant des cartons issus du

réemploi. Carton Plein est une structure d'insertion par l'activité économique, notamment par le Dispositif Premières Heures (DPH). L'association a créé en 2018 une entreprise d'insertion pour élargir ses activités de cyclo-logistique intra-urbaines. Sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire (voir partie II), l'association Biocycle réalise des collectes d'excédents alimentaires, issus des distributeurs ou des marchés, en vélos triporteurs pour les distribuer aux associations locales de l'aide alimentaire aux plus démunis. Les activités de Biocycle se sont développées dans plusieurs directions : sensibilisation au gaspillage alimentaire par un vélo-mixeur, collecte de biodéchets ou encore conseils dans la gestion des surplus. Ici comme ailleurs, les structures de l'ESS se caractérisent par la grande diversité des modèles et des activités. La Cour Cycllette est un autre exemple de structures de l'ESS investissant de multiples champs de la transition écologique et énergétique.



137 Stratégie Régionale pour le Fret et la Logistique, Conseil Régional d'Île-de-France, p11.

138 Stratégie Régionale pour le Fret et la Logistique, Conseil Régional d'Île-de-France, p12.

139 L'insertion par l'activité économique en 2016 : stabilité de l'emploi malgré une reprise des embauches dans les EI et les ETTI, DARES 2017, p5.



## OLVO

**Olvo est une entreprise de cyclo-logistique sous forme de société coopérative et participative (SCOP) qui a démarré son activité en 2016. OLVO s'appuie sur une flotte d'une vingtaine de vélos cargo et son entrepôt du 10<sup>e</sup> rondissement parisien pour réaliser des prestations de logistiques intra-urbaines.**

Les vélos, dont la moitié de la flotte dispose d'une assistance électrique, peuvent emporter jusqu'à 100 kilogrammes de marchandises pour un volume d'environ 0.4 mètre cube. Ils permettent de circuler et stationner beaucoup plus facilement qu'une camionnette, malgré la densité et la congestion de l'agglomération parisienne.

L'entrepôt est situé au centre de la ville ce qui permet de limiter les distances entre l'entrepôt et les différents points de livraison. Pour la livraison en vélo, le lieu de l'entrepôt est déterminant puisqu'il ne peut être trop éloigné des points de livraison sous peine de les rendre irréalisables. La position centrale est donc idéale. L'entrepôt dispose par ailleurs d'une chambre froide positive permettant à OLVO de livrer des produits frais.

OLVO opère pour des professionnels en prenant une part de leur activité logistique de stockage et de livraison. Les produits pris en charge sont aussi diversifiés que leurs clients. OLVO entrepose et stocke des matelas, des produits frais et alimentaires, des fleurs, des fûts de bière dont la coopérative assure l'enlèvement une fois qu'ils sont vides etc. Le cœur de l'activité de la coopérative est la livraison pour l'approvisionnement des professionnels. Pour certains de ses clients, OLVO livre également des particuliers. La coopérative se veut exemplaire sur sa politique salariale dans un secteur d'activité souvent décrié pour ses conditions de travail pernicieuses. Déjà, la coopérative compte 21 salariés pour 4 ETP

indépendants qui suffisent à ajuster le volume d'activité aux variations saisonnières. Les 11 salariés sociétaires prennent les décisions stratégiques concernant le fonctionnement et le développement de la coopérative. C'est OLVO, et particulièrement son mécanicien vélos, qui se charge de l'entretien des bi-porteurs. Les salariés ont de plus accès à une mutuelle qui est nécessaire pour couvrir les livreurs qui parcourent entre 70 et 100 km par jour dans la circulation urbaine.

Les services de la coopérative ont attiré une clientèle en recherche de réactivité et de fiabilité en conservant des prix compétitifs (entre 5 et 40 euros la livraison) au regard de la qualité du service. OLVO a réalisé en 2018 un chiffre d'affaire d'un million d'euros poursuivant sa croissance sur une trajectoire de 5 à 10 % par an. Pour donner un ordre d'idée, rien qu'en septembre 2019 OLVO a effectué 6 000 livraisons pour une soixantaine de clients. Ce sont autant de flux logistiques qui sont déviés des modalités polluantes et bruyantes.

La principale limite au développement de l'activité de la coopérative est la taille de son entrepôt. Celui-ci commence à être trop petit à la suite de la hausse régulière de l'activité de la coopérative. OLVO envisage deux stratégies de développement différentes. Soit trouver un entrepôt central plus grand, soit opérer sur plusieurs entrepôts moins centraux et de plus petites tailles afin de minimiser la distance entre l'entrepôt et le point de livraison.





## LA COUR CYCLETTE

**La cour Cycllette est un tiers lieu situé à Alfortville qui articule des activités prioritaires de la transition écologique locale : boutique-atelier vélos, cyclo-logistique et alimentation en circuits courts. A l'origine du projet se trouve un garage de réparation de motos qui réoriente progressivement son activité vers le vélo en axant son développement sur la complémentarité des activités.**

Tout d'abord, il y a l'idée de créer un café pour ouvrir l'atelier de réparation sur le quartier et en faire un lieu vivant ancré dans le territoire. Cette ouverture est propice à la tenue de nombreuses animations autour de la thématique des transitions. Le garage enrichit ses activités en proposant des vélos à la location mais aussi à la vente. Sur la location, la Cour Cycllette est partenaire de Véligo, le service de location longue durée de vélos électriques initié par la Région Île-de-France. La Cour Cycllette est par ailleurs distributeur du Vélo Utilitaire Français (VUF), un triporteur électrique destiné à la cyclo-logistique propre.

Dans la continuité du café, la Cour Cycllette a développé une cantine en circuit court qui prolonge la volonté d'ouverture sur le quartier et permet de créer des liens avec des producteurs locaux. L'activité de cyclo-logistique s'est, elle, créée à la suite du partenariat avec le VUF. Elle trouve une forte complémentarité avec la cantine pour créer un service de traiteur en circuit court livré de manière écologique.

La volonté de la Cour Cycllette est de faire émerger un nouveau modèle économique réunissant vertus écologiques, sociales et viabilité économique :

«L'idée c'est vraiment de montrer la viabilité d'une activité 100% compatible avec la transition écologique. Ici,

on a un panel diversifié de compétences et de métiers, et tous sont qualifiés.»

Myriam, fondatrice de l'association La Cour Cycllette  
La Cour Cycllette organise aussi des événements hors les murs pour mettre en lien les producteurs locaux avec des habitants de différents quartiers. Les habitants sont mobilisés pour l'organisation et peuvent acheter des produits bio à prix coûtant, l'objectif est de faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité, tout en permettant la rémunération de la production.

La Cour Cycllette est également en cours de réflexion pour changer ses statuts. Actuellement le garage est une SARL tandis que les activités logistiques et alimentaires sont sous statut associatif. L'objectif serait de fondre ces deux activités dans une même Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) afin d'élargir la gouvernance à l'ensemble des parties prenantes.

La réorientation de l'activité moto vers l'activité vélo est déjà bien engagée, puisque sur les 250 000 euros de chiffre d'affaires du garage, 70% proviennent d'activités concernant le vélo. L'activité traiteur connaît une forte croissance. Après moins d'une année et demie d'existence, elle génère déjà un CA de plus de 50 000 euros. La Cour Cycllette souhaite également développer davantage son activité de cyclo-logistique pour tirer parti des possibilités du VUF qui peut transporter jusqu'à 200 kilos de marchandise et un volume de 2 mètres cube.

La Cour Cycllette a gagné en notoriété en étant lauréate de nombreux prix en lien avec son engagement dans la transition écologique locale et les nouveaux usages associés : lauréate de l'ESS du département du Val-de-Marne, du prix de l'ESS du GPSEA, lauréate de REC Innovation. En 2020, son objectif est de réaliser plusieurs partenariats structurés et de long terme comme opérer un centre de mobilité active dans la nouvelle zone urbaine IVRY PORT (située sur la rive gauche de la Seine), une offre tourisme éco-responsable en lien avec le Comité du Tourisme du Val-de-Marne et la mise en valeur des berges de Seine ou encore, un partenariat de logistique bimodale péniche-cyclo-logistique. Ces projets ont en commun de tirer parti de la localisation de la Cour Cycllette aux abords du confluent de la Marne et de la Seine.



# Analyses et perspectives

De nombreuses structures de l'ESS développent des activités liées à la mobilité des personnes ou des marchandises. Pour des mobilités plus propres, beaucoup d'entre elles s'appuient sur le vélo pour penser les mobilités de demain et faire émerger de nouveaux modèles plus vertueux.

Ces structures répondent à des besoins de territoire et apportent des solutions aux problématiques de congestion urbaine et de qualité de l'air. Ces besoins se traduisent dans les politiques publiques de la Région. La Région Île-de-France fixait dans son plan vélo de 2017 un objectif de 2 millions de déplacements par jour à vélo pour l'année 2021, soit un triplement par rapport à 2010. Ce plan vélo est soutenu par un volume d'investissement de 100 millions d'euros largement dirigé vers le développement d'aménagement cyclable<sup>140</sup>.

Un plan vélo existe aussi au niveau national. Son objectif est également d'atteindre un triplement des trajets à vélo entre 2019 et 2024<sup>141</sup>.

## Les ateliers vélos participatifs, des outils pour atteindre les objectifs régionaux

Pour les structures de l'ESS dont l'activité s'appuie sur le vélo, l'amélioration des infrastructures cyclables est un vecteur de développement qui porte des perspectives d'une activité plus efficace et plus sécurisée. Le besoin social de villes plus propres et sécurisées et sa

prise en compte par des politiques ambitieuses créent un contexte favorable pour ces structures.

Les structures de l'ESS peuvent également s'inscrire dans les objectifs régionaux et particulièrement celui d'atteindre les deux millions de trajets quotidiens à vélo. Une étude de l'ADEME déjà citée a réalisé l'exercice de déterminer le montant d'investissements nécessaires pour éviter un kilomètre en voiture et celui pour générer un kilomètre en vélo. L'objectif est de comparer différents dispositifs<sup>142</sup>.

Pour éviter un kilomètre réalisé en voiture comme pour générer un kilomètre à vélo, le moins cher est la vélo-école. Ces vélos-écoles sont souvent portées par des associations (voir portrait de SoliCycle). La grande majorité de la population française sait faire du vélo, mais il existe une plus grande proportion de personnes qui n'est pas encore à l'aise pour circuler en ville à vélo. Les ateliers d'autoréparation sont la deuxième solution la moins chère à égalité avec l'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour susciter un kilomètre à vélo. Ils se placent en troisième position, derrière l'aide à l'achat d'un VAE pour éviter un kilomètre de trajet en voiture. Les ateliers sont donc des solutions efficaces et bon marché pour augmenter le nombre de trajets à vélo, d'autant plus qu'en dehors de Paris et de sa très proche banlieue, ces ateliers sont rares. Or, ces structures de proximité attirent

un public de riverains, un maillage régulier du territoire est donc utile. Les ateliers, qui sont aussi des structures du réemploi pourraient tirer parti de la création prochaine de la filière REP sur les articles de sports. A l'échelle de la France, les vélos représentent un gisement d'environ 18 000 tonnes par an dont 16 200<sup>143</sup> pourraient être réemployées ou fournir des pièces détachées. Si les ateliers parviennent, via des partenariats avec les futurs éco-organismes de la filière, à capter une partie des éco-contributions, ces sommes pourraient permettre de faire émerger de nouveaux acteurs.

## Les structures de cyclologistique, des alternatives pour la livraison intra-urbaine

Les structures de cyclo-logistique répondent, elles aussi, aux besoins des villes denses. Elles prennent en charge des flux intra-urbains qui sont amenés à se multiplier à l'avenir en raison de l'évolution des modes de consommation. Elles proposent une alternative aux véhicules utilitaires légers fonctionnant presque intégralement au diesel en Île-de-France. Ainsi, elles s'inscrivent pleinement dans les objectifs régionaux de la Stratégie Energie-Climat<sup>144</sup> qui prévoit leur disparition de Paris et ses zones denses en 2025.

Néanmoins, l'accès au foncier constitue le principal frein pour le développement de ces activités qui

140 Plan vélo, faire du vélo un mode de transport du quotidien, Région Île-de-France, 2019.

141 Plan Vélo & Mobilité Actives, 2018, p8.

142 Etude d'évaluation sur les services vélos, Enquête sur les ateliers d'autoréparation de vélos, INDIGGO, ADEME, 2017, p 30.

143 Etude d'impact, Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, 2019, p13.

144 Stratégie Energie-Climat de la région Île-de-France, 2018, p28. 8.

reposent sur une certaine proximité entre le lieu de stockage et le lieu de distribution. La recherche de partenariat afin d'incorporer une dimension de cyclo-logistique aux projets d'aménagement urbain semble être une solution réaliste pour le changement d'échelle de ces activités (voir portrait de La Cour Cyclette).

Les acteurs de l'ESS réalisant des activités de cyclo-logistique ont par ailleurs entamé leur structuration par la fédération européenne des coopératives et associations de livraison à vélo : Coopcycle. Son objectif est de susciter la création de coopératives de livraison pour lutter contre la précarisation avancée, courante dans le secteur de la livraison à vélo. Coopcycle développe

également des outils mutualisés comme un outil numérique de gestion des livraisons ou encore une application pour commander des repas chez des restaurateurs qui seront livrés par des structures de l'ESS.

### **Une absence de structure d'autopartage**

La région ne compte aucune structure ESS de l'autopartage. Des modèles économiques viables existent pourtant dans d'autres régions. Il est possible que la densité des réseaux de transports publics soit un obstacle au succès de ces structures.

Le secteur de l'autopartage est en tout cas en pleine mutation. Depuis la fin du service d'Autolib, de

nombreux acteurs sont apparus. Certains sont des entreprises d'autopartage, d'autres sont des constructeurs automobiles pour qui l'autopartage constitue aussi une vitrine. Plusieurs modèles coexistent avec des services qui fonctionnent avec des stations fixes et d'autres en free floating.

Les nouveaux acteurs de l'autopartage semblent se concentrer uniquement sur Paris et sa très proche banlieue. C'est donc peut-être en grande couronne, là où les réseaux de transports publics sont moins touffus et les offres d'autopartage inexistantes qu'un acteur ESS de l'autopartage pourra s'épanouir.





## L'ESSENTIEL

Les mobilités propres constituent un enjeu central en Île-de-France pour lutter contre la congestion des réseaux de transports et particulièrement routiers. Elles sont aussi une partie de la solution pour lutter contre les pollutions de l'air. Les structures de l'économie sociale et solidaire ont des solutions à apporter pour contribuer à améliorer la situation.

Elles sont bien implantées sur les activités cyclables. Pour la mobilité des personnes, ce sont 63 ateliers vélos participatifs qui accueillent leurs adhérents pour entretenir et réparer leur vélo. Ces lieux sont portés par une dynamique de création nationale significative. Ce sont des lieux de socialisation qui développent de multiples activités autour du vélo, dans une optique d'économie circulaire. Ces structures locales emploient souvent des personnes en insertion. A ce titre, elles constituent des manifestations territorialisées d'une transition à la fois écologique et solidaire.

La cyclo-logistique connaît un développement qu'il est difficile d'observer statistiquement. La croissance de certains acteurs est indéniable et constitue un indicateur rassurant quant à leur avenir. Les modèles sont extrêmement diversifiés avec une représentation des coopératives comme des structures d'insertion. La croissance de la cyclo-logistique, portée par l'évolution des manières de consommer, ouvre encore les perspectives de développement qui sont toutefois contrariées par la difficulté d'accès au foncier dans l'urbain dense.

L'ESS ne compte pas de structure d'autopartage en Île-de-France. Pourtant, une gouvernance ouverte et localisée peut constituer un atout important pour l'implication et la responsabilisation des usagers.



# Logement et Bâtiment

# Le logement et le bâtiment, des enjeux cruciaux de la transition écologique et énergétique

## Le bâtiment au cœur des enjeux de l'énergie et de la gestion des déchets en France

La thématique des bâtiments et du logement croise deux problématiques centrales de la transition écologique et énergétique. D'abord, les bâtiments consomment une grande quantité d'énergie, notamment pour le chauffage. Ensuite, le secteur de la construction est en volume celui qui produit le plus de déchets.

La consommation énergétique des logements est un poste de dépense important puisque les ménages français y ont consacré, en 2017, 1519 euros en moyenne<sup>145</sup>. La consommation finale d'énergie du secteur résidentiel compte pour 30 % de l'ensemble de la consommation nationale, c'est presque équivalent à la consommation énergétique finale du transport qui est de 32 %. Son niveau moyen est resté constant entre les années 2000 et 2017.

Des objectifs nationaux ont été décidés par le gouvernement en 2017. Le Plan rénovation énergétique des bâtiments fixe l'objectif

de diminuer de 15 % la consommation finale des bâtiments en 2023 par rapport au niveau de 2010<sup>146</sup>. Le plan prévoit de concentrer une partie des efforts vers les ménages modestes qui ne peuvent entreprendre de coûteuses rénovations. La France compterait 7 à 8 millions de passoires thermiques dont 3.8 millions sont occupées par des ménages à faibles revenus. Un peu moins de 40 % des ménages modestes occupant des logements mal isolés sont propriétaires de leur logement.

Le secteur du BTP est le plus gros producteur de déchets. En 2014, il en a produit 227.5<sup>147</sup> millions de tonnes<sup>148</sup>. Le secteur du BTP comprend le sous-secteur des travaux publics et celui du bâtiment. La plus grande partie des déchets provient des travaux publics comme la construction et l'entretien des routes mais ils ont un taux de valorisation élevé (63 %). Le sous-secteur du bâtiment produit lui 42.2 millions de tonnes de déchets<sup>149</sup> avec un taux de valorisation de 46 %. Or, ces déchets peuvent faire l'objet de valorisation et particulièrement de réemploi.

## Le bâtiment et le logement : un rôle exacerbé en Île-de-France en raison du volume du parc résidentiel

Le parc résidentiel de la région est le plus important du pays. En effet, en 2013, l'Île-de-France comptait plus de cinq millions de résidences principales<sup>150</sup>. Ainsi, le rôle du bâtiment, déjà important pour la consommation énergétique et la production de déchets à l'échelle du pays, est encore plus prépondérant à l'échelle régionale. L'Île-de-France est un espace très urbanisé, par conséquent le stock de matières des espaces bâtis est tout à fait considérable. De plus, la grande tension qui existe dans la région sur le foncier conduit à un renouvellement accéléré des constructions existantes. C'est environ de 2,3 tonnes de matériaux de construction hors recyclage qui sont destinés au développement et au renouvellement des ouvrages bâtis par habitant en 2015<sup>151</sup>.

Plusieurs opérations de très grande envergure sont prévues dans les années à venir, notamment la construction du Grand Paris Express et les divers

145. DataLab, chiffres clés de l'énergie 2019, Commissariat général au développement durable, 2019, p15.

146. Plan rénovation énergétique des bâtiments, p7.

147. Bâtiments et Travaux Publics, - Prévention et valorisation des déchets, ADEME, 2018, p24.

148. DataLab, Le recyclage des déchets produits par l'activité de BTP en 2014, Commissariat général au développement durable, 2018, p10.

149. DataLab, Entreprises du BTP : 227.5 millions de tonnes de déchets en 2014, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2017.

150. Les conditions de logement en Île-de-France, Edition 2017 d'après l'enquête logement de 2013, APUR, INSEE, IAU, 2017.

151. PRPGD de la Région Île-de-France, 2019, chapitre IV, p.15.

chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ces opérations vont engendrer des besoins importants en matières et générer des quantités considérables de déchets qu'il faudra traiter. Cela met en valeur l'importance de mettre en place les outils de diagnostic, de sensibilisation et de traitement qui permettront de réduire la quantité de déchets produits et d'optimiser la possibilité de réemployer des matériaux ou à défaut de les recycler.

Le parc de logement francilien est celui qui présente les plus mauvaises performances du point

de vue de l'efficacité énergétique. Deux logements sur trois sont considérés comme « énergivore » ou « très énergivore<sup>152</sup> ». La rénovation énergétique des bâtiments est un sujet d'autant plus central en raison de la forte densité de population de la région. La consommation énergétique résidentielle est en effet le premier poste de dépense énergétique finale de la région et représente plus du double de l'énergie finale consommée par le transport routier<sup>153</sup>.

Dans sa stratégie Energie-Climat, la Région pose l'objectif ambitieux d'une réduction de 20 % de la

consommation énergétique de la région à horizon 2030 par rapport à son niveau de 2015. Cet objectif est porté à une diminution de 40 % à échéance 2050. Etant donné la prépondérance de la consommation énergétique résidentielle dans la consommation régionale, l'efficacité énergétique des bâtiments est un levier d'action essentiel si ce n'est le principal pour atteindre les objectifs régionaux. C'est d'autant plus vrai que l'efficacité énergétique des logements franciliens est mauvaise, les marges de progression sont donc très importantes.



152 Se chauffer en Île-de-France : la petite taille des logements atténue le coût d'une performance énergétique médiocre, INSEE Île-de-France, 2018.  
153 Fiche climat-énergie N°2, les consommations énergétiques finales, Bilan des émissions 2015, Airparif, 2018.

# Rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique

Les structures de l'ESS interviennent à plusieurs niveaux sur la thématique de l'efficacité énergétique résidentielle. Des structures associatives accompagnent les Franciliens dans leur démarche de rénovation énergétique pour les aider à se repérer parmi les nombreux dispositifs d'aide existants. D'autres structures associatives agissent contre la précarité énergétique des ménages. La précarité énergétique est une spirale négative aux allures de double peine. Les ménages déjà fragilisés, vivant dans des passoires énergétiques, voient leur situation aggravée par de lourdes factures énergétiques. Enfin, certaines coopératives d'artisans réalisent les travaux de rénovation. Ce point est une piste qui reste pour le moment à explorer.

## Accompagner les rénovations énergétiques

Les 10 Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) font partie des structures de l'ESS qui contribuent à l'accompagnement des citoyens dans leurs démarches de rénovation énergétique. D'autres associations prennent en charge les démarches d'accompagnement des particuliers, comme les 14 agences associatives SoliHa de la région. L'accompagnement des particuliers, locataires, propriétaires individuels ou co-propriétaires permet la lisibilité des dispositifs d'aide. En effet,

les dispositifs sont nombreux et complexes. On compte une quinzaine de dispositifs d'aide à la rénovation énergétique dont l'éligibilité dépend de la situation des demandeurs. Certaines sont cumulables entre elles mais d'autres non. Ces différentes associations sont donc des éléments importants de lisibilité et d'efficacité des dispositifs.

Les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) sont des associations qui exercent de nombreuses fonctions liées à la transition énergétique. Plus particulièrement, les ALEC sont des acteurs essentiels de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles remplissent en effet plusieurs missions : information des particuliers, des collectivités et des entreprises, animation territoriale et remontée des expériences de terrain, mise en cohérence au niveau territorial des différents échelons des politiques de transition énergétique. Leur rôle est donc à la fois d'être le relais et l'opérateur de certaines politiques énergétiques et de conseiller leur élaboration et leurs modalités de mise en œuvre.

On compte aujourd'hui 10 ALEC sur le territoire francilien avec de fortes disparités départementales. Alors que certains départements sont intégralement couverts par une ou plusieurs

ALEC (Paris, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis), d'autres ne le sont que partiellement (Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Yvelines) tandis que le Val-d'Oise, lui, n'est pas du tout couvert. En 2017, les ALEC employaient 64 salariés<sup>154</sup> mais c'est probablement davantage aujourd'hui<sup>155</sup>.

Une partie de leur mission d'information consiste à animer le dispositif «Faciliter, Accompagner Informer pour la Rénovation Énergétique» (FAIRE) sur leur territoire. Ce dispositif accompagne les particuliers dans leurs démarches liées à leur consommation énergétique et aux moyens de la réduire. Elles informent notamment les particuliers pour identifier les différentes aides dont ils peuvent bénéficier afin de réaliser des travaux de rénovation énergétiques. Ce service de conseil est assuré par téléphone ou en physique dans les locaux de l'ALEC.

Les ALEC opèrent également différentes plateformes numériques à destinations des copropriétés ou de l'habitat individuel. Ces plateformes ont pour objectif de favoriser la réalisation de travaux de rénovations énergétiques et d'assurer leur suivi. Ces plateformes permettent également de mettre en relation les particuliers avec des entreprises «Reconnu Garant de l'Environnement» (RGE). Destinée aux entreprises

154. Les agences locales de l'énergie et du climat en Île-de-France, un outil de proximité des territoires au service de l'ambition climatique régionale, ALEC francilienne et Flame, 2017.

155. Depuis 2017, une ALEC s'est créée dans les Hauts-de-Seine. De plus, l'agence départementale sous forme associative Seine-et-Marne Environnement s'est transformée en ALEC.



*« Et après, ça a permis aussi de faire sortir les animateurs qui sont rattachés à leur commune, puisqu'ils sont en centre de loisir de l'école d'une commune. De leur faire prendre conscience qu'ils sont dans une dynamique territoriale, on fabrique une identité territoriale, on a créé une culture territoriale. »*

**Brigitte Corinthios, Directrice de l'ALEC-MVE**

de rénovation de bâtiments, elle permet de certifier leur savoir-faire et leurs compétences dans ce domaine.

Conformément au règlement de FLAME<sup>156</sup>, les ALEC sont présidées par des élus et leurs adhérents sont des collectivités (commune, établissement public territorial, métropole, département ou région). Certaines ALEC comptent également des entreprises parmi leurs adhérents. Le financement des ALEC repose, pour une part, sur des subventions publiques et, pour une autre part, sur les cotisations de leurs adhérents. Elles réalisent donc des services pour leurs adhérents. Par exemple, elles peuvent animer des permanences d'information pour les habitants des collectivités. Il en va de même pour l'animation territoriale. Cette animation prend la forme de conférences, d'ateliers de sensibilisation, de concours etc. Des actions plus spécifiques sont également assurées par les ALEC, mais celles-ci revêtent des formes très différentes selon les territoires (voir le portrait de l'ALEC-MVE).

Les ALEC sont des outils intéressants pour les territoires. Elles ont une approche transversale de sujets touchant les politiques énergétiques, de l'habitat et du logement, du patrimoine, de la jeunesse etc. Elles traitent donc ces sujets conjointement et en

synergie, là où ils peuvent être pris en charge par des services différents dans les collectivités. En cela, les ALEC permettent la mise en cohérence des politiques publiques de multiples secteurs à l'échelle territoriale. Par ailleurs, leur gouvernance, qui intègre des élus de tous bords politiques, permet de maintenir une cohérence et une continuité dans le déploiement territorial des politiques climatiques au-delà des alternances. Aux contacts immédiats de différents publics, les ALEC sont également des acteurs précieux pour construire une expertise en phase avec les réalités des habitants du territoire. Cette expertise leur permet de contribuer utilement aux déclinaisons locales des différentes politiques climatiques et de construire des indicateurs de suivi et d'évaluation.

### **Lutter contre la précarité énergétique**

La précarité énergétique a été définie juridiquement<sup>157</sup> de la manière suivante : « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » La situation de précarité énergétique se

caractérise à la confluence de l'état du logement et de la situation économique des résidents.

Selon les méthodes de quantification, la précarité énergétique toucherait en Île-de-France entre 452 000 et 863 500 ménages. Ce serait entre 8.8 et 17 % des Franciliens qui seraient en situation de précarité énergétique<sup>158</sup>. La précarité énergétique est un sujet transversal dont les facteurs sont multiples : informations et connaissance de l'usage des équipements, situation résidentielle, situation socio-économique. Il existe donc de nombreuses réponses mises en œuvre par de nombreux acteurs.

Trois grands types d'actions existent pour lutter contre la précarité énergétique. D'abord, il existe des aides financières au règlement des factures énergétiques comme le chèque énergie ou le fonds de solidarité énergie. Ils permettent aux habitants ne pouvant faire face aux dépenses énergétiques en raison de leur situation sociale et de la mauvaise isolation de leur logement d'accéder tout de même à l'énergie. Le deuxième type de réponse est l'aide à la réalisation de travaux (certains dispositifs d'aide au règlement des factures peuvent aussi être utilisés pour réaliser des travaux). Ce sont par exemple les aides accordées par

156. La fédération des agences locales de l'énergie

157. LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement article 11.

158. Les conditions de logement en Ile-de-France, Edition 2017 d'après l'enquête logement de 2013, APUR, INSEE, IAU, 2017, pp 82-84



## L'ALEC-MVE<sup>159</sup>

**Maîtrisez Votre Énergie, l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Est parisien (l'ALEC-MVE) a été fondée en 1999, ce qui fait d'elle la plus ancienne ALEC de l'Île-de-France. Elle opère à l'est de la capitale entre le sud de la Seine-Saint-Denis et le Nord du Val-de-Marne sur le territoire de 36 communes se rattachant à 3 EPT (Est Ensemble, Grand Paris Grand Est et Paris Est Marne et Bois). Elle connaît une forte croissance depuis ces dernières années. Fin 2018, elle employait 13 salariés, c'est aujourd'hui 19. Elle remplit les missions des ALEC décrites précédemment : animation du dispositif FAIRE et des plateformes Coach Copro et Pass'Réno Habitat, plateformes qu'elle a conçue et qui sont en phase de déploiement sur l'ensemble du territoire métropolitain, recueil de données sur le territoire, conseils et travail en lien avec l'élaboration et le suivi des politiques climatiques, animation territoriale etc.**

Toutefois, en tant que structures locales, les ALEC développent des activités propres selon les besoins de leur territoire. C'est dans cette perspective que l'ALEC-MVE s'investit particulièrement dans la lutte contre la précarité énergétique. L'ALEC-MVE par son contact avec les habitants est en position de repérer les situations de précarité énergétique. Lorsque ces situations apparaissent, les salariés de l'ALEC sont en mesure de prodiguer des conseils pour mieux maîtriser la consommation énergétique, de communiquer sur les dispositifs d'aide aux impayés d'énergie, de mettre en contact avec un travailleur social en lien avec le CCAS ou encore de rediriger vers une association spécialisée sur le traitement de la précarité énergétique (voir le portrait de LogisCité). La transversalité des actions des ALEC faisant le lien entre des dispositifs de droit commun ou des actions associatives facilite ainsi la prise en charge de la question de la précarité énergétique. Dans le même temps, l'ALEC-MVE est en mesure de faire remonter aux collectivités un état des lieux sur les solutions existantes et sur les situations ne trouvant pas encore de solution sur le territoire. Elle conduit aussi des formations destinées aux travailleurs sociaux ainsi qu'aux professionnels de l'énergie, de l'habitat et de la santé pour renforcer la structuration d'un réseau d'acteurs et repérer les situations de précarités énergétiques. A titre d'exemple, l'ALEC-MVE a conçu en lien avec l'EPT Est Ensemble et anime le dispositif ENSEMBLE POUR L'ENERGIE<sup>160</sup> qui réunit d'ores et déjà 470 professionnels partenaires et a permis le repérage et l'accompagnement de 308 familles. Le projet des Eco-mômes illustre aussi cette transversalité, cette fois-ci sur le volet de l'animation territoriale. Ce projet a été construit entre l'ALEC-MVE et l'EPT Est-Ensemble dans le cadre du PCAET. L'ambition initiale est de

mener des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction des centres de loisirs. L'ALEC-MVE a formé les animateurs socio-éducatifs sur les thématiques qu'elle maîtrise, tout en élargissant le projet éducatif à d'autres thématiques en y associant, par exemple, les services de gestion des déchets. Chaque année, ce sont ainsi 50 animateurs qui sont formés et qui sensibilisent 500 enfants. Les formations sont également l'occasion de créer des espaces de rencontres entre des animateurs de villes différentes qui autrement ne se rencontrent pas :

*« Et après ça a permis aussi de faire sortir les animateurs qui sont rattachés à leur commune, puisqu'ils sont en centre de loisirs de l'école d'une commune. De leur faire prendre conscience qu'ils sont dans une dynamique territoriale, on fabrique une identité territoriale, on a créé une culture territoriale. »*

Entretien avec Brigitte Corinthios, Directrice de l'ALEC-MVE

Les animateurs déclinent ensuite des initiatives dans leur commune et s'inspirent les uns des autres pour mettre en place des actions innovantes, comme par exemple l'usage de la récupération dans les préparatifs des carnivals. Dans cet exemple, c'est le décloisonnement et la création d'un espace commun entre animateurs à l'occasion d'une formation qui permet d'accroître la dynamique territoriale. L'ALEC-MVE a connu une forte croissance ces dernières années parce qu'elle répond à des besoins territoriaux de plus en plus prégnants. Ces besoins, qui s'incarnent sous forme de politique publique, rendent leur expertise et leur connaissance du territoire indispensables.



<sup>159</sup> Informations recueillies dans le cadre d'un entretien avec Brigitte Corinthios, Directrice de l'ALEC-MVE, 03/06/2019.

<sup>160</sup> <https://www.est-ensemble.fr/pourennergie>

l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ou différents dispositifs financiers comme des prêts bonifiés en vue de la réalisation de travaux. Et enfin, le troisième type de réponses consiste à accompagner les résidents.

L'accompagnement des résidents peut consister à les aider à comprendre les différents dispositifs existants. L'autre type d'accompagnement consiste à intervenir auprès d'eux pour leur transmettre les connaissances techniques permettant

de limiter leur consommation énergétique par une meilleure connaissance des équipements consommateurs et la transmission d'écogestes. Ces initiatives sont nombreuses et difficiles à quantifier. Elles associent souvent des collectivités, notamment par les Centres Communaux d'Action Sociale et des acteurs associatifs ayant une expertise énergétique comme les ALEC. Ce partenariat avec les services sociaux permet de cibler les publics les plus susceptibles d'être en situation de précarité énergétique.

Enfin, l'accompagnement peut se faire directement au domicile des personnes en situation de vulnérabilité énergétique. Cette méthode d'intervention a de nombreux avantages et particulièrement celui de pouvoir fournir un accompagnement adapté aux conditions réelles et à l'expérience d'habitation des résidents. Un autre avantage est que ce type d'intervention au plus près du terrain permet un diagnostic très fin, facilitant le repérage de situations de vulnérabilité jusqu'ici hors des radars. C'est le cœur de l'activité de LogisCité, une structure de la Croix-Rouge insertion (voir portrait).



Les Compagnons Bâisseurs sont un mouvement associatif dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'habitation en suscitant de l'entraide entre habitants. Leurs activités ne se limitent pas à la lutte contre la précarité énergétique, elles ciblent l'amélioration des conditions d'habitation en général. Dans certaines régions, les chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée portent sur des travaux de rénovation énergétiques. Ce n'est pas le cas en Île-de-France. Néanmoins, l'action des compagnons bâtisseurs permet de lutter contre la précarité énergétique en transmettant des connaissances sur les équipements et l'entretien de son logement par l'implication des bénéficiaires. Elle suscite aussi une dynamique de réappropriation collective des sujets liés au logement en plaçant les bénéficiaires



*« L'idée c'est de pouvoir situer d'un point de vue social le ménage par un certains nombres de questions sur la composition du ménage, les revenus, les situations professionnelles etc. Après on fait un diagnostic technique qui se limite à la partie intérieure du logement pour caractériser les équipements et l'usage qui en est fait. »*

Charles Penaud, Directeur de LogisCité



## CROIX-ROUGE INSERTION LOGISCITÉ

**LogisCité est une entreprise d'insertion rattachée à la Croix-Rouge Française. Elle a été créée en 2016 avec comme objectif d'allier la lutte contre la précarité énergétique et l'insertion professionnelle. Son métier est celui de la médiation en énergie. Il consiste à effectuer des visites au domicile de ménages en fragilité, propriétaires comme locataires, pour réaliser un diagnostic sociotechnique : « L'idée c'est de pouvoir situer d'un point de vue social le ménage par un certains nombres de questions sur la composition du ménage, les revenus, les situations professionnelles etc. Après, on fait un diagnostic technique qui se limite à la partie intérieure du logement pour caractériser les équipements et l'usage qui en est fait. »** Entretien avec Charles Penaud, Directeur de LogisCité

Sur la base de ce diagnostic sociotechnique, un certain nombre de conseils seront délivrés aux bénéficiaires afin qu'ils puissent réduire leur facture énergétique. Ces conseils sont très variés : dégivrer le congélateur, dégager l'espace devant les radiateurs ou utiliser le mode économie d'eau du lave-linge. Les études d'impact montrent que, suite au passage d'un médiateur énergétique, la facture d'eau/électricité s'allège en moyenne de 125 euros par an. Par ailleurs, parmi les bénéficiaires ayant réalisés des travaux intérieurs, 40 % déclarent que la visite a été l'élément déclencheur. Les bénéficiaires se voient offrir également des petits équipements pour maîtriser leur consommation : multiprises avec interrupteur ou aérateurs de robinet par exemple. Ces visites permettent de lutter contre la précarité énergétique mais également contre la précarité sociale. Les médiateurs énergétiques s'appuient sur le diagnostic sociotechnique, l'accès au domicile et le dialogue avec les bénéficiaires, afin de réaliser un premier niveau d'orientation vers l'aide sociale, les dispositifs d'aide à la réalisation de travaux ou une assistance juridique si le logement est insalubre. La transversalité du métier de médiateur en énergie amène LogisCité à travailler avec de nombreux

acteurs comme les services hygiènes, habitats et sociaux des collectivités ou encore avec les ALEC (voir portrait de l'ALEC-MVE).

Le modèle économique est construit sur la vente de services. Evidemment, ce ne sont pas les bénéficiaires précarisés qui payent. Ce sont les bailleurs sociaux (RIVP, Paris Habitat, 3F) et les collectivités (Est Ensemble, Paris Saclay, la mairie de Montfermeil) s'investissant dans la lutte contre la précarité énergétique qui payent ces services.

Les 5 salariés permanents de la structure forment pendant deux mois les salariés en insertion, ils sont une dizaine, au métier de médiateur en énergie. La formation comprend des accompagnements de salariés lors des visites et cinquante heures de formation théorique sur des aspects techniques et de communication vers un public fragilisé. Cette formation est reconnue par le CLER<sup>161</sup>.

L'activité de LogisCité connaît un fort développement. L'entreprise d'insertion a réalisé 70 visites en 2016, 226 en 2017 et 633 en 2018. Elle cherche à diversifier ses activités, en envisageant de se positionner sur le secteur du réemploi des produits de déconstruction.

161. Le CLER est un réseau d'acteurs associatifs, de collectivités et d'entreprise engagé dans la transition énergétique.

**L'activité principale de la déclinaison francilienne des compagnons bâtisseurs, créée en 2012, est l'installation et l'animation d'ateliers de quartier. La quinzaine d'ateliers franciliens sont essentiellement implantés dans les quartiers en difficulté ciblés par des dispositifs de soutien à la rénovation urbaine (Projet de rénovation Urbaine ou Programme National pour la Rénovation urbaine).**

Ces ateliers s'installent en pied d'immeuble pour générer une dynamique d'entraide entre les habitants du quartier. Pour ce faire, les ateliers proposent plusieurs activités comme des cours de bricolage hebdomadaires, le prêt d'outillage, le dépannage pédagogique qui consiste à réaliser des tâches ponctuelles avec les habitants pour leur transmettre les compétences et les chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA).

Les ARA consistent à accompagner les habitants dans la réalisation de travaux d'entretien du logement comme la remise à neuf d'une pièce. La méthode d'intervention consiste à réaliser les travaux dans un cadre collectif où, par exemple, 3 ou 4 habitants planifient et réalisent des travaux dans trois ou quatre appartements. La réalisation collective des travaux est au cœur de l'activité des ateliers de quartier.

L'ambition des ateliers est de susciter une dynamique d'entraide en favorisant les conditions d'implication de l'habitant et la transmission des connaissances. La plupart des ateliers fonctionnent au quotidien avec un animateur technique (professionnel du bâtiment formé à l'animation) et un ou deux services civiques. De plus, un ou deux jours par semaine, un animateur habitat est présent pour préparer le terrain et faire la pédagogie du projet.

Les Compagnons Bâisseurs inventent aussi de nouvelles formes d'intervention. C'est le cas de l'organisation des « Chasses aux fuites » créée en partenariat avec Véolia. La Chasse aux fuites consiste, dans un premier temps, à donner les outils aux habitants d'environ 200 logements pour réaliser un autodiagnostic sur la consommation d'eau et identifier d'éventuelles fuites. Sur la base du

diagnostic, les réparations ont lieu les deux semaines suivantes en autoréparation accompagnée. Quelque temps plus tard, les habitants sont réunis pour évaluer le gaspillage et les coûts évités. Pour illustrer, une chasse aux fuites menée sur une copropriété de Clichy avec 180 ménages a permis d'éviter le gaspillage d'environ 15 000 euros d'eau par an.

Certains ateliers des compagnons bâtisseurs sont plus spécifiques comme le BricoBus de Paris. Ce bus intervient sur le parc de logements de Paris Habitat et s'adresse aux personnes âgées. L'objectif est de réaliser les petits travaux locatifs que les personnes âgées peuvent avoir du mal à entreprendre elles-mêmes, comme changer une tringle à rideau, réparer une fuite ou l'étagère cassée d'une armoire. L'intervention consiste à réaliser trois passages espacés d'une quinzaine de jours pour diagnostiquer les problèmes et effectuer les réparations nécessaires. A la fin, les bénéficiaires sont invités à s'investir dans le tissu associatif local conformément à l'ambition de développement de l'entraide locale ancrée dans le projet des compagnons bâtisseurs.

Les ateliers et l'ensemble des activités sont totalement gratuits pour les habitants. Le modèle économique repose sur la participation de nombreux partenaires comme les collectivités, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et les bailleurs sociaux. Pour ces derniers, ces ateliers de quartier sont un outil pour éviter des coûts liés aux dégradations des logements mal entretenus. Enfin, les Compagnons Bâisseurs reçoivent également des subventions de la fondation Abbé Pierre et de Véolia-Eau Solidaire, la fondation Macif et d'autres.



<sup>162</sup> Informations recueillies auprès d'Olivier Horvais, Responsable de la Technique et de la Pédagogie des Compagnons Bâisseurs en Île-de-France, le 22/09/2019.

Aujourd'hui, l'association emploie 24 salariés pour faire vivre l'ensemble des ateliers aux côtés des services civiques et évidemment des habitants. Ils peuvent aussi compter sur le soutien de bénévoles qui peuvent se déplacer sur différents ateliers. Ils ont réalisé 120 ARA en 2018 parmi bien d'autres activités. Pour donner un ordre d'idée, un atelier bien implanté peut desservir jusqu'à 1000 logements si la dynamique territoriale créée est forte. L'ancrage territorial est au cœur de l'activité des ateliers et de son projet :

*« Pour passer des messages et qu'ils soient reçus, ils doivent être extrêmement judicieux, précis et appropriés à la situation individuelle. Donc on s'adapte à la situation particulière des individus. Et ça ne passe que par un ancrage territorial. »*

Entretien avec Olivier Horvais, Responsable de la Technique et de la Pédagogie des Compagnons Bâisseurs en Île-de-France.

Les projets de développement de moyen terme des Compagnons Bâisseurs en Île-de-France sont orientés vers la création d'une plateforme de formation capable de fournir une double formation sur les métiers du bâtiment et les métiers de l'intervention auprès de publics en difficulté.



*« Pour passer des messages et qu'ils soient reçus, ils doivent être extrêmement judicieux, précis et appropriés à la situation individuelle. Donc on s'adapte à la situation particulière des individus. Et ça ne passe que par un ancrage territorial. »*

Olivier Horvais, Responsable de la Technique et de la Pédagogie des Compagnons Bâisseurs en Île-de-France

comme des acteurs centraux de l'amélioration de leurs conditions d'habitations.

### Analyse et perspective

Les structures de l'ESS intervenant dans les activités de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique se caractérisent par leur contact direct avec les habitants. Elles jouent le rôle de courroie de transmission entre les différentes politiques publiques et les citoyens. Cette transmission est à double sens. D'un côté, elle permet d'informer les Franciliens sur les différents dispositifs existants et de réaliser un premier niveau d'orientation vers les services pertinents. Mais, dans le même temps, ce contact avec le terrain permet de recueillir des informations précieuses pour identifier les situations mal couvertes et/ou mal connues des

différentes politiques territoriales. Ces transmissions sont facilitées par les rencontres multiples entre les différents acteurs de la rénovation et de la lutte contre la précarité énergétique qui contribuent à décloisonner ces sujets transversaux.

La principale difficulté de ces acteurs est qu'ils travaillent en direction d'un public non solvable, ou tout du moins à qui ils ne vendent

pas de services. En conséquence, ils sont dépendants des dispositifs de financement dont ils bénéficient. La pérennité de certains financements publics est incertaine. C'est le cas notamment des ALEC. Les modalités de financement des ALEC semblent effectivement évoluer vers une implication croissante des collectivités, ce qui pourraient créer des inégalités territoriales.



# Limiter les déchets par le réemploi des matériaux de déconstruction

En Île-de-France, les déchets du bâtiment représentent un volume annuel de 10 millions<sup>163</sup> de tonnes, c'est environ un quart du volume national. Pour adresser les enjeux particuliers au secteur du bâtiment en Île-de-France, encore une fois en raison de la forte densité et de l'urbanisation avancée de la région, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) envisage plusieurs orientations. L'une d'elle est d'agir en amont, en s'appuyant notamment sur le réemploi et la réutilisation des matériaux<sup>164</sup>.

Plus précisément, le PRPGD préconise de développer le réemploi et de faire évoluer la démolition vers la déconstruction. Pour y parvenir, les moyens envisagés sont la dépose sélective (récupérer les éléments plutôt que démolir) et développer un réseau de plateforme logistique pour mettre en lien l'offre et la demande de produits réemployés<sup>165</sup>.

Le réemploi des produits issus de déconstruction apparaît en effet comme une solution à plusieurs problématiques. Il permet d'abord de limiter la production de déchets. C'est, de plus, un moyen de réduire la demande de matière dans une perspective d'économie circulaire et de réduire la dépendance de la région en ressource, ce qui

est aussi un objectif régional<sup>166</sup>. Toutefois, la pratique du réemploi des produits de déconstruction reste marginale dans la région, bien qu'elle suscite un fort intérêt. Deux structures développent des activités de réemploi et de réutilisation de fenêtres, l'association Atelier R-Are et l'association Espace qui sont des structures d'insertion qui sont réunies au sein du Pôle Territorial de Coopération Economique «Construisons-solidaire». Les fenêtres sont souvent faites d'un bois de qualité qu'il est possible de réutiliser pour confectonner du mobilier. Les activités sont le diagnostic de gisements, la collecte, le prototypage et la fabrication. Une autre association, Réavie (voir portrait), a fait du réemploi et de la réutilisation des produits de déconstruction le cœur de son activité.

L'activité de déconstruction et de réemploi des matériaux ou éléments du bâtiment suscite un intérêt fort des structures de l'ESS. D'abord parce que l'activité rencontre un accueil favorable des partenaires et semble s'insérer dans les orientations nationales et régionales. Ensuite, le volume de l'activité est potentiellement très important et la déconstruction se prête bien à l'insertion professionnelle (le BTP représente 10% des embauches de l'IAE en 2017<sup>167</sup>).

LogisCité a réalisé une étude de préfaisabilité pour évaluer l'opportunité de s'investir sur l'activité de réemploi des produits de déconstruction. Le frein principal semble se situer au niveau de la prévisibilité de l'activité et de la difficulté de nouer des partenariats avec des structures du BTP capables de fournir un niveau d'activité permettant de pérenniser des postes d'insertion :

*« Il faudrait quelqu'un à temps plein sur la recherche de partenariat. Pour l'instant, ce qu'on pourrait avoir sur l'activité c'est vraiment des one shot, sur une semaine, deux semaines. Il faudrait plutôt de l'activité prévisible sur une grande partie de l'année. Aujourd'hui ça, c'est compliqué. »*

Entretien avec Charles Penaud, Directeur de LogisCité.

Effectivement, la déconstruction en vue du réemploi ne semble pas encore être rentrée dans les habitudes de travail des donneurs d'ordre du secteur du BTP. Plusieurs acteurs du secteur, qu'il soit institutionnels comme l'ADEME ou de l'ESS comme la coopérative d'architecte Bellastock, travaillent à la sensibilisation et à la création d'outils, guides et référentiels pour développer et mettre en œuvre les pratiques de réemploi, qui sont très loin de constituer la

163 Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, Synthèse mai 2019, p63.

164 Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, Synthèse mai 2019, p62.

165 Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, Synthèse mai 2019, p72.

166 Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, Synthèse mai 2019, p70.

167 L'insertion par l'activité économique : une hausse importante des embauches en 2017, DARES résultats, 2019, p5

168 Informations recueillies dans le cadre d'un entretien avec Mohamed Hamaoui, président-fondateur de Réavie, le 08/10/2019.



« Il faudrait quelqu'un à temps plein sur la recherche de partenariat. (...) Il faudrait plutôt de l'activité prévisible sur une grande partie de l'année. Aujourd'hui ça, c'est compliqué.. »

Charles Penaud, Directeur de LogisCité



## RÉAVIE

**RéaVie est une association qui pratique le réemploi de matériaux issus de chantiers de déconstruction. Elle a commencé son activité sur le site de déconstruction de l'ancienne école centrale de Chatenay-Malabry. L'activité de l'association consiste à repérer lors d'une phase de diagnostic les éléments qui peuvent faire l'objet d'une seconde vie, à les trier, les reconditionner et à les stocker avant qu'ils ne trouvent un repreneur.**

Lors d'une déconstruction, de nombreux éléments peuvent en effet être réemployés : portes, cloisons, luminaires, lavabos, radiateurs etc. Pour réaliser ce travail qui demande une main-d'œuvre importante, RéaVie fait appel à des salariés en insertion via des entreprises de travail temporaire d'insertion. Les salariés en insertion sont formés à la valorisation des produits de déconstruction et à la sécurité sur les chantiers. La déconstruction en vue du réemploi comme la dépose sélective demandent effectivement des compétences spécifiques pour maintenir le potentiel de réemploi des éléments récupérés.

RéaVie propose ces produits de déconstruction revalorisés à prix libre à ses adhérents, des structures de l'ESS. C'est pour cette raison qu'on trouve maintenant des éléments de l'ancienne école centrale aux Grands Voisins à Paris ou encore au Faitout à Montreuil. Les produits de déconstruction sont aussi proposés à la vente pour les non adhérents à un prix fixe inférieur à celui du marché.

L'activité de la plateforme de revalorisation de Chatenay-Malabry est amenée à se terminer avec la fin du chantier de Chatenay-Malabry. RéaVie a inauguré une nouvelle plateforme à Anthony dans le cadre d'une opération d'urbanisme transitoire prévue pour durer 6 années. Cette plateforme permet d'expérimenter un

autre modèle de valorisation des produits de déconstruction. La plateforme d'Anthony n'est pas liée à un grand chantier. Elle sert de lieu de stockage pour les éléments provenant de la dépose de différents chantiers.

RéaVie est pionnier en Île-de-France sur la valorisation des produits de déconstruction. L'expérience de l'association permet d'identifier des freins au changement d'échelle de cette activité. D'abord, il y a la question foncière, RéaVie est toujours en recherche de locaux pérennes. Ensuite le besoin de professionnalisation et particulièrement de certification professionnelle semble essentiel au développement de la filière. La culture professionnelle du bâtiment assimile encore difficilement le besoin de laisser une plage de temps nécessaire lors de la planification des chantiers pour valoriser efficacement ce qui peut l'être.

Ensuite, certaines limites sont liées aux pratiques réglementaires et assurancielles. Les normes sont adaptées à des produits manufacturés mais pas du tout au produit remanufacturé. Si le besoin de vérification et de certification se comprend pour des équipements critiques comme des portes coupe-feu, elles sont plus difficiles à comprendre pour des équipements qui semblent ne pas poser de problème comme les lavabos par exemple.

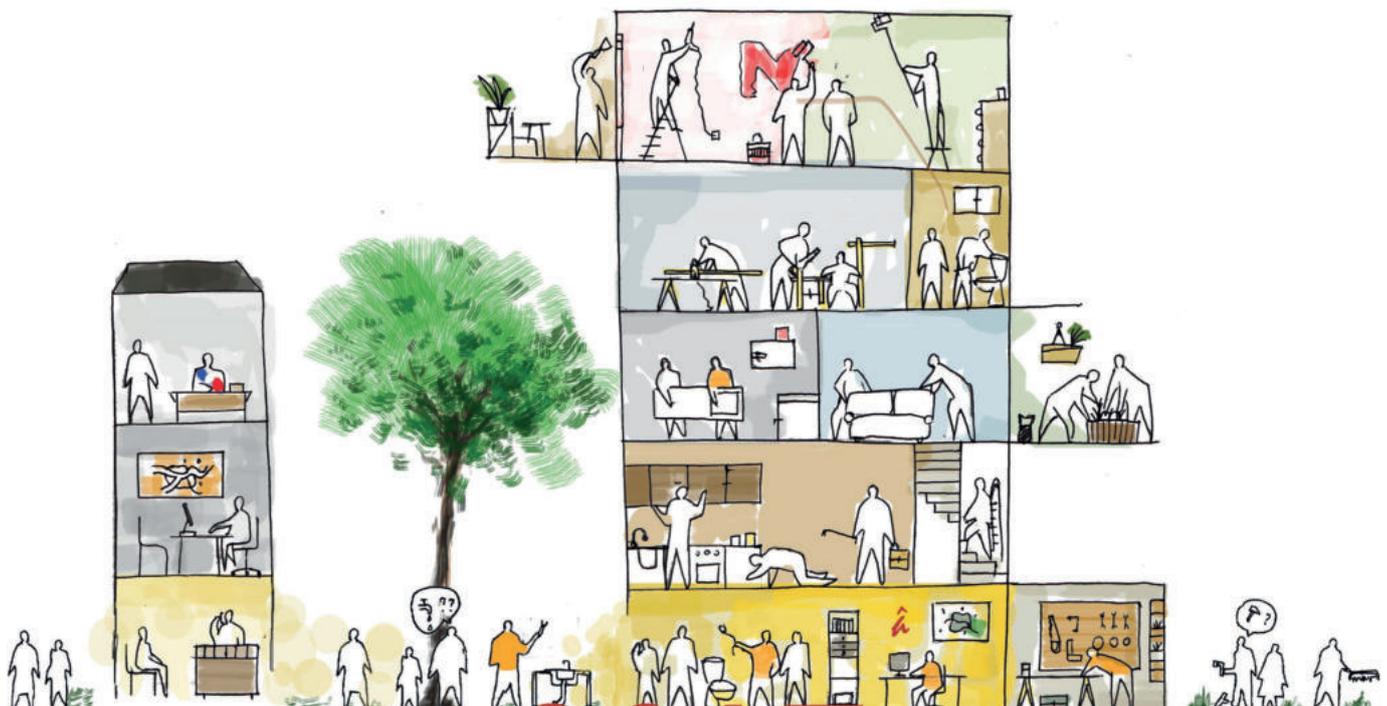


norme de travail du secteur du bâtiment. A titre d'exemple, les diagnostics pré-démolition ne sont réalisés que dans 5 à 10% des cas où la loi prévoit qu'ils le soient<sup>169</sup>. Or cette opération est nécessaire pour mener des opérations de déconstructions sélective et même pour faciliter la valorisation des produits de démolition plus généralement.

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, p74.

gaspillage alimentaire à l'économie circulaire envisage plusieurs dispositifs qui pourraient contribuer à faire évoluer les pratiques des donneurs d'ordres pour améliorer le réemploi des ressources ainsi que la valorisation des déchets du bâtiment. D'abord, le renforcement du dispositif de diagnostic déchets pré-démolition pour le généraliser et l'orienter vers le réemploi est une perspective prometteuse. L'obligation du tri par matières sur les chantiers de construction

et de déconstruction devrait aussi améliorer la valorisation des ressources, pour le réemploi mais aussi pour la réutilisation et le recyclage. Et enfin, la création d'une filière REP dédiés à la prévention et à la gestion des déchets du BTP pourrait apporter les financements nécessaires au changement d'échelle des pratiques de réemploi qui demeurent pour le moment marginales.



© Quentin Boursier, Compagnon Bâtitseur

169 Etude d'impact du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, p74.



## L'ESSENTIEL

Les structures de l'ESS ont trouvé leur place dans le domaine de la réhabilitation énergétique ainsi que dans la lutte contre la précarité énergétique. A l'interface entre les politiques publiques et la population, elles jouent un rôle d'information et de sensibilisation auprès des habitants. Elles ont également un double rôle à l'égard des administrations et des pouvoirs publics. Leur ancrage local et leur contact avec les habitants en font des expertes du déploiement et de l'efficacité locale des différents dispositifs. Par ailleurs, elles contribuent à créer des espaces communs entre différents acteurs afin de décloisonner la prise en charge de sujets transversaux.

Toutefois, ces structures ne font pas rémunérer leur activité auprès des bénéficiaires. Leur fonctionnement s'appuie donc sur des financements publics. Parmi ces financements publics, ceux des collectivités deviennent de plus en plus prépondérants. Le risque est donc de créer des inégalités territoriales entre les collectivités qui se saisissent de la problématique de la consommation énergétique résidentielle (par la rénovation ou la lutte contre la précarité énergétique) et celles qui ne le font pas.

Concernant la limitation de la production de déchets dans le secteur du bâtiment, il faut faire le constat d'un décalage important entre les orientations et les volontés de développer le réemploi dans ce secteur et le déploiement effectif de cette activité. C'est une activité qui reste marginale malgré des perspectives de développement importantes et des effets environnementaux très positifs.

C'est une activité qui a du mal à s'installer et l'émergence d'un réseau de plateforme dédiée au réemploi et à la réutilisation de matériaux de construction et de déconstruction paraît lointaine. Les donneurs d'ordre ne semblent pas avoir adapté leur activité afin de pouvoir mettre en œuvre une meilleure prévention et gestion des déchets, comme le montre le faible nombre de réalisations de diagnostics déchets lors des démolitions par exemple. Toutefois, certaines structures sont en demande de partenariats avec de grands acteurs du BTP pour pouvoir s'investir sur ce secteur d'activité. La situation pourrait évoluer dans un sens favorable avec la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire qui intègre des dispositions prometteuses.



# Énergie durable

# Enjeux et contexte

La France est en retard dans sa transition vers une énergie d'origine renouvelable. Les dernières données disponibles publiées en 2019 par Eurostat soulignent qu'en 2017, la consommation finale brute d'énergie d'origine renouvelable était de 16.3 %. L'objectif pour 2020 de 23 % semble hors d'atteinte. La France occupe ainsi la seconde place du plus grand écart entre les objectifs de 2020 et les chiffres de 2017, les Pays-Bas sont les seuls à faire pire<sup>170</sup>.

La production Française d'énergie renouvelable est dominée par le bois qui en représente 39.6 %. Viennent ensuite l'énergie hydraulique puis les biocarburants. L'éolien et le photovoltaïque

représentent respectivement 8.2 % et 3.2 % de la production d'énergie renouvelable<sup>171</sup>. Ces proportions passent à 26.7 % et 10.3 % en portant la focale sur la production d'électricité d'origine renouvelable.

Au niveau régional, la situation de l'Île-de-France est encore une fois singulière : elle se caractérise par une plus faible consommation énergétique par habitant que la moyenne nationale. Les raisons principales sont le développement important du réseau de transports publics ainsi que la forte représentation de l'habitat collectif. Comme pour l'alimentaire, la région est très dépendante de ses importations énergétiques.

Les objectifs de la Région Île-de-France sont très ambitieux. Ils ont été fixés dans la Stratégie énergie-climat de la région Île-de-France, adoptée en juillet 2018. Ils prévoient à échéance 2030 de :

- Diminuer de 20 % la consommation énergétique régionale ;
- Multiplier par deux la production d'énergie renouvelable francilienne.

Ce doublement de la production des énergies renouvelables doit notamment passer par une multiplication de la production photovoltaïque par 60. La production d'énergie issue de bio-méthanisation devrait, quant à elle, être multipliée par 30 celle issue de l'éolien par 11<sup>172</sup>.

Pour réaliser ces transformations profondes du paysage énergétique francilien, la Région insiste sur le besoin d'y associer les territoires et les citoyens. Au-delà de l'acceptabilité sociale des projets d'ENR, la mobilisation des Franciliens et la réappropriation citoyenne des questions énergétiques sont perçues comme essentielles à la réussite de la Stratégie Energie Climat<sup>173</sup>.

Pour ce faire, la région a lancé un appel à projet pour participer au financement de 100 projets citoyens en Île-de-France, c'est-à-dire des projets où citoyens et collectivités sont majoritaires au capital.



170 Les énergies renouvelables dans l'UE, la part des énergies renouvelables dans l'UE en hausse à 17.5% en 2017, 11 Etats membres ont déjà atteint leurs objectifs 2020, Eurostat, 2019.

171 Datalab, chiffres clés des énergies renouvelables, commissariat général au développement durable, Edition 2019, 2019, p7.

172 Stratégie Energie-Climat de la région Île-de-France, 2018, p14.

173 Stratégie Energie-Climat de la région Île-de-France, 2018, p53.

# Les structures de l'ESS de production et de fourniture d'électricité

La production et la fourniture d'électricité sont des champs nouveaux pour l'économie sociale et solidaire en Île-de-France. Le premier acteur, Enercoop (voir portrait), est né au milieu des

années 2000 à l'occasion de l'ouverture du marché électrique à la concurrence. Une dynamique s'est installée et d'autres acteurs ont suivi ailleurs en France. Energie Partagée (voir portrait) est

un réseau national d'accompagnement aux projets citoyens de production électrique. Ses animateurs régionaux accompagnent et suscitent les dynamiques citoyennes de production énergétique.



**Enercoop est un fournisseur d'électricité sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). La coopérative naît au milieu des années 2000 lorsque le marché de l'énergie s'ouvre à la concurrence et permet aux français de choisir leur fournisseur d'électricité. L'ambition d'Enercoop est de contribuer au développement des énergies renouvelables tout en fournissant une alternative au modèle nucléarisé et centralisé dominant la production et la commercialisation de l'électricité française.**

L'activité principale de la coopérative consiste à acheter de l'électricité et à la revendre à ses clients. Enercoop achète uniquement son électricité en contrat direct avec les producteurs sans passer par le marché. Enercoop propose aux producteurs d'électricité des contrats jusqu'à 30 ans avec un prix garanti.

De leur côté les clients d'Enercoop ont la garantie que l'électricité qu'ils achètent est bien produite à partir de source d'énergie renouvelable, ce qui n'est pas le cas<sup>174</sup> avec la plupart des offres dites vertes. Les souscripteurs d'une offre Enercoop ont ainsi l'assurance de contribuer au développement des énergies renouvelables sur les territoires français. L'implication des clients peut aller plus loin puisqu'ils ont les possibilités de devenir sociétaires de la coopérative. Les sociétaires contribuent au financement de la coopérative et participent à la prise de décision de la société selon le principe « Une Personne = Une voix ». Enercoop propose également des formations pour

réduire la consommation énergétique des professionnels et des ménages. Dans l'ensemble et sans investissement majeur, la consommation électrique des participants s'allégerait de 35 euros.

La gouvernance de la coopérative est en accord avec leur vision de l'énergie comme étant un bien commun devant être géré collectivement. Ainsi la gouvernance associe les consommateurs, les producteurs, les salariés, les collectivités et les partenaires de la coopérative.

Au niveau de la France, Enercoop s'approvisionnent auprès de 288 producteurs qui fournissent de l'énergie aux 87 000 clients d'Enercoop. Le chiffre d'affaire a augmenté de 30% ces trois dernières années pour s'établir à 48 millions d'euro en 2018. Son défi actuel est de faire reconnaître la spécificité de son modèle et de son soutien au développement des énergies renouvelables, Afin que la transition énergétique se fasse avec et pour les citoyens.



174 Les avis de l'ADEME, Les offres d'électricité vertes, décembre 2018, p5.



## ÉNERGIE PARTAGÉE

**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

Île-de-France

**Energie Partagée est une association fondée en 2010 afin d'accompagner, de promouvoir et de financer les projets citoyens de production d'électricité verte sous forme de coopérative. Ces projets se caractérisent par la présence au capital de citoyens et d'acteurs locaux qui vont décider de la nature et des évolutions du projet. C'est un moyen de conserver la valeur produite sur le territoire tout en impliquant les citoyens sur la thématique de la production énergétique.**

L'accompagnement des collectifs de citoyens commence dès le début du projet. Il consiste à appuyer les porteurs de projets pour former, structurer et animer le groupe afin de livrer le projet. A côté de cet accompagnement portant sur la dimension humaine du projet, l'accompagnement se matérialise également sur des points plus techniques et précis et vise à apporter aux collectifs les compétences dont ils peuvent manquer. Effectivement, faire émerger une coopérative de production d'électricité citoyenne mobilise des compétences techniques, réglementaires, sur les modèles économiques, la communication, la création de site web etc. En Île-de-France, une quinzaine de coopératives travaillent sur une ou plusieurs centrales citoyennes. Au total, elles portent 34 projets de centrales citoyennes à différents états d'avancement. Le fonctionnement en réseau, le partage d'expérience et le transfert de connaissance jouent à plein entre les différents collectifs citoyens.

La promotion des projets de coopérative d'énergie citoyenne est destinée à deux cibles principales : les grands publics et les acteurs institutionnels. La promotion pour le grand public prend des formes très diverses : participation à des festivals, participation aux journées de la transition sur les territoires, projection du film «Après Demain» dans lequel Energie Partagée apparaît. L'objectif est de faire connaître les coopératives d'énergie citoyenne et de trouver des personnes susceptibles de s'investir dans un tel projet, en temps ou en épargne. L'autre volet de la promotion consiste à sensibiliser et impliquer les

élus et les agents des collectivités. Effectivement, les collectivités peuvent évidemment prendre des parts dans une coopérative d'énergie citoyenne et mettre à disposition des ressources comme des toits d'écoles, par exemple, pour favoriser la réussite des projets.

Energie Partagée contribue également au financement des projets via le fonds Energie Partagée Investissement (EPI) qui opère au niveau national. Il s'agit d'un fonds d'épargne qui collecte l'épargne citoyenne pour financer les investissements des coopératives énergétiques. Le fonds de 18 millions d'euros finance 68 projets citoyens qui alimentent, hors chauffage, 220 000 foyers français. EPI finance surtout les projets de grande envergure comme les grandes centrales solaires (au-dessus de 100 kilowatts crête) ou les projets éoliens qui nécessitent des capitaux importants.

En Île-de-France, la quasi-totalité des projets accompagnés sont des centrales solaires installées sur les toits. Ce type de projets met en général entre une et deux années à se réaliser. On en compte plus d'une trentaine dans la région, dont la première a été livrée en septembre 2019 à l'école Waldeck Rousseau des Lilas par la coopérative Electrons Solaires. Au moins 5 autres devraient être installées en 2020. Un seul projet éolien citoyen existe en Île-de-France pour le moment. Situé à Ichy, en Seine-et-Marne, ce sont 6 éoliennes de 2.5 mégawatts qui devraient sortir de terre d'ici à 2022. Ce projet a été en partie financé par EPI et la SEM locale SDESM Energies.



# Analyse et perspectives

Les structures de l'ESS de production et de fourniture d'électricité sont jeunes, mais elles ont vite trouvé leur public. L'électricité française, dominée par la production nucléaire, est très éloignée des citoyens. Également très centralisée, l'énergie nucléaire se prête mal aux déclinaisons territoriales et citoyennes. À l'inverse, ces structures ont permis de traduire des volontés d'engagement citoyen en action favorisant la transition énergétique. Elles contribuent à la nécessaire réappropriation citoyenne des sujets énergétiques et à la diffusion de l'expertise technique, facteur de résilience territoriale.

Pourtant, des freins existent. Le plus important se niche au cœur

des institutions économiques du secteur énergétique. Pour favoriser les projets d'énergie renouvelable, l'électricité produite à partir de source d'ENR est rachetée à un tarif préférentiel. Le problème est que ce prix est fixé nationalement et ne permet pas d'atteindre la rentabilité pour les centrales photovoltaïques franciliennes :

*« Le plus difficile souvent, c'est la rentabilité économique des projets... C'est pas évident avec les tarifs d'achat qui sont négociés au niveau national mais calculé à partir des productibles dans le sud, c'est compliqué pour atteindre la rentabilité. Il y a 30 à 40% de production de plus dans le sud, donc le tarif de soutien n'est pas trop adapté. »*

Alexandra Lafont, animatrice de la Région Île-de-France d'Énergie Partagée.

C'est ici que les projets d'énergie citoyenne rencontrent la politique de la région en faveur des projets citoyens :

*« Il y a eu un appel à projet de la Région Île-de-France dédié aux projets citoyens d'énergie renouvelable qui permettent de financer les études de faisabilité et une partie de l'investissement. Ce qui permet de livrer les projets. [...] C'est vraiment ces deniers publics en plus qui permettent d'atteindre l'équilibre. »*  
Alexandra Lafont, animatrice de la Région Île-de-France d'Énergie Partagée.

Pour la Région, ce soutien permet d'avancer vers les objectifs définis dans la stratégie Énergie-Climat. Le premier projet est livré, 5 autres devraient suivre au courant de l'année 2020. C'est aussi une politique de développement territorial puisque les investissements dans des projets citoyens restent sur le territoire, tout comme la valeur qu'ils créent. Les projets d'énergie citoyenne sont également largement soutenus par l'ADEME à de multiples niveaux. D'abord, l'ADEME finance Énergie Partagée. Ensuite, l'agence apporte des financements et son expertise technique, déterminante pour la réalisation de ce type de projet. Elle joue également un rôle important dans la structuration de la filière et l'émergence de dispositifs de financement, dont le plus important est EneRciT.



## L'ESSENTIEL

La production et la fourniture d'énergie sont des champs d'action que l'ESS a investi récemment. Ces structures participent à l'émergence d'un contre-modèle énergétique territorialisé, décentralisé et ouvert.

Les projets d'énergie citoyenne se multiplient en Île-de-France. Une première livraison a eu lieu en 2019, 5 autres sont prévues pour l'année 2020. La plupart des projets de production d'énergie citoyenne se basent sur le photovoltaïque. Il existe tout de même un projet basé sur l'éolien qui constitue

une première expérimentation francilienne. Le rôle de la Région et de l'ADEME ont été essentiels. C'est leurs soutiens qui a permis de créer les conditions de viabilité économique des projets d'énergie citoyenne. Ces projets incarnent ce que pourraient être un modèle énergétique citoyen qui conserve la valeur au cœur des territoires. Les projets d'énergie citoyenne montrent un exemple de coopération réussie entre les experts, les collectivités et les citoyens pour réaliser la transition écologique et énergétique.





# Pour ne pas conclure

# Pour résumer

L'Histoire de la transition écologique et énergétique commence à peine. C'est le fondement même de nos manières de produire et de consommer que l'urgence écologique vient questionner avec gravité. Finalement, le défi est aussi simple que vertigineux. C'est celui d'inventer la société de demain, une société différente compatible avec une contrainte environnementale de plus en plus pressante. La poursuite d'alternatives désirables est au cœur d'une autre histoire, celle de l'Economie Sociale et Solidaire. Quel rôle joue-t-elle dans la gestation de ce nouveau monde durable en Île-de-France ?

**L'Economie Sociale et Solidaire sensibilise et forme.** Sur tous les secteurs d'activité évoqués dans cette étude, des structures de l'ESS assurent des activités de sensibilisation autour de deux axes : faire prendre conscience des problématiques environnementales mais surtout montrer que l'action est possible. C'est une ligne de crête escarpée qui consiste à ouvrir des possibles plutôt qu'à prodiguer des directives moralisatrices et culpabilisantes. C'est une démarche d'éducation populaire dont le succès et l'efficacité dépendent de la connaissance et de la proximité avec son public ou pour le dire autrement, de l'ancrage territorial.

**L'Economie Sociale et Solidaire expérimente de nouvelles formes d'organisation économique.** Les structures de l'ESS sont créatives et inventent de nouveaux

modèles qui mettent en œuvre des agencements économiques inédits. Certains ont fait leur preuve et ont connu un développement considérable comme les AMAP, les ressourceries/recycleries et autres structures du réemploi, les ateliers vélo-participatifs etc. D'autres s'actualisent et se réinventent à l'aune des enjeux de l'époque comme les coopératives de consommateurs. Et enfin, il y a le foisonnement des expérimentations : les centrales électriques citoyennes, les SCIC du secteur agricole qui conservent produits et valeurs sur le territoire, les projets d'agriculture urbaine, les structures de la logistique propre qui ont toutes des organisations différentes etc. C'est dans ce chatoiement expérimental qu'il faut chercher les modèles qui essaimeront demain.

**L'économie Sociale et Solidaire conjugue la transition écologique et énergétique et ambitions sociales.** C'est évident pour l'ensemble des nombreuses structures présentées dans cette étude qui pratiquent des activités d'insertion. En poursuivant des activités à portée écologique comme le réemploi, l'agriculture biologique en circuit court, l'animation d'un atelier vélo ou encore les diagnostics sociotechniques pour lutter contre la précarité énergétique, les SIAE visent également l'insertion socio-économique des populations éloignées du marché du travail. Mais c'est également souvent en dirigeant leurs actions vers un public en difficulté que les structures de l'ESS esquissent

une voie pour sortir de l'opposition stérile entre fin du mois et fin du monde. C'est ce que montrent les associations de l'aide alimentaire, de lutte contre la précarité énergétique ou encore les structures du réemploi.

**L'économie Sociale et Solidaire place les citoyens en situation de décision afin de faciliter la réappropriation des modes de production et de consommation.** C'est une des spécificités et un des marqueurs de l'ESS d'ouvrir la gouvernance des structures de production sur le principe une « une Personne = une Voix », indépendamment de son apport en capital. A la faveur de la transition écologique et énergétique, ce principe s'étend à de nouvelles activités comme celles de la production énergétique. Mais un changement d'ordre qualitatif semble en train de se produire. C'est celui de l'extension de la participation à la gouvernance vers les bénéficiaires ou les consommateurs. C'est ce que soulignent les exemples des supermarchés coopératifs, des AMAP ou encore de plusieurs SCIC sur des sujets aussi diversifiés que le covoiturage ou la fourniture d'électricité.

# Pour poursuivre

Plusieurs pistes mériteraient d'être creusées pour poursuivre le travail d'état des lieux visant à caractériser les acteurs et activités de l'ESS dans la transition écologique et énergétique francilienne. Elles n'ont pas pu l'être dans le cadre de cette étude mais elles constituent les pistes d'investigation qui apparaissent prioritaires à la suite de ce travail.

## Première piste : les acteurs du logement social

Les liens entre l'ESS et les acteurs du logement social sont nombreux. D'abord, certains acteurs du logement social, bailleurs ou foncières, sont statutairement des acteurs de l'ESS : coopératives HLM, associations de locataires, bailleurs coopératifs. Beaucoup remplissent les conditions pour obtenir un agrément ESUS sans se revendiquer d'une appartenance à l'ESS. Le mouvement HLM dans son ensemble partage un grand nombre de points communs et de valeurs communes avec l'ESS. Or, le logement est une thématique centrale de la transition écologique et énergétique et il faudrait pouvoir caractériser l'action de ces acteurs.

Ensuite, il existe déjà de forts liens entre les acteurs de l'ESS et les acteurs des logements sociaux. Il en a été question plusieurs fois dans cette étude, les coopérations sont nombreuses. D'abord, les organismes de logements sociaux disposent de surfaces en pied d'immeuble souvent propices à l'établissement d'acteurs de l'ESS.

Ensuite, les acteurs de l'ESS sont mobilisés par les acteurs du logement social pour travailler avec leurs résidents pour des activités liées à la transition écologique et énergétique.

## Deuxième piste : les coopératives d'artisans du bâtiment

De nombreux artisans du bâtiment se sont regroupés en coopératives. Ainsi, ils peuvent réunir au sein d'une même structure un ensemble de savoir-faire qui permet de construire une offre diversifiée. Il semble que la transition écologique et énergétique qui convoque de nouveaux savoir-faire pourrait favoriser ce mouvement.

Il faudrait aussi pouvoir déterminer à quel point ces coopératives s'impliquent dans des activités de transition écologique et énergétique et, inversement, comment les considérations environnementales de plus en plus prégnantes modifient leurs pratiques.

## Troisième piste : l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

La sensibilisation joue un rôle déterminant dans la transition écologique et énergétique. Transformer nos manières de produire et de consommer, c'est transformer le rapport que nous entretenons avec notre milieu. Finalement, c'est transformer notre culture.

Une large place a été laissée dans cette étude aux multiples activités de sensibilisation que développent les acteurs de l'ESS en Île-de-France. Mais le découpage thématique n'a pas été favorable aux associations dont l'activité principale est la sensibilisation et l'information sur l'ensemble des sujets environnementaux et qui sont pour beaucoup les seules à assurer ces activités non rentables mais nécessaires à la transition écologique. Il faudrait pouvoir compléter l'état des lieux en y intégrant ces acteurs centraux de la transition écologique et énergétique.



# Pour agir

Cette étude se situe dans le cadre d'une convention entre la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France, d'un côté, et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie d'Île-de-France (ADEME IDF), de l'autre. Elle constitue la première étape d'un partenariat noué officiellement lors de l'assemblée générale de la CRESS en juin 2018. Fruit d'un rapprochement entre le réseau des CRESS et l'ADEME, cette convention a pour but de mobiliser les leviers que constituent les structures de l'ESS au service de la transition écologique.

Deuxième étape de ce partenariat, cette étude a aussi pour objectif d'identifier des champs d'action prioritaires pour soutenir le développement de structures de l'ESS par la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Plusieurs critères ont été utilisés pour effectuer cette sélection. D'abord, l'utilité d'un AMI pour le développement des structures. Parfois, les freins au développement de l'activité peuvent être d'ordre réglementaire ou relever de la culture professionnelle (c'est le cas dans le logement et le bâtiment par exemple) et l'AMI n'apparaît alors pas comme le vecteur de développement le plus opportun.

Le second critère est celui de la cohérence avec les différentes politiques régionales. Deux raisons à cela. Déjà, pour insérer le

développement des structures de l'ESS dans un mouvement plus général qui facilite la recherche de partenaires. Ensuite, aussi pour mettre en avant le fait que les structures de l'ESS sont porteuses de solutions pour les territoires.

Enfin, le dernier critère de sélection consiste à prendre en compte la forte spécificité de l'ESS par rapport aux acteurs à visée lucrative sur différents plans comme les modalités d'exercice d'activité ou encore les conditions d'emploi et plus largement de travail. Trois axes d'action ont finalement été retenus.

## Axe 1 : Développer l'offre de réemploi en Île-de-France

Le PRPGD a identifié une offre insuffisante de structures du réemploi et le besoin de doubler l'offre de réemploi et de réutilisation d'ici à 2030. L'offre de réemploi est portée par des acteurs de l'ESS, d'un côté, et par des acteurs à visée lucrative, de l'autre. Cette recherche de rentabilité positionne ces derniers acteurs (dépôts-ventes, revendeurs et reconditionneurs principalement) sur des filières à forte valeur ajoutée (DEEE et DEA<sup>175</sup>) et les incite à pratiquer un écrémage important. Les structures de l'ESS n'ont généralement pas cette sélectivité (particulièrement les ressourceries qui ne sélectionnent pas les flux pris en charge). Ces structures bien implantées localement et créatrices de lien social permettent de toucher un large public et de réaliser des activités

de sensibilisation. Elles sont utiles socialement, en servant à la fois de vecteur d'insertion professionnelle mais également en fournissant des biens à bas prix, tout en favorisant la prévention des déchets (lutte contre le gaspillage, consommation plus responsable).

Toutefois, certains territoires franciliens ne sont pas dotés en structure du réemploi de l'ESS. Ces « zones blanches du réemploi » sont situées en grande couronne dans des territoires de faible densité ou en petite couronne où la densité est plus importante. De nombreux territoires sont confrontés à une absence d'offre.

De plus, les remontées du terrain indiquent une difficulté croissante pour les porteurs de projets d'accéder aux financements publics, entre autres, pour le fonctionnement. C'est aussi un élément qui motive le choix de cette thématique : les porteurs sont là, des financements existent, reste à trouver les modalités qui permettent de (re) faire le lien entre les deux, et/ou de susciter de nouvelles innovations.

## Axe 2 : Développer l'offre de formation et d'accompagnement innovant des porteurs de projets agricoles

La démographie agricole francilienne est déclinante et vieillissante. Pourtant, le pacte pour l'agriculture régionale fixe des objectifs de 200 installations annuelles (c'est une quarantaine aujourd'hui),

175 Panorama de la deuxième vie des produits en France -Actualisation 2017 -Rapport, ADEME, novembre 2017, p. 75.

de diversification des activités et d'atteindre 25 % de surface cultivées en agriculture biologique d'ici à 2030 (ce chiffre était de 2 % en 2015).

Ces objectifs ambitieux ont un point commun : leur réalisation nécessite de s'appuyer sur une quantité de travail agricole plus importante, à rebours total des tendances observées actuellement. C'est pourquoi l'aide à la formation et à la reconversion vers les métiers agricoles se présente comme l'un des défis principaux de l'agriculture francilienne.

Or, plusieurs structures de l'ESS positionnées sur ce segment parviennent à mobiliser des parcours de vie vers des activités agricoles (Les Jardins de Cocagne ou les Champs des Possibles, par exemple) en développant des modalités complètement neuves d'exercices des activités agricoles. Un AMI orienté dans cette direction et permettant de développer des modes de production plus vertueux devrait permettre de contribuer à la réussite des objectifs régionaux.

### Axe 3 : développer des solutions de logistiques propres

Plusieurs structures de l'ESS investissent le secteur de la logistique du dernier kilomètre en utilisant des véhicules propres comme des triporteurs électriques ou des vélos-cargos (Olvo, la Cour Cyclette, la Petite Reine etc.). Ils peuvent constituer une alternative efficace



aux véhicules utilitaires légers qui réalisent 61 % des mouvements logistiques en Île-de-France<sup>176</sup>. Elles se distinguent de nombreux opérateurs à visée lucrative par le souci des conditions de travail que n'ont pas toujours les autres acteurs de la logistique propre du dernier kilomètre.

Ces structures permettent d'envisager des alternatives à la motorisation diesel et thermique dans le milieu urbain dense. Or la stratégie Energie-Climat de la région envisage la disparition, dans Paris et dans le milieu urbain dense aux alentours, de la motorisation diesel à horizon 2025 et de la motorisation thermique à horizon 2030.

Pour mettre en concordance cette orientation politique et les pratiques des structures de l'ESS, il doit nécessairement y avoir un travail de coopération de grande ampleur auquel cet AMI ambitionne de participer.

<sup>176</sup> Stratégie régionale pour le fret et la logistique, Rapport pour le conseil régional, Mars 2018.

# Liste des personnes interviewées

Personne interviewée	Structure	Date de l'entretien	Thématique
François-Xavier Ferrari	Coopérative Mu	14/10/2019	Réemploi, réutilisation, réparation
Nicolas Almodovar	La Collecterie	06/05/2019	Réemploi, réutilisation, réparation
Stéphanie Mabileau	Emmaüs France	29/05/2019	Réemploi, réutilisation, réparation
Lionel Weidman	Envie Gennevilliers	25/03/2019	Réemploi, réutilisation, réparation
Renaud Attal	Co-Recyclage	25/07/2019	Réemploi, réutilisation, réparation
Céline Maillard	Repair Café de Sceaux	19/08/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Hélène Béchet	Terre de lien Île-de-France	11/07/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Laure Ambiehl	Fédération des AMAP d'Île-de-France	20/05/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Alice Bortzmeyer	Les Champs des Possibles	22/05/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Angélique Piteau	Réseau Cocagne	04/10/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Laurent Marbot	Maraîcher en AMAP, Ferme de l'envol	25/06/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Julien Roudil	Le Producteur Local	15/10/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Nathalie Zanato	Coop Bio Île-de-France	05/12/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Marion Bocahut	La Recyclerie	11/09/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Flavien Guitard	Appro 77, Croix-Rouge insertion	24/09/2019	Agriculture et Alimentation Durable
Xavier Corval	Eqsphere	23/01/2020	Agriculture et Alimentation Durable
Madelaine Canavesio	Mobicoop	24/07/2019	Mobilité
Marion Georges	Solicycle	27/08/2019	Mobilité
Vincent Degove	Olvo	25/10/2019	Mobilité
Myriam Goujjane	La Cour Cycllette	02/10/2019	Mobilité
Lison Noël	CoopCycle	09/09/2019	Mobilité
Brigitte Corinthios	ALEC-MVE	03/06/2019	Logement et Bâtiment
Olivier Horvais	Compagnons Bâtisseurs en Île-de-France	22/09/2019	Logement et Bâtiment
Charles Penaud	LogisCité, Croix-Rouge Insertion	27/09/2019	Logement et Bâtiment
Mohamed Hamaoui	RéaVie	08/10/2019	Logement et Bâtiment
Alexandra Lafont	Energie Partagée	16/05/2019	Energie
Estelle Kleffert	Enercoop	14/05/2019	Energie

# Remerciements

La réalisation de cette étude a bénéficié du concours de nombreuses personnes. La CRESS Île-de-France remercie les 26 personnes qui ont accordé de leur temps afin que nous puissions mener les entretiens et recueillir les données qualitatives. La liste exhaustive des personnes qui se sont livrées à l'exercice se trouve à la page 107 .

Le périmètre de cette étude est large et les sujets abordés sont souvent techniques. Les relectures et commentaires de nombreux spécialistes ont été précieux pour rectifier les erreurs et suggérer de nouvelles

pistes. Ici, nos remerciements vont à Carole Limouzin (ADEME Île-de-France), Gregory Fauveau (ADEME Île-de-France), Valérie Plet (ADEME Île-de-France), Jean-Yves Marie-Rose (ADEME Île-de-France), Stefan Louillat (ADEME Île-de-France), Antoine Tranchant (ADEME Île-de-France), Martin Bobel (REFER), Nicolas Pouteau (Région Île-de-France), Aurore Medieu (CNCRESS).

Et finalement, pour sa relecture orthographique et grammaticale, merci à Roger Lewis.

---

L'ADEME Île-de-France a apporté son soutien financier à la réalisation de cette étude, sans lequel un tel travail aurait été impossible. Ce partenariat se situe dans le cadre d'une convention signée entre l'ADEME Île-de-France et la CRESS Île-de-France en 2018. Son objectif est de

caractériser et de développer les liens entre l'Economie Sociale et Solidaire et la Transition Ecologique et Energétique. Cette étude est l'aboutissement de la première étape de cette convention.

---

**Cress Île-de-France, 3 Rue de Vincennes, 93 100 Montreuil**

Pour contacter la Cress : [contact@cressidf.org](mailto:contact@cressidf.org)

Pour contacter l'observatoire régional de l'ESS :

[steve.lewis@cressidf.org](mailto:steve.lewis@cressidf.org)

[leo.voisin@cressidf.org](mailto:leo.voisin@cressidf.org)

Suivez-nous sur : [www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)

 CRESS Ile-de-France

 @CRESS\_IDF

Publication de l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France – Mars 2020

Directeur de publication : Eric Forti - Auteur : Steve Lewis - Responsable Observatoire : Léo Voisin -

Graphisme : Florent Chagnon – Impression : La Maison des Impressions

Numéro de référence ADEME : 011095









Avec le soutien de :

